



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ
DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
POUR L'ANNÉE 1991

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Introduction	1
2. Les Membres de l'Union	1
3. Le Conseil d'administration	2
4. Activités des organes permanents	
4.1 Secrétariat général	8
4.2 Comité international d'enregistrement des fréquences (IFRB)	18
4.3 Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR)	28
4.4 Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT)	38
5. Activités de la Coopération technique	
5.1 Bureau de développement des télécommunications (BDT)	59
5.2 Centre pour le développement des télécommunications (CTD)	78
6. Administration de l'Union	
6.1 Questions de personnel	83
6.2 Questions financières	89
<u>Annexe 1</u> Situation au 31 décembre 1991 des Membres par rapport aux Actes de l'Union	93
<u>Annexe 2</u> Budget et comptes de l'année 1991	119
<u>Annexe 3</u> Liste des publications éditées par l'Union en 1991	124
<u>Annexe 4</u> Activités du Département des services informatiques en 1991	131
<u>Annexe 5</u> Services d'échange d'information fournis par la division des Règlements des télécommunications et des Relations entre les Membres	138

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport est publié en application des dispositions du numéro 306 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) qui prévoit que le Secrétaire général "... avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil d'administration, à tous les Membres".

2. MEMBRES DE L'UNION

2.1 En 1991, les deux pays suivants sont devenus Membres de l'Union à la suite de leur adhésion à la Convention de Nairobi:

- République de Lituanie, le 12 octobre;
- République de Lettonie, le 11 novembre.

Au 31 décembre 1991, l'Union comptait donc 166 Membres.

2.2 Le 24 décembre 1991, les droits et obligations de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques en tant que Membre de l'Union ont été repris par la Fédération russe.

2.3 Au cours de l'année 1991, douze Membres ont ratifié la Convention de Nairobi, ce qui porte à treize le nombre total de ratifications au 31 décembre 1991.

2.4 Le Tableau 1 de l'Annexe 1 au présent Rapport indique la situation des Membres par rapport à la Convention de Nairobi et aux Règlements administratifs qui la complètent à la date du 31 décembre 1991. Il indique aussi la situation des Membres par rapport à la Constitution et à la Convention de Nice (1989). L'Annexe 1 contient également des renseignements au sujet de certaines autres conventions et certains accords relatifs aux télécommunications.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 La 46^e session ordinaire du Conseil d'administration s'est tenue au Siège de l'UIT du 27 mai au 7 juin 1991.

Ont participé à cette session les représentants des 41 Membres du Conseil, à savoir:

Algérie (République algérienne démocratique et populaire), République fédérale d'Allemagne, Royaume d'Arabie saoudite, République argentine, Australie, République du Bénin, République fédérative du Brésil, République de Bulgarie, Burkina Faso, République du Cameroun, Canada, République du Cap-Vert, République populaire de Chine, République de Colombie, République de Corée, Cuba, République arabe d'Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, République de l'Inde, République d'Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, République du Kenya, Etat du Koweït, Malaisie, République du Mali, Royaume du Maroc, Mexique, République fédérale du Nigéria, République islamique du Pakistan, République des Philippines, République du Sénégal, Suède, Confédération suisse, République fédérale tchèque et slovaque, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques.

3.2 M. A. Michna (République fédérale tchèque et slovaque) et M. J.A. Padilla Longoria (Mexique) ont été élus Président et Vice-Président et les Commissions ci-après ont été constituées:

Commission 1 - Finances

Président: M. P. Gagné (Canada)
Vice-Président: M. J. Martin-Löf (Suède)

Commission 2 - Personnel et Pensions

Président: M. S. Al-Basheer (Arabie saoudite)
Vice-Président: M. C. Baudazzi (Italie)

Commission 3 - Coopération technique

Président: M. H. Vignon (Bénin)
Vice-Président: M. M.A. Yusoff (Malaisie)

Commission 4 - Questions relatives à la Commission de Haut Niveau

Président: M. C. Oliver (Australie)
Vice-Président: M. R.M.J. Shingirah (Kenya)

3.3 Les Résolutions et les Décisions adoptées par le Conseil sont résumées ci-dessous:

3.3.1 Questions financières

3.3.1.1 Rapport de gestion financière de l'UIT pour l'année 1990

Le Conseil a approuvé le Rapport de gestion financière et le Rapport de gestion de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT pour 1990.

(Résolution N° 1012)

3.3.1.2 Vérification extérieure des comptes de l'UIT pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1990

Le Conseil a arrêté les comptes de l'UIT pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1990 tels qu'ils sont présentés et tels qu'ils ont été vérifiés par le vérificateur extérieur nommé par la Confédération suisse.

(Résolution N° 1013)

3.3.1.3 Crédits additionnels au budget de l'UIT pour l'année 1991

Le Conseil a décidé d'allouer des crédits additionnels au budget ordinaire de l'Union pour 1991 à hauteur de 1.482.000 francs suisses et des crédits additionnels au budget annexe des publications pour 1991 à hauteur de 671.000 francs suisses, au titre des dépenses non renouvelables, pour permettre la mise en oeuvre des recommandations de la C.H.N.

(Résolution N° 1018)

3.3.1.4 Budget de l'Union internationale des télécommunications pour 1992

Le Conseil, a approuvé les budgets de 1992 à savoir:

- le budget de l'Union s'élevant à 130.145.000 francs suisses;
- le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique s'élevant à 6.370.000 francs suisses;
- le budget annexe des publications s'élevant à 7.630.000 francs suisses.

L'unité contributive pour 1992 a été fixée à:

- pour les Membres 306.000 francs suisses;
- pour les exploitations privées reconnues, etc.: 61.200 francs suisses.

(Résolution N° 1019)

3.3.1.5 Compte de provision de l'Union

Le Conseil a décidé de prélever une somme de 1.000.000 de francs suisses sur le compte de provision de l'Union et d'utiliser cette somme pour compenser le solde du manque de recettes pour couvrir les dépenses d'appui des comptes spéciaux de la Coopération technique.

(Décision N° 435)

3.3.1.6 Somme due par Infinet Inc. Andover (Etats-Unis d'Amérique)

Le Conseil a décidé que la somme de 72.335,85 francs suisses due par Infinet Inc. relative aux contributions et aux intérêts moratoires de 1983 à 1986 sera passée par profits et pertes et compensée par un prélèvement du compte de provision de l'UIT.

(Décision N° 436)

3.3.1.7 Somme due par Plantronics Inc. Frederick (Etats-Unis d'Amérique)

Le Conseil a décidé que la somme de 20.563,20 francs suisses due par Plantronics Inc. relative à la contribution et aux intérêts moratoires de 1985 sera passée par profits et pertes et compensée par un prélèvement du compte de provision de l'UIT.

(Décision N° 437)

3.3.2 Questions relatives au personnel, pensions

3.3.2.1 Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT

Le Conseil a désigné les personnes suivantes pour représenter le Conseil d'administration au Comité des pensions du personnel de l'UIT:

Membres	Membres suppléants	Durée du mandat
M. Z. STRNAD	M. R. MBAYE	M. R. MBAYE session du Conseil
M. G. DUPUIS	M. B. SULISTYO	Jusqu'à la 48 ^e session ordinaire du Conseil
M. J. HERNANDEZ	M. A. NODAROS	Jusqu'à la 49 ^e session ordinaire du Conseil

(Résolution N° 1010)

3.3.2.2 Traitements, taux d'indemnités de poste et taux de contribution du personnel applicables aux fonctionnaires élus

Le Conseil a approuvé les traitements et les taux applicables au 1^{er} mars 1991 et a modifié les Statut et Règlement du personnel applicables aux fonctionnaires élus.

(Résolution N° 1011)

3.3.2.3 Plan d'assurance pour la protection du pouvoir d'achat des pensions (APPAP)

Le Conseil a adopté à titre intérimaire le Plan d'assurance pour la protection du pouvoir d'achat des pensions (APPAP), en vue de sa mise en oeuvre le 1^{er} avril 1992, à moins que l'Assemblée générale des Nations Unies ne mette en application des mesures assurant une protection comparable.

(Résolution N° 1015)

3.3.2.4 Décisions relatives aux besoins en personnel

Le Conseil a approuvé la création des emplois de durée déterminée suivants jusqu'au 31.12.1993 au Bureau de développement des télécommunications (BDT):

- 1 G7 Assistant administratif à la Division des politiques des télécommunications
- 1 P4 Coordonnateur des systèmes d'information au Département d'appui aux programmes, organisation et méthodes

et la suppression des emplois suivants dans le même organe:

C9T/P3/409	C7T/G5/405
C1T/P2/365	C9T/G5/412
C1T/P2/391	C12T/G5/407
C12T/G6/428	C4T/G5/367

(Résolution N° 1016)

3.3.3 Conférences et réunions

3.3.3.1 Conférence de plénipotentiaires additionnelle

Le Conseil a décidé de convoquer une conférence de plénipotentiaires additionnelle qui se tiendra à Genève pendant deux semaines et deux jours à compter du lundi 7 décembre 1992. Le Conseil a aussi adopté la procédure et l'ordre du jour de la Conférence. Les Membres de l'Union ont été consultés à propos de la procédure, de l'ordre du jour, de la date et du lieu de la conférence par la Lettre circulaire AC/46-2 du 14 juin 1991 et les propositions du Conseil ont été approuvées à la majorité requise.

(Résolution N° 1020)

3.3.3.2 Elaboration de projets de textes en vue de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle et questions connexes

Le Conseil a décidé d'établir un Groupe de rédaction composé d'experts représentant les administrations avec le mandat suivant: "élaborer des projets de textes en vue de la révision des Instruments de Nice, à partir des Recommandations pertinentes du Rapport final de la C.H.N.". Il a en outre décidé que le Groupe de rédaction devra achever ses travaux au plus tard le 15 avril 1992.

(Résolution N° 1021)

3.3.3.3 Date et durée de la 47^e session du Conseil d'administration

Le Conseil a décidé que la 47^e session du Conseil se tiendrait à Genève pendant une période de deux semaines, du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 1992.

(Décision N° 438)

3.3.4 Intégration du Centre pour le développement des télécommunications dans le Bureau de développement des télécommunications

Le Conseil a décidé de mettre un terme aux activités du Centre pour le développement des télécommunications et de son Conseil d'orientation en tant que tel à la fin de 1991 et d'intégrer dans la structure du BDT les fonctions particulières envisagées à l'origine pour le CTD.

(Résolution N° 1014)

3.3.5 Statut analogue à celui des organisations régionales de télécommunication provisoirement accordé aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites

Le Conseil a décidé que, provisoirement et jusqu'à l'examen de nouvelles règles par la Conférence de plénipotentiaires, les organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites jouiront, à compter du 10 octobre 1991, d'un statut analogue à celui dont bénéficient les organisations régionales de télécommunication, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de Nairobi. Les Membres de l'Union ont été consultés à propos de cette Résolution dans la Lettre circulaire AC/46-3 du 14 juin 1991 et la proposition du Conseil a été approuvée à la majorité requise.

(Résolution N° 1017)

3.3.6 Application des recommandations de la C.H.N.

Le Conseil a décidé de faire siennes certaines des recommandations de la C.H.N. et de les transmettre au Secrétaire général et au Comité de coordination pour exécution.

(Décision N° 439)

3.4 Résolution modifiée par le Conseil

Le Conseil a modifié comme suit la Résolution N° 925 - conditions financières de participation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des autres organisations internationales aux conférences et réunions de l'UIT:

Sous le point 4.1 "Organisations régionales des télécommunications", ajouter:

- Union des télécommunications des Caraïbes (CTU)

Sous le point 4.2 "Autres organisations internationales", ajouter:

- Système International de Satellites pour les Recherches et le Sauvetage (COSPAS-SARSAT).

3.5 Autres questions importantes examinées par le Conseil et n'ayant pas fait l'objet de Résolutions ou de Décisions

- Election d'un Membre du Conseil pour la Région C
- Report de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (HFBC-93)
- Conférence de plénipotentiaires (Japon, 1994)
- Commission ayant pour mission de recueillir les faits concernant les violations par Israël de la Convention internationale des télécommunications

- Groupe volontaire d'experts pour étudier l'attribution et l'utilisation améliorée du spectre des fréquences radioélectriques et la simplification du Règlement des radiocommunications
- Mise au point d'un accès direct à distance aux systèmes d'information de l'UIT
- Utilisation des langues de travail
- Participation aux activités de l'Union d'organisations ayant un caractère international
- Accord de coopération entre l'UNESCO et l'UIT
- Locaux au Siège de l'Union
- Journal des télécommunications

4. ACTIVITES DES ORGANES PERMANENTS

4.1 Activités du Secrétariat général

Le Secrétariat général comprend cinq départements: personnel, finances, conférences et services communs, ordinateur et relations extérieures, ainsi qu'un service de communications et le secrétariat de TELECOM.

4.1.1 Département du personnel

Au 31 décembre 1991, le nombre des emplois inscrits au tableau des effectifs était de 820, dont 735 occupés par des fonctionnaires titulaires d'un contrat permanent (80,6%) ou de durée déterminée (18%). En raison de la situation financière et des réductions budgétaires globales résultant des décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires de Nice, plusieurs emplois n'ont pas été pourvus au cours de l'année considérée ou ont été gelés; au 31 décembre 1991, 33 emplois permanents étaient gelés.

Avec 55.345,75 jours/personne en 1991, l'emploi à court terme a augmenté par rapport à 1990, en raison de l'exposition TELECOM et d'autres activités de conférence. Toutefois, cette augmentation est loin d'atteindre le chiffre de 1989.

Mis à part les activités ordinaires du Département dans le domaine du recrutement et de l'administration du personnel, dont le volume, en général n'a pas diminué de façon sensible, le Département du personnel a pris une part très active à l'étude du rapport de la C.H.N., de ses incidences sur la structure organisationnelle de l'Union et à la mise en oeuvre des Recommandations qu'il n'est pas nécessaire de soumettre à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

En ce qui concerne le classement des emplois, les efforts entrepris pour combler le retard pris dans ce domaine ont continué. La réorganisation de l'IFRB et du BDT s'est poursuivie activement ainsi que le redéploiement des emplois de l'ancien Département des relations extérieures du Secrétariat général à d'autres secteurs, et au Bureau du Secrétaire général en particulier, avec la création de l'Unité de planification stratégique, d'analyse opérationnelle et de vérification interne.

4.1.2 Département des finances

Le Département des finances a dû continuer à faire face à une charge de travail croissante et à des demandes de plus en plus fréquentes de renseignements d'ordre financier sur les différentes activités de l'Union. Un certain nombre d'emplois du Département n'ont pas été pourvus en 1991 du fait de la réduction des dépenses de personnel. Le Département a pu néanmoins s'acquitter en temps opportun de ses tâches habituelles, telles qu'elles sont décrites dans le Règlement financier de l'Union.

Le Département a participé à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission de Haut Niveau, en particulier à celles qui ont trait à la gestion financière (Recommandations Nos FM1 à FM9) ainsi qu'aux travaux préparatoires concernant Telecom 91, divers Telecoms régionaux et la CAMR 1992. Le personnel du Département a aussi participé aux travaux relatifs à l'avenir du Journal des télécommunications et à la production des publications, à la commercialisation et aux ventes ainsi qu'aux travaux du CCQA et de ses Groupes de travail, surtout en ce qui concerne les recettes provenant des dépenses d'appui du PNUD et les normes de comptabilité.

4.1.3 Département des conférences et services communs

A la fin de 1991, le Secrétaire général a décidé de transférer dans le Département, le service de la bibliothèque et des archives et le service du Journal des télécommunications.

4.1.3.1 Division de la planification, des conférences et de la logistique

En 1991, le département a mis les services et moyens logistiques nécessaires à la disposition des organes suivantes:

CCITT: 333 jours de réunion (270 jours à Genève et 63 jours hors de Genève)

CCIR: 488 jours de réunion (361 jours à Genève et 123 jours hors de Genève)

Conseil d'administration - CA46: 10 jours de réunion

IFRB/BDT - Cycles d'études régionaux: 15 jours de réunion

Commission de Haut Niveau: 22 jours de réunion

Groupe volontaire d'experts/RR: 9 jours de réunion

Groupes de rédaction APP: 13 jours de réunion

Conseil d'orientation du Centre pour le développement des télécommunications: 3 jours de réunion

Conférences régionales de développement des télécommunications: 9 jours de réunion

Développement des télécommunications - diverses réunions: 41 jours de réunion

Le diagramme ci-joint montre l'appui fourni par les services de production de documents pour les activités de l'UIT pendant la période 1981-1991, avec la ventilation correspondante pour le CCIR et le CCITT.

Les activités de planification englobent l'établissement des calendriers de réunions et l'estimation des travaux annuels de production des documents (traduction, saisie des textes et reprographie) pour l'exercice 1992, pour le projet de budget de l'année 1993 et pour l'ébauche du budget de l'année 1994.

La Division a supervisé et coordonné tous les aspects de la mise en oeuvre de la Résolution N° 59 (Nice, 1989) concernant les nouvelles langues de travail.

Le Service logistique a participé à diverses réunions techniques et de direction du groupement commun d'achats de l'Office des Nations Unies à Genève. Les études de marché se sont poursuivies et des appels d'offres ont été lancés en vue d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour l'entretien des bâtiments, ainsi que pour l'achat ou la location de mobilier de bureau, de machines diverses et de fournitures.

Les dépenses relatives au mobilier et aux machines se sont élevées à 2.301.000 francs suisses¹, les articles de papeterie à 1.857.000 francs suisses et l'entretien du bâtiment à 2.037.000 francs suisses.

La gestion des surfaces de bureau s'est poursuivie avec la même rigueur. A la fin de l'année il a été indiqué qu'en raison des remaniements structurels, le nombre des changements et des réattributions de bureaux serait bien plus élevé qu'en 1991.

4.1.3.2 Division des services linguistiques et de la composition des documents

En 1991, les sections de traduction anglaise, française et espagnole ont traduit 46 000 pages² dans les différentes langues de travail (contre 51 000 en 1990); 45,5% des traductions étaient en français, 9,5% en anglais et 45% en espagnol. Sur l'ensemble, 4 000 pages environ ont été données en sous-traitance à l'extérieur.

¹ Tous les chiffres sont arrondis au millier de francs suisses près.

² Le nombre de pages est arrondi au millier près.

Conformément à la Résolution N° 59 (Nice, 1989), les services arabe, chinois et russe ont assuré la traduction et la révision de certains des Volumes des CCI. Le service arabe a aussi entrepris la traduction et la révision du Règlement des radiocommunications (édition de 1990). Les versions chinoise et russe ont été données en sous-traitance à des maisons d'édition de Beijing et de Moscou. 2 000 pages des Volumes des CCI ont été imprimées en arabe, 2 000 pages en chinois et 2 000 pages en russe. De nouveaux systèmes de saisie des données ont été installés pour les services chinois et russe. On s'est procuré le logiciel pour le système de traitement de texte chinois auprès de l'Administration chinoise. Un système de traitement de texte supplémentaire a été installé pour le service arabe. Ces services ont aussi traduit et dactylographié en arabe, en chinois et en russe 48 numéros trilingues de la Section spéciale sur les services spatiaux de la Circulaire hebdomadaire de l'IFRB, comprenant 9 000 pages en forme définitive (contre 6 000 en 1990).

Les services fournis comprennent également 345 jours-homme d'interprétation, de rédaction de comptes rendus et de missions.

La Section de terminologie, références et aides informatiques à la traduction (STRAIT) a poursuivi la mise à jour de TERMITE, base de données terminologiques spécialisée de l'UIT accessible directement par TIES. En 1991, plus de 10 000 adjonctions et modifications ont été apportées à cette base de données qui contient actuellement près de 54 000 entrées. La section a rédigé et diffusé des instructions concernant l'utilisation de TERMITE et dressé en outre un certain nombre de listes de terminologie demandées en particulier pour la CAMR-92. Elle a élaboré le cahier des charges d'un futur système de gestion de terminologie informatisé pour remplacer le système actuel qui utilise l'ordinateur Siemens. Elle a aussi tenu des réunions de coordination avec les sections de traduction et avec les éditeurs des CCI, participé à des conférences interorganisations avec ses homologues des Nations Unies et continué à suivre l'évolution technologique en vue d'acquiescer des aides informatiques à la traduction.

Le Service des références a permis d'économiser environ 4 000 pages de traduction. Il a commencé à dresser un inventaire des ouvrages de référence disponibles et participé à une analyse préliminaire en vue d'informatiser l'enregistrement des documents; il a examiné différentes formules pour améliorer son efficacité globale.

Le Service de composition des documents (POOL) a produit 92 000 pages de documents pendant l'année 91. Sur ce total 10 000 pages ont été produites à l'extérieur. Le volume de travail pour le CCIR a représenté 25% et pour le CCITT 55% de la production totale. 1 000 heures supplémentaires ont été nécessaires pour assurer la sortie des documents dans les délais pour les réunions ou conférences.

En février 1991, le Service de composition des documents a remplacé son logiciel de traitement de texte SAMNA par "Word for Windows" avec l'aide du Département de l'ordinateur. Les résultats ont maintenant montré que l'UIT a fait le bon choix.

Auparavant, les sections de traduction avaient leurs propres services de dactylographie. En juin 1991, ces services ont fusionné avec le Service de composition des documents, ce qui a permis d'améliorer la productivité.

4.1.3.3 Division des publications et de la reprographie

La section de reprographie a traité 93 344 000 pages au format A4, soit une augmentation de 8,4% par rapport à 1990.

La section des documents de conférences a traité 4 354 000 documents (soit une diminution de 23% par rapport à 1990) dont 1 305 000 ont été expédiés (44% de moins qu'en 1990) et 2 741 070 ont été distribués.

Plus de 430.000 étiquettes d'adresse ont été établies pour les expéditions. La section des expéditions et transports a expédié par fret 106 000 kilos de publications, documents et matériel de conférence d'une valeur de 4.145.000 francs suisses pour un coût de 243.000 francs suisses. Elle a eu à traiter 14 000 objets recommandés soit une diminution de 10% par rapport à 1990. Le courrier de surface a représenté 63% de l'ensemble du trafic en 1991, alors qu'il n'était que de 56% en 1990.

Publications

Le Service de composition des publications a produit en 1991 les originaux des publications énumérées dans l'Annexe 3, à l'exception des listes produites par ordinateur. Un total de 42 000 pages ont été produites, principalement les Recommandations et les Directives du CCITT et les Volumes de la XVIIe Assemblée plénière du CCIR. Le service a complété la mise en place du traitement de texte Word for Windows et de postes de travail graphiques. Enfin, le Service s'est équipé d'une photocomposeuse à langage PostScript. L'ensemble de cette installation permet à présent la composition intégrale à l'UIT de la plupart des publications, y compris le Journal des télécommunications.

Durant l'année 1991, le Service des publications a géré la production de 895 publications (toutes langues confondues - F/E/S/A/C/R), représentant 124 000 pages papier et 664 microfiches (contenant 179 280 pages) et deux parutions de la Liste internationale des fréquences (IFL) sur CD-ROM totalisant quatre disques CD. Au total 740 250 fascicules ont été imprimés. Le montant global des factures extérieures a été d'environ 4.761.000 francs suisses.

Un effort particulier a été fait par ces deux services pour réduire le délai de parution des Recommandations des CCI, qui sont maintenant produites à 90% en moins de 4 mois.

ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS

TOTAL		DACTYLOGRAPHIE et SASIE		REPRODUCTION	
(pages)		(pages)		(pages)	
81	53.854	143.865	70.341.979	81	14.515.650
82	54.045	98.778	52.720.157	82	21.281.992
83	66.311	123.892	63.766.986	83	27.835.527
84	58.448	128.542	88.597.402	84	50.599.085
85	55.418	106.916	70.950.907	85	17.251.460
86	44.273	89.571	70.776.514	86	30.528.870
87	67.955	129.443	90.781.067	87	41.145.828
88	64.326	153.791	112.178.453	88	65.512.478
89	65.249	123.301	81.541.356	89	19.838.904
90	50.637	90.824	86.066.041	90	39.612.565
91	46.017	91.837	93.343.838	91	43.972.621
C C I R		C C I R		C C I T	
81	19.068	83.009	39.510.765	81	12.722
82	3.029	7.455	4.081.454	82	21.862
83	9.553	22.536	9.428.975	83	31.608
84	7.780	14.744	9.635.813	84	24.966
85	16.660	39.816	17.420.122	85	14.251
86	2.483	13.841	11.091.415	86	19.463
87	10.566	24.774	11.223.068	87	28.676
88	7.018	20.238	10.385.169	88	28.528
89	21.832	55.129	22.632.293	89	14.458
90	3.612	21.373	18.288.486	90	22.760
91	5.736	23.147	9.473.216	91	23.840
C C I T		C C I R		C C I T	
81	28.310	81	28.310	81	28.310
82	41.066	82	41.066	82	21.862
83	62.069	83	62.069	83	31.608
84	74.234	84	74.234	84	24.966
85	26.035	85	26.035	85	14.251
86	43.742	86	43.742	86	19.463
87	57.543	87	57.543	87	28.676
88	84.141	88	84.141	88	28.528
89	29.527	89	29.527	89	14.458
90	46.406	90	46.406	90	22.760
91	50.076	91	50.076	91	23.840

STATJAN00031

4.1.4 Département de l'ordinateur

Le Département de l'ordinateur, réorganisé à compter du 1^{er} janvier 1992 sous le nom de Département des services informatiques, est le pivot de l'UIT pour les capacités informatiques qui revêtent pour l'Union une importance essentielle dans l'accomplissement de ses missions. L'amélioration et l'exploitation de l'infrastructure informatique, la formation professionnelle des utilisateurs d'ordinateur et l'assistance dont ils bénéficient ainsi que la mise au point et la maintenance de systèmes d'application comptent parmi les responsabilités qui incombent au Département.

En 1991, le Comité de coordination de l'UIT a arrêté une stratégie préconisant l'utilisation du système d'exploitation UNIX conjugué au logiciel de gestion de base de données Ingres comme contexte d'utilisation informatique préférée pour l'UIT. L'adoption de cette stratégie a donné lieu à une activité soutenue en 1991. Le transfert des applications du contexte d'utilisation Siemens, qui a permis de supprimer un des deux ordinateurs centraux, s'est traduit par une importante réduction du budget de 1992.

Les communications informatiques, dont l'assistance aux utilisateurs externes, ont constitué également un des principaux domaines d'activité.

On trouvera à l'Annexe 4 un résumé des activités du Département de l'ordinateur en 1991.

4.1.5 Département des relations extérieures

Le Département des relations extérieures a comme par le passé mené à bien les activités de ses trois Divisions. Dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations de la C.H.N., telles que les a approuvées le Conseil à sa 46^e session, il a en outre mené à terme des travaux préparatoires de restructuration du Département et de réaffectation de ses responsabilités.

Conformément à la recommandation N° 9 de la Commission de Haut Niveau, la plus grande partie des activités traditionnellement du ressort du Département des relations extérieures sera transférée au Bureau du Secrétaire général afin d'assurer la plus grande efficacité possible au siège de l'UIT et dans les relations (y compris les échanges d'informations) entre le siège et les Membres. Le Bureau du Secrétaire général sera composé des trois unités suivantes: politique et planification stratégiques, affaires juridiques et relations extérieures et publiques.

4.1.5.1 La Division responsable des relations avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales a maintenu des contacts de travail étroits avec l'ONU et ses organes subsidiaires sur des questions d'intérêt commun.

Cette coopération s'est traditionnellement exercée dans les domaines des activités administratives et de fonctionnement de divers comités et commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies (Comité d'organisation, Comité administratif de coordination (CAC), Comité du programme et de la coordination (CPC), Conseil économique et social, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) au sein desquels l'Union était représentée et a soumis des contributions utiles. La Division a continué à participer activement aux travaux des diverses institutions spécialisées du système des Nations Unies ayant des répercussions dans le domaine des télécommunications (UNESCO/PIDC, OACI, OMI, UPU ou OMM), notamment des Organisations internationales et régionales actives dans le domaine des télécommunications, et entre autres la CEI, l'ISO, l'URSI, l'UPAT, l'URA, et INTELSAT....).

4.1.5.2 En plus de ses activités normales, qui sont restées sensiblement analogues à celles des années précédentes en dépit de l'augmentation constante de leur volume, le Service juridique de l'Union a continué à participer activement en 1991 aux travaux de mise en oeuvre de la Résolution N° 55 de la Conférence de plénipotentiaires de Nice relative à l'examen de la structure et du fonctionnement de l'Union. A cet égard, le service a rédigé des documents d'étude et d'analyse juridiques qu'il a soumis à la "Commission de Haut Niveau" (C.H.N.), puis à la 46^e session du Conseil d'administration. Après examen par ce dernier du Rapport final de la C.H.N. (voir notamment la

Décision du Conseil N° 439) et adoption des Résolutions N° 1020 sur la convocation du 7 au 22 décembre 1992 d'une Conférence de plénipotentiaires additionnelle destinée à réviser les instruments de Nice avant leur entrée en vigueur, et N° 1021 par laquelle le Conseil a mis en place un Groupe de rédaction composé d'experts des administrations chargé de rédiger des projets de textes en vue de la révision des instruments de Nice à partir des recommandations pertinentes du Rapport final de la C.H.N., le service juridique a entrepris les travaux préparatoires y relatifs. Ceux-ci, menés en collaboration avec le Président du Groupe de rédaction et le Groupe restreint qu'il a constitué, ont donné naissance aux premiers projets de Constitution et de Convention de l'Union révisées. Ces projets ont été soumis pour examen au Groupe de rédaction à l'occasion de sa première session (Genève, du 9 au 13 décembre 1991), dont le Secrétariat était pour l'essentiel assuré par le service juridique.

4.1.5.3 Division chargée des règlements des télécommunications et des relations entre les Membres

Les tâches de la Division comprennent l'appui aux principales instances législatives et administratives de l'UIT, la prestation de divers services d'information officiels et officieux, dont l'échange réciproque de renseignements entre les Membres, ainsi que des fonctions consultatives, administratives et de liaison. La Division s'acquitte de ces fonctions par l'intermédiaire de quatre subdivisions principales dont les effectifs sont spécialisés dans les questions d'organisation suivantes: instances législatives, Règlement des télécommunications et opérations associées, Règlement des radiocommunications et opérations associées, règlement concernant les services mobiles et opérations associées.

Réalisations de 1991

Appui fourni aux principales instances législatives et administratives de l'UIT

La Division aide les Membres lors du processus de ratification nationale, reçoit les instruments du traité et assure la notification générale des adhésions. Ces activités peuvent porter également sur l'organisation et la tenue de cycles d'études préparatoires aux conférences, ainsi que sur la participation à des réunions et des consultations préliminaires.

En 1991, un appui massif a été fourni pour la 46^e session du Conseil d'administration, pour les première, deuxième et troisième réunions du GVE (Groupe volontaire d'experts chargé d'étudier l'attribution et l'utilisation améliorée du spectre des fréquences radioélectriques et la simplification du Règlement des radiocommunications). Le personnel de la Division a activement participé aux préparatifs de la CAMR-92.

Prestation de services d'échange d'informations

Une des principales activités de la Division consiste à créer et à maintenir de nombreux services d'échange d'informations qui sont importants pour les activités fondamentales institutionnelles, réglementaires, administratives, tarifaires, statistiques et d'exploitation de l'Union, de ses Membres, des exploitations privées et des usagers. Cette activité regroupe, non seulement les systèmes d'information spécialisés (voir l'Annexe 5 du Rapport), mais également d'innombrables communications ad hoc avec et entre les Membres, les EPR, les organismes scientifiques ou industriels et autres.

Activité consultative, administrative et de liaison

Conformément au Règlement des radiocommunications, la Division a attribué des numéros d'appel sélectifs pour des stations de navire, des numéros pour des groupes prédéterminés de stations de navire, des blocs de numéros d'identification de stations côtières, des séries d'appels internationaux et des chiffres d'identification maritimes.

La Division a pris les mesures qui s'imposaient à la suite des changements politiques intervenus en Europe, notamment dans l'ex-URSS et en Yougoslavie. Ces mesures ont nécessité, outre les démarches normales en pareil cas, de multiples activités de consultation et d'interprétation menées en étroite collaboration avec le Service juridique de l'Union.

4.1.5.4 Division des Relations publiques

a) Presse et information

Au cours de l'année écoulée, la Section Presse et information a publié 17 communiqués de presse qui ont été diffusés à quelque 10 000 destinataires dans le monde entier. Elle a organisé ou co-organisé quatre conférences de presse. Elle a en outre préparé ou fourni des informations pour 44 articles traitant des télécommunications parus dans des magazines ou revues grand public ou spécialisés de 16 pays et a contribué à la rédaction de 23 annuaires et répertoires de 10 pays.

En ce qui concerne TELECOM 91, la Section Presse et information a été chargée d'organiser, d'administrer et de superviser le Service de presse de la manifestation, pour laquelle ont été accrédités 1 772 journalistes représentant 44 pays et ont été désignés 629 attachés de presse. Autre domaine de la compétence de la Section Presse et information: le concours "La jeunesse à l'âge de l'électronique", pour lequel 39 candidatures ont été enregistrées et 29 travaux ont été soumis au jury international qui s'est réuni les 8 et 9 avril 1991 pour sélectionner les quinze vainqueurs.

Avec l'aide d'autres fonctionnaires, la Section Presse et information a mené à bien des activités d'information publique incluant des débats et conférences sur différents aspects des travaux de l'UIT. Elle a également publié un prospectus décrivant les objectifs, la structure et le fonctionnement de l'Union. Plusieurs brefs documents mettant en valeur tel ou tel aspect des activités de l'UIT ont en outre été rédigés pour répondre aux demandes des groupes de visiteurs ainsi que des représentants de la presse, des entreprises et des particuliers utilisateurs des télécommunications, des milieux universitaires et du grand public.

La Section a par ailleurs répondu à 1 487 demandes d'information, soit un chiffre nettement plus élevé que celui de 1991, en raison de la tenue de TELECOM 91.

Enfin, la Section Presse et information a rédigé les documents de la 23^{ème} Journée des télécommunications (le 17 mai 1991) sur le thème "Les télécommunications et la sécurité de la vie humaine".

b) Journal des télécommunications

La section a publié 938 pages dans le Journal, le répertoire des satellites lancés en 1990 et un des numéros spéciaux sur la gestion des réseaux, la CAMR-92 et les Techniques nouvelles applicables aux réseaux.

c) Graphisme audiovisuel

La section a travaillé pour le Journal (illustrations, couvertures, mise en page), la Journée mondiale des télécommunications (affiches, conception de timbres, cartes de radioamateurs QSL, photos pleine page, etc.), Africa Telecom (affiche, brochure, forum), le BDT (programme audiovisuel complet), Telecom (tous les documents imprimés), le stand de l'UIT à Telecom (maquette, plans, installation et maintenance), le forum de Telecom (plans, installation, documents imprimés, formulaires, badges, etc.).

d) Bibliothèque centrale, documentation et archives

Bibliothèque centrale: La Bibliothèque a acquis 633 volumes (118 achats et 515 dons). Elle a assuré des services de prêt et de référence au personnel du siège, aux délégués aux conférences de l'UIT, ainsi qu'à des utilisateurs extérieurs. Plusieurs listes entre autres, la Liste des acquisitions récentes et Current Contents, ont été publiées, ainsi que 190 analyses de livres parues dans le Journal.

Cinémathèque (près de 600 films/vidéos): elle a répondu à 225 demandes de prêt de films faisant l'objet de 670 projections devant 110 000 personnes.

Banque d'adresses: quelque 11 000 adresses ont été mises à jour.

Archives

Archives imprimées: 200 demandes de consultation et de recherche de documents imprimés ont été traitées en 1990.

Dossiers semi-actifs et dossiers retirés: divers services de l'Union ont remis des dossiers représentant 98 mètres. Le service a répondu à 450 demandes de dossiers.

Microfilms et microfiches: plus de 100 rouleaux de pellicules ont été utilisés pour la saisie des documents.

En outre, dans le cadre de TELECOM 91, le Service a organisé la Foire du livre 91 à laquelle ont participé 90 éditeurs de 13 pays et de deux organisations régionales/internationales, ainsi que le festival du film 91, où ont été projetés 94 films ou vidéos en provenance de 23 pays et de 4 organisations régionales/internationales.

4.1.6 Service des communications

Les activités du Service en 1991 se sont réparties comme suit:

Courrier

100 899 envois au départ (lettres et imprimés) ont été traités et affranchis en 1991. Le coût total des affranchissements postaux s'est élevé à 286.416,30 francs suisses. Ces chiffres représentent une augmentation de 17% des envois par rapport à 1990; les frais d'affranchissement ont doublé en 1991, du fait en partie de l'utilisation accrue des services de distribution accélérée du courrier (ces chiffres ne comprennent pas les colis postaux traités par le Service des expéditions). De plus, 650 objets de correspondance (contre 815 en 1990) ont été confiés à la valise diplomatique de l'ONU.

Télex

Le Service a traité un total de 38 019 messages (25 222 au départ et 12 797 à l'arrivée); ces chiffres correspondent à une diminution d'environ 21% par rapport en 1990, due en grande partie au nombre croissant de messages transmis par télécopie. De plus, 174 télégrammes-circulaires ont été envoyés aux administrations membres.

Télécopie

Les télécopieurs installés dans les organes permanents et dans certains départements du Secrétariat général ont traité les messages, tant au départ qu'à l'arrivée. Avec un total d'environ 267 550 pages envoyées et reçues dans l'ensemble de l'UIT en 1991 (soit une augmentation de 55% par rapport à 1990), le trafic a augmenté régulièrement. Le Service des communications a traité

quelque 44% de tous les messages entrants et 61,5% de tous les messages sortants; cela représente une augmentation de 36,4% des messages traités par le service par rapport à 1990. Le service est maintenant en mesure d'atteindre par ce moyen 151 administrations, contre 140 en 1990.

Services mis à la disposition des délégués

Le "salon des délégués", situé à côté des bureaux du Service des communications, dispose maintenant de quatre terminaux d'ordinateur et de quatre imprimantes. Cinq terminaux et deux imprimantes sont également accessibles aux délégués dans la zone des salles de réunion du deuxième sous-sol.

Gestion informatisée des répertoires et statistiques

Le Service convertit sous une forme exploitable par la machine l'ensemble des répertoires d'adresses dont elle est responsable (lettres circulaires, lettres DM (distribution multiple), ordres de service, mémorandums), et diffuse les renseignements disponibles partout à l'intérieur de l'UIT sur reftext et sur le serveur de documents. Le service établit des statistiques sur les flux de trafic postal, télex et de télécopie.

4.1.7 Projets spéciaux (TELECOM)

Telecom 91, 6^{ème} Exposition mondiale et Forum mondial de télécommunication s'est tenu à Genève du 7 au 15 octobre 1991. 850 exposants venus de 37 pays ont participé à cette manifestation. Le nombre des visiteurs est passé de 55 000 à 132 351, soit une augmentation de 140% par rapport au chiffre de Telecom 87. Les forums ont constitué un remarquable succès.

Tout au long de l'année, on a continué de préparer Americas Telecom 92 qui a eu lieu à Acapulco (Mexique) du 6 au 11 avril 1992 et Europa Telecom 92 qui s'est tenu à Budapest (Hongrie) du 12 au 17 octobre 1992.

De plus amples renseignements sur les activités de TELECOM figurent dans le Document 7253.

4.2 Activités de l'IFRB

4.2.1 Tenue à jour du Fichier de référence international des fréquences (Fichier de référence), de la Liste internationale des fréquences et des documents de services connexes

a) Le Fichier de référence contenait à la fin de l'année 1991 des données relatives à 1 133 756 assignations de fréquence représentant 5 350 817 inscriptions, qui seront publiées en mars 1992 dans la prochaine mise à jour (Edition 13.2) de la 13^{ème} Edition de la Liste internationale des fréquences.

b) Le Fichier de référence est mis à jour par inclusion des fréquences d'utilisation commune et des allotissements figurant dans les divers Plans d'allotissement. En 1991, 1 303 nouveaux allotissements ont été ajoutés au Fichier de référence.

4.2.2 Traitement des fiches de notification d'assignations de fréquence

a) Le tableau ci-après donne des statistiques détaillées relatives aux assignations de fréquence reçues et traitées pendant l'année 1991 :

Nombre d'	Article 12 (S.Sec. IIA, IIB, IIC et Sec. V)	Article 12 (S.Sec. IIE)	Article 13	Article 17	Total
Assignations notifiées en 1991 et dont l'examen était nécessaire	22 487	1 112	5 308	36 232	65 139
Annulations notifiées en 1991	2 702	288	296	2 978	6 264
Total	25 189	1 400	5 604	39 210	71 403

b) On trouvera ci-dessous des statistiques relatives au traitement des fiches de notification d'assignations de fréquence reçues en 1991 :

Nombre de	Article 12 (S. Sec. IIA, IIB & IIC)	Article 12 (Sec.V & VI)	Article 12 (S. Sec. IIE)	Article 13	Article 17	Total
Fiches de notification ayant fait l'objet d'un examen en 1991	23 277	1 998	940	7 907	36 232	70 354

c) L'IFRB a publié 819 Sections spéciales au titre de 23 types différents d'application des dispositions du Règlement des radiocommunications ou d'Accords régionaux.

4.2.3 Examen des assignations de fréquence aux stations de Terre dans les bandes inférieures à 28 MHz (Article 12 du Règlement des radiocommunications)

Le Comité a effectué, aux termes des RR1240 et RR1241 ou RR1242 de l'Article 12 du Règlement des radiocommunications, l'examen de 5 915 fiches de notification relatives à de nouvelles assignations de fréquence ou à des modifications d'assignations de fréquence déjà inscrites dans le Fichier de référence.

4.2.4 Examen des assignations de fréquence aux stations de Terre dans les bandes au-dessus de 28 MHz (Article 12 du Règlement des radiocommunications)

Dans les bandes autres que les bandes partagées avec les services de radiocommunication spatiale, l'IFRB a reçu 8 619 fiches de notification d'assignations de fréquence et, dans les bandes partagées avec les services de radiocommunication spatiale, 1 500 fiches de notification d'assignations de fréquence. Les assignations examinées pour les deux catégories étaient respectivement au nombre de 12 765 et 2 421.

4.2.5 Examen des fiches de notification d'assignations de fréquence à des stations des services de radiocommunication spatiale (Article 13 du Règlement des radiocommunications)

a) L'IFRB a reçu 232 nouvelles fiches de notification au titre de l'Appendice 3 pour des réseaux à satellite ou des stations terriennes des services de radiocommunication spatiale, pour examen et inscription dans le Fichier de référence. Les données reçues comprenaient 31 fiches de notification relatives à des stations spatiales portant sur 3 407 assignations de fréquence et 201 fiches de notification relatives à des stations terriennes portant sur 1 901 assignations de fréquence. Le Comité a examiné et traité 7 907 fiches de notification relatives à l'ancien Appendice 3, conformément aux dispositions de l'Article 13.

b) L'IFRB tient à jour et publie trimestriellement avec sa Circulaire hebdomadaire une liste des positions assignées aux stations spatiales installées à bord de satellites géostationnaires ainsi que des bandes de fréquences utilisées par ces stations. Ces renseignements lui ont été communiqués en application des dispositions des Articles 11 et 13 du Règlement des radiocommunications.

4.2.6 Horaires de radiodiffusion à ondes décimétriques (Article 17 du Règlement des radiocommunications)

a) En application des dispositions de l'Article 17 du Règlement des radiocommunications, le Comité a établi et publié quatre Horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décimétriques dans les bandes de fréquences comprises entre 5 950 kHz et 26 100 kHz attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion pour quatre périodes en 1991 et 1992.

Les tableaux du paragraphe 4.2.2.a) ci-dessus indiquent le nombre total des assignations de fréquence notifiées par les administrations et traitées par l'IFRB.

b) Le Comité a publié les Horaires définitifs de mars 1990 à novembre 1990 avec tous les renseignements qui doivent y figurer selon les dispositions de la Section VII de l'Article 17 du Règlement des radiocommunications.

c) Les modifications notifiées par les administrations, et qui ont été introduites dans les Horaires provisoires pour être mises en pratique au cours des périodes correspondant à ces Horaires, ont été régulièrement publiées par le Comité dans la Partie IV de sa Circulaire hebdomadaire ou dans l'Horaire définitif. Au cours de l'année 1991, le Comité a traité 7 959 modifications notifiées par des administrations pour inclusion dans les Horaires.

4.2.7 Application des décisions de la Conférence administrative régionale de radiodiffusion à ondes hectométriques (Région 2), Rio de Janeiro, 1981 (RJ81)

- a) En application de l'Article 4 de l'Accord régional, le Comité a traité 1 052 propositions de modification du Plan, dont 934 ont été publiées dans 7 Sections spéciales RJ81 de la Circulaire hebdomadaire. Les informations concernant les modifications restantes étaient soit incomplètes soit erronées, et des précisions ont été demandées aux administrations visées.
- b) Une étude des modifications publiées dans la Partie A de la Section spéciale RJ81 mais pour lesquelles aucune demande de publication dans la Partie B et d'inscription dans le Plan n'avait été reçue, a été effectuée, et les informations correspondantes ont été communiquées aux administrations concernées.
- c) Les 357 entrées concernant 5 administrations enregistrées dans le Plan mais non mises en service ont été analysées, et les informations appropriées ont été envoyées aux administrations concernées.
- d) Le Comité a transféré de la Liste B à la Liste A 85 entrées d'heures diurnes et nocturnes pour lesquelles tous les accords nécessaires avaient été obtenus.

4.2.8 Application des décisions de la CARR pour le service mobile maritime et le service de radionavigation aéronautique dans certaines parties de la bande des ondes hectométriques dans la Région 1 et de la CARR pour la planification des fréquences utilisées par les radiophares maritimes dans la zone européenne maritime, Genève, 1985 (GE85-MM-R1 et GE85-EMA)

Conformément aux décisions des Conférences GE85-MM-R1 et GE85-EMA concernant l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 1992, des Accords régionaux correspondants et conformément à la Résolution N° 38 (Rév. Mob-87), les activités nécessaires pour faciliter les transferts requis ont été entreprises. Une Lettre circulaire de l'IFRB explicative (N° 890) a été envoyée, et des lettres individuelles reprenant les extraits appropriés ont été adressées aux administrations concernées (environ 150 lettres). Parallèlement, l'IFRB a continué d'appliquer les procédures transitoires mentionnées dans les Résolutions N°s 1(MM) et 1(EMA).

4.2.9 Application de la procédure de la Résolution N° 300

Suite aux demandes de 11 administrations, le Comité a appliqué la procédure de coordination spécifiée dans la Résolution N° 300 à 2 929 fiches de notification d'assignation de fréquence à des systèmes à bande étroite de télégraphie à impression directe et de transmission de données (fréquences appariées).

4.2.10 Fréquences du service mobile aéronautique (R) désignées pour une utilisation mondiale (Recommandation N° 402)

Le Comité a appliqué la procédure de choix et de coordination des fréquences qui fait l'objet de la Recommandation N° 402 de la CAMR-79, décrite dans la Lettre circulaire de l'IFRB N° 533, à 2 administrations (9 canaux), en collaboration étroite avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

4.2.11 Assistance spéciale aux administrations

- a) Le Comité a étudié, aux termes des dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications ou d'Accords régionaux, 130 demandes d'assistance spéciale reçues d'administrations, en ce qui concerne les services de radiocommunication de Terre ainsi que les services de radiocommunication spatiale.

b) En 1991, comme en 1989 et 1990, le Comité n'a reçu, ni traité aucune demande au titre du RR1218 (choix de fréquences pour des stations du service fixe comprises entre 3 000 kHz et 27 500 kHz).

4.2.12 Cas de brouillage préjudiciable

a) Le Comité traite tous les cas de brouillage préjudiciable qui lui sont signalés comme des questions urgentes, particulièrement lorsque des services de sécurité sont concernés. Lorsque l'assistance du Comité est requise, ou lorsque le cas de brouillage est occasionné à un service de sécurité, le Comité se met immédiatement en rapport avec toutes les administrations en cause afin de rechercher une solution rapide du problème, même lorsque les cas de brouillage ont été notifiés au Comité aux fins d'information seulement. Si la source de brouillage ne peut être clairement identifiée, le Comité demande aux administrations ayant des stations de contrôle des émissions appropriées de l'aider dans cette identification.

b) Certains cas ont été communiqués à l'IFRB uniquement pour information tandis que dans d'autres cas, l'assistance du Comité était demandée ou encore un brouillage était occasionné à un service de sécurité. En 1991, le Comité a traité 36 cas au total.

4.2.13 Contrôle des émissions

a) Conformément aux dispositions du RR1885 et de la Lettre circulaire de l'IFRB N° 646, quatre résumés relatifs aux renseignements sur le contrôle des émissions ont été publiés.

b) En outre, le Comité a annoncé deux programmes de contrôle spéciaux, portant respectivement sur les bandes d'ondes décimétriques attribuées aux services de radiodiffusion (Résolution N° 513) et sur la bande 406 - 406,1 MHz (Résolution N° 205).

4.2.14 Examen du Fichier de référence et révision des conclusions

a) Conformément aux Sections V et VI de l'Article 12 du Règlement des radiocommunications, le Comité a procédé à plusieurs examens de certains groupes d'assignations figurant dans le Fichier de référence; il a ensuite apporté des modifications aux conclusions correspondantes et/ou il a formulé d'autres observations connexes dans les différentes colonnes. L'objectif était de mettre en oeuvre les décisions des Conférences administratives telles que la CAMR-MOB-87 et la CARR-RIO-88.

b) De plus, le Comité a entrepris une révision exhaustive des divers symboles utilisés dans les colonnes 11, 13A, 13B et 13C du Fichier de référence en vue de leur simplification. Il n'a retenu qu'un nombre minimum de symboles et propose d'en supprimer de nombreux autres.

4.2.15 Traitement des fiches de notification présentées à nouveau - RR1255

Le nombre d'assignations présentées à nouveau et traitées au titre de la procédure du RR1255 au cours de l'année a été de 580, contre 4 776 assignations soumises à ce traitement depuis la mise en application de la procédure (juin 1985). Les administrations ont été consultées dans 3 557 cas. Cela correspond à 10 707 assignations enregistrées dans le Fichier de référence ayant fait l'objet de conclusions défavorables. Aucune réponse n'a été reçue pour 64% de ces assignations.

4.2.16 Préparation de la CAMR-92

Les activités suivantes ont été entreprises et menées à bien:

- participation au GTIM-92 du CCIR (mars 1992);
- établissement du Rapport de l'IFRB à la CAMR-92 (Lettre circulaire de l'IFRB N° 856, voir également le Document de conférence N° 4);

- établissement du Rapport de l'IFRB sur l'application de la Résolution N° 9 (PP-Nice, 1989) (Lettres circulaires de l'IFRB N°s 858 et 883; voir également le Document de conférence N° 5 et son Addendum 1);
- établissement du Rapport de l'IFRB sur l'expérience acquise par le Comité sur l'application des Résolutions N°s 8 et 9 de la CAMR-79 (Document de conférence N° 33).

4.2.17 Préparatifs concernant la CAMR-HFBC-93

- a) La 46^{ème} session du Conseil d'administration devait étudier l'ordre du jour de la CAMR-HFBC prévue pour 1993. Compte tenu du Rapport de l'IFRB sur les préparatifs de cette Conférence (Document 7127 du Conseil d'administration) et des difficultés qu'elle laissait présager, le Conseil a décidé de l'ajourner.
- b) Le Comité a publié la Lettre circulaire N° 871, en date du 8 juillet 1991, et son corrigendum, définissant un nouveau programme de travail pour mener à bien la planification HFBC.
- c) Dans sa Lettre circulaire N° 887 du 13 novembre 1991, le Comité a fait savoir aux administrations qu'il avait terminé son programme de travail de conception, de mise en oeuvre et d'essai d'un système de planification HFBC amélioré. Les résultats détaillés de planification interactif D91 et non interactif S91 ont été par ailleurs communiqués à chaque administration pour ses propres besoins.
- d) Un Addendum 1 au Document de conférence N° 4 de la CAMR-92 a été établi, qui regroupe les statistiques des planifications D91 et S91 sous une forme plus condensée.

4.2.18 Application des décisions de la CAMR-MOB-87

- a) Conformément aux décisions de la CAMR MOB-87 concernant l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 1991, de la nouvelle disposition des bandes d'ondes décimétriques attribuées en exclusivité au service mobile maritime, les activités suivantes ont été déployées :
- aa) Les activités concernant l'établissement d'un arrangement initial d'allotissement en application de la Résolution N° 325 (MOB-87) ont été menées à bien, et les résultats définitifs ont été communiqués aux administrations et l'IFRB a établi une version révisée du Plan de l'Appendice 25 reflétant les nouvelles fréquences et les adjonctions consécutives à l'application de la Résolution N° 325, qui sera publiée par le Secrétaire général.
- ab) Elaboration et application des procédures de transfert mentionnées dans les Résolutions N°s 326, 327 et 328. Plus de 18 000 assignations de fréquence ont été traitées selon ces Résolutions.
- ac) Collaboration avec la COI et l'OMM sur les transferts nécessaires, et établissement du Plan d'assignation de fréquence coordonné pour les systèmes de transmission de données océanographiques mentionnés dans la Résolution N° 314 (Rév. Mob-87).

4.2.19 Suite donnée aux décisions de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1988 (CAMR ORB-88)

- a) Conformément aux dispositions prises par la Conférence, l'IFRB a poursuivi les travaux postconférence dans les domaines suivants :
- aa) Plan d'allotissement du SFS (service fixe par satellite) (AP30B).
- ab) Plans du SRS (service de radiodiffusion par satellite) et des liaisons de connexion.
- ac) Fiches de notification et systèmes informatiques associés (SNS).

aca) A la suite de la révision des Appendices 3 et 4 et de la mise au point de nouvelles fiches de notification, il a fallu également élaborer un nouveau système informatique de traitement de ces notifications. Le nouveau Système de réseaux spatiaux (SNS) qui constitue l'élément le plus récent du système de gestion des fréquences (FMS) assisté par l'ordinateur de l'IFRB, répond à deux besoins:

- fournir aux administrations et au secrétariat spécialisé de l'IFRB un système de gestion des fréquences pour les services spatiaux disposant d'installations comparables à celles du FMS pour les services de Terre; et
- établir un système de base de données compatible avec la structure informatique décidée par la CAMR ORB-88 (structure fondée sur les réseaux).

acb) La première phase de la mise au point du SNS est maintenant terminée et les opérations effectuées dans le cadre du nouveau système ont commencé en décembre 1991 (actuellement, les fonctions les plus importantes du SNS sont les suivantes: saisie des données provenant de fiches de notification AP3, publication de données sur WIC Parties I et II/III ainsi que dans des Sections spéciales AR11/C, saisie des conclusions de l'IFRB et mise à jour du Fichier de référence).

4.2.20 Suite donnée aux décisions de la seconde session de la Conférence administrative régionale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion dans la bande 1 605 - 1 705 kHz en Région 2 (Rio de Janeiro, 1988) (RJ88)

Le logiciel devant servir à l'examen des assignations existantes dans les services fixes et mobiles, en application de la Résolution N° 1, à l'effet d'établir si ces assignations sont compatibles avec le Plan d'allotissement RJ88, a été mis au point, et les résultats obtenus ont été communiqués aux administrations.

4.2.21 Suite donnée aux décisions de la seconde session de la Conférence administrative régionale des radiocommunications pour la planification de la radiodiffusion télévisuelle dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins (Genève, 1989) (GE89)

Une règle de procédure (H49) a été établie pour le traitement des notifications concernant des services non planifiés dans les bandes régies par l'Accord régional. Des examens appropriés ont été effectués conformément à cette règle.

4.2.22 Application de la Résolution N° 9 de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989)

Conformément à la Résolution N° 9 de la PP de Nice, 1989, toutes les activités nécessaires ont été menées à bien dans les délais prévus. Un rapport a été soumis à la CAMR-92.

4.2.23 Cycle d'études, réunions d'information, formation professionnelle et renseignements destinés aux fonctionnaires des administrations

a) En 1991, trois séminaires régionaux de gestion des fréquences ont été organisés par l'IFRB avec la collaboration du BDT, respectivement à Kericho (Kenya) du 6 au 11 mai, à Athènes (Grèce) du 9 au 13 septembre, et à Praia (Cap Vert) du 28 octobre au 1er novembre.

aa) Ces séminaires ont permis de traiter les principaux thèmes suivants :

- gestion des fréquences en général (et plus particulièrement gestion nationale des fréquences);
- informatisation et présentation des logiciels;
- aspects réglementaire et technique des services de radiocommunication (principalement de Terre) et
- préparatifs de la CAMR-92.

ab) Outre les représentants de l'UIT (IFRB, CCIR et BDT), plusieurs conférenciers délégués par des administrations et des organisations internationales se sont adressés aux participants. Le recueil des interventions a été distribué à tous les participants. Les participants ont estimé que les séminaires régionaux étaient, de la part du Comité une excellente initiative, permettant de renforcer la présence régionale de l'UIT. Le nombre des participants a dépassé les prévisions.

b) Les Membres du Comité et des membres du personnel du Secrétariat spécialisé de l'IFRB ont participé à 6 (8) cycles d'études et colloques régionaux et nationaux.

c) L'IFRB a reçu des fonctionnaires appartenant à 19 administrations en vue d'une formation professionnelle au sein de son secrétariat spécialisé.

d) En outre, le Comité a reçu pendant toute l'année des fonctionnaires appartenant à de nombreuses administrations ainsi que des représentants d'organisations internationales pour des consultations officieuses lors de conférences et de réunions de l'UIT.

4.2.24 Publications et correspondance avec les administrations en 1991

a) Publications

aa) La Circulaire hebdomadaire et la Liste internationale des fréquences (Editions 12.6 et 13.1) ont été publiées selon le calendrier établi. La Circulaire hebdomadaire également publiée sur support informatique (disquette) depuis le 1^{er} juillet 1991.

ab) Les autres publications comprennent la treizième édition de la Préface à la Liste internationale des fréquences et la Circulaire hebdomadaire (édition 13.1).

ac) Outre ces documents, 43 nouvelles lettres circulaires (dont 6 concernant les Règles de procédure de l'IFRB), un addendum et 2 corrigenda ont été publiés.

ad) Au total, 76 extraits ou copies de la Liste internationale des fréquences ou des Plans régionaux de radiodiffusion (14 sur bande magnétique et 62 sur papier) ont été envoyés à des administrations.

b) Correspondance

En 1991, le Comité a reçu au total 6 461 lettres et télégrammes et a envoyé 3 300 lettres et télégrammes individuels, 122 télégrammes circulaires et 1 252 formulaires de conclusions.

4.2.25 Utilisation de l'ordinateur

a) L'IFRB a utilisé l'ordinateur central de l'UIT pour préparer les conférences et mener à bien ces activités courantes : " examens techniques, modifications et mise à jour des Plans, études affectuées pour le compte des administrations, déterminations des incompatibilités, préparations des sections spéciales, calculs de compatibilité entre réseaux spatiaux en application des procédures des Articles 11 et 13 et des Appendices 30, 30A et 30B, enfin, établissement des contours de coordination, des stations terriennes selon les dispositions de l'Appendice 28.

b) Le Système de gestion des fréquences de l'IFRB

ba) Considérations générales

Le suivi efficace nécessaire à l'application des procédures du Règlement des radiocommunications pour la notification, l'examen et l'inscription des assignations de fréquence est maintenant assuré par le système de logiciel appelé FMS-A qui s'est trouvé en phase de production pendant l'année 1991.

bb) Conception de logiciel pour les applications aux services de Terre

bba) Au titre des travaux qui devront être effectués par l'IFRB dans le cadre de l'application de la Résolution N° 325 (MOB87), concernant la mise à jour de l'Appendice 25, le système de logiciel installé pour la saisie et la validation des données ainsi que pour l'exercice de planification a fonctionné de manière satisfaisante. Les fonctions de Terre de FMS-A (noyau central T) ont été améliorées en fonction des besoins découlant de la MOB-87 en juin 1991.

bbb) Les Plans d'assignation étant traités dans la base de données PMS, il est maintenant possible d'offrir aux administrations un service de recherche d'information très souple en ce qui concerne les Plans d'assignation suivants : ST61, GE75, RJ81, GE84, GE85 et RJ88.

bc) Conception de logiciel pour les applications spatiales

bca) A la suite des décisions de la CAMR-ORB-88, l'analyse des données des nouveaux Appendice 3 et Appendice 4 du Règlement des radiocommunications a débouché sur la conception de nouvelles fiches de notification pour les services spatiaux. La conception de la base de données est terminée et l'élaboration du logiciel pour la saisie et la validation des données (Phase I) a été menée à bien, et le système a été mis en service à la fin de 1991.

bcB) Les travaux sur un logiciel pour les Appendices 30, 30A et 30B se poursuivent de manière satisfaisante et portent maintenant sur la préparation de l'interface avec le système de traitement global.

bcc) Un logiciel graphique puissant appelé Système graphique de gestion des brouillages (GIMS), capable de saisir, de mémoriser et de modifier des données graphiques telles que les contours des zones de service, les diagrammes d'antenne, les profils d'horizon et les empreintes de satellite et mis en interface avec des programmes d'examen technique. Des opérateurs peuvent modifier les contours de gain individuels et créer des zones de service à partir des contours de gain. La Carte mondiale numérisée de l'IFRB est utilisée pour les recouvrements et tracés à l'écran. Une série de programmes permet de convertir en format indépendant de la machine des fichiers de données graphiques et vice versa, ce qui facilite l'échange de ce genre de données avec les administrations.

c) Utilisation des ordinateurs centraux

On peut voir d'après les paragraphes qui précèdent, que l'IFRB a largement utilisé l'ordinateur de l'UIT pour diverses applications, dans ses travaux courants relatifs à l'examen et au traitement des fiches de notification d'assignations de fréquence ainsi que pour la préparation des conférences. Pendant le dernier trimestre de 1991, tous les logiciels FMS ont été transférés sur un seul ordinateur central.

d) Utilisation des micro-ordinateurs

da) Le Comité a continué à développer l'utilisation des micro-ordinateurs au Secrétariat de l'IFRB afin de décharger en partie l'ordinateur central et d'automatiser un certain nombre de tâches qui étaient effectuées manuellement. En 1991, les applications suivantes ont été utilisées :

- examens réglementaires et techniques des fiches de notification d'assignations de fréquence dans le service mobile aéronautique (OR), dans les bandes d'ondes décimétriques attribuées en exclusivité à ce service;
- examen technique des fiches de notification d'assignations de fréquence dans le service mobile aéronautique (R), dans les bandes d'ondes décimétriques attribuées en exclusivité à ce service;
- certaines applications pour l'analyse du Plan RJ81 et production de disquettes contenant le Plan, à l'intention des administrations intéressées;

- la Carte du monde numérisée de l'IFRB peut maintenant être utilisée sur micro-ordinateur avec un grand nombre d'applications;
 - des programmes destinés à être utilisés en liaison avec l'Article 17 du Règlement des radiocommunications permettent aux administrations de saisir et de valider leurs horaires saisonniers et de les communiquer à l'IFRB sur disquette. Le programme permet également aux administrations d'extraire des informations et de produire des rapports à partir de la version magnétique (disquettes) des Horaires provisoires ou définitifs. Le programme et les disquettes sont régulièrement mis à la disposition des intéressés par l'IFRB.
 - le programme de l'Appendice 28, qui sert à calculer la zone de coordination autour d'une station terrienne, est maintenant disponible sur micro-ordinateur. Ce programme fait usage de la Carte mondiale numérisée de l'IFRB;
 - le logiciel MSPACE est utilisé pour l'analyse de modifications des différents plans spatiaux au titre des Appendices 30, 30A et 30B.
- db) L'utilisation d'un nouveau système informatique à base UNIX a également progressé. Un nouveau système de base de données (Ingres) a été retenu pour deux projets pilotes de mise au point d'applications FMS pour le système de gestion du Plan GE89 et le sous système AP25.
- e) Accès à distance et publications électroniques
- ea) La Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989) a approuvé les plans relatifs à la mise en oeuvre d'un accès à distance aux bases de données de l'IFRB.
- eb) Pour compléter l'accès à distance permettant la diffusion de quantités importantes de données relativement stables, comme celles du Fichier de référence, la technique CD-ROM a été utilisée pour publier parallèlement la Liste internationale des fréquences sur CD-ROM, accompagnée des moyens d'interrogation et de transfert. Les travaux relatifs à la publication de la Circulaire hebdomadaire (Parties I, II et III) sur disquette sont terminés.
- ec) La mise au point des bases de données et des écrans pour la publication, en avril 1992, de tous les Plans d'assignations de fréquence au service de Terre (ST61, GE75, RJ81, GE84, GE85 et GE89) sur CD-ROM a également été menée à bien.
- f) Applications informatiques pour ordinateurs personnels mises à la disposition des administrations
- fa) Une série de progiciels apparentés a été envisagée pour faciliter l'utilisation d'ordinateurs personnels au sein des administrations. Ces applications offriront un appui à des activités nationales de gestion des fréquences telles que la saisie de fiches de notification et une validation limitée des données, l'échange d'informations avec l'IFRB, ainsi que certains logiciels techniques applicables aux radiocommunications pour des études analytiques.
- fb) En novembre 1990, la Liste internationale des fréquences sur CD-ROM a été la première application informatique pour ordinateurs personnels mise à la disposition des administrations, sous la forme de publication facultative de l'UIT.
- fc) Les données extraites sont disponibles en format accessible en machine et peuvent être traitées avec des logiciels largement diffusés, tels que dBase, COBOL, etc. Les éléments de données utilisés sont décrits dans la "Préface à la Liste internationale des fréquences".

4.2.26 Collaboration avec les organisations internationales et les organes permanents et participation aux activités de coopération technique de l'UIT

a) Organisations internationales

aa) Le Comité a maintenu une collaboration étroite avec des organisations internationales telles que l'OACI, l'OMI, INTELSAT et INMARSAT et des organisations régionales telles que l'ABU, l'APT, l'ASBU, LA CITEL, l'UAT, l'UER, l'UPAT et l'URTNA.

ab) Les Membres du Comité ou des fonctionnaires de son Secrétariat spécialisé ont participé aux réunions suivantes des organisations internationales, lorsque cette participation était jugée nécessaire.

b) Organes permanents

ba) Le Président et le Vice-Président du Comité ont participé régulièrement aux réunions du Comité de coordination. L'IFRB a été représenté dans tous les comités, conseils et groupes inter-organes.

bb) En outre, l'IFRB a participé activement aux réunions des commissions d'études et des groupes de travail intérimaires du CCIR ainsi que des groupes de travail intérimaires mixtes et des groupes spéciaux organisées en 1991.

c) Participation de l'IFRB aux activités de coopération technique de l'UIT

ca) Conformément aux dispositions du N° 312 de la Convention, les questions importantes concernant la coopération technique de l'UIT sont traitées par le Comité de coordination. L'IFRB a donc participé à l'étude des questions de coopération technique soumises par le Secrétaire général au Comité de coordination. Les représentants de l'IFRB font partie des groupes chargés du choix des experts et du matériel. En 1991, le Comité a de plus étudié 9 rapports d'experts de l'UIT.

cb) L'IFRB a participé à la mise au courant d'experts et à la mise au point de rapports finals d'experts de l'UIT concernant la gestion du spectre des fréquences.

cc) Le Comité a également fourni des experts choisis parmi ses membres et le personnel de son secrétariat spécialisé pour cinq missions à court terme, au Maroc, en Turquie, en Hongrie, au Mexique et à Puerto Rico, et a participé aux séminaires régionaux organisés préalablement à la CAMR-92 en Algérie, au Cameroun et en Thaïlande. Par ailleurs, en vertu de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration à sa 45^{ème} session, le Comité a organisé en 1991 trois séminaires régionaux en collaboration avec le CTD et le BDT (Kericho (Kenya), du 6 au 11 mai 1991, Athènes (Grèce), du 9 au 13 septembre 1991 et Praia (Cap Vert), du 28 octobre au 1er novembre 1991) (voir le paragraphe 4.2.23.a) ci-dessus). Enfin, sur demande, l'IFRB a reçu des responsables de plusieurs pays venus à leur frais ou dans le cadre de bourses de formation de l'UIT.

4.3 Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR)

4.3.1 Introduction

Le CCIR a achevé sa première année de travail conformément aux nouvelles dispositions adoptées par la XVII^e Assemblée plénière. La préparation des bases techniques pour la CAMR-92 s'est terminée en mars 1991. Le rapport a été envoyé aux administrations dix mois avant la Conférence. La publication des Volumes de Recommandations et de Rapports de la XVII^e Assemblée plénière a été menée à bonne fin. En outre, trois manuels et trois autres publications spéciales sont désormais disponibles. Le Bulletin d'information du CCIR, qui rend compte des activités et des calendriers de réunions du CCIR, a été publié périodiquement conformément à la Résolution 24 du CCIR.

Le Groupe spécial du CCIR pour l'examen et la planification stratégiques (Résolution 106) s'est réuni conjointement avec le Groupe de travail de la Plénière sur la restructuration des Commissions d'études (Résolution 107). Les participants ont examiné les Recommandations de la C.H.N. relatives aux travaux futurs du CCIR et les mesures susceptibles d'assurer un suivi efficace du transfert de certaines Questions, ou parties de Questions, aux activités de normalisation de l'UIT. Ils ont également étudié la future structure des Commissions d'études et ont revu les Directives de travail du CCIR. Les Rapporteurs principaux des Commission d'études ont revu, lors d'une réunion tenue en octobre, les directives de travail et le calendrier des réunions.

Les participants aux réunions des Commissions d'études ont approuvé 78 Recommandations nouvelles ou révisées sur le service fixe par satellite et les faisceaux hertziens, que les administrations ont adoptées ultérieurement par correspondance conformément aux procédures définies dans la Résolution 97. D'autres Groupes de travail et Groupes d'action ont élaboré 179 projets de Recommandations destinés à être examinés par les Commissions d'études à leurs réunions d'avril-mai 1992. Selon les estimations, les nouvelles méthodes de travail auraient permis de réduire le coût des réunions de 30%.

4.3.2 Réunions du CCIR

Au cours de l'année 1991, les réunions des Commissions d'études, Groupes de travail et Groupes d'action, conformément aux nouvelles dispositions en matière de restructuration adoptées par la XVII^e Assemblée plénière, ont eu lieu aux dates prévues dans le calendrier joint en annexe. A ces 77 réunions ont participé environ 1 800 délégués. Le nombre de délégués ayant participé aux réunions a été en moyenne de 65 pour les Commissions d'études, de 35 pour les Groupes de travail et de 32 pour les Groupes d'action. A la fin de 1991, les participants aux travaux du CCIR représentaient au total 166 administrations soit une augmentation de 2, 63 exploitations privées et reconnues soit une augmentation de 3, 43 organismes scientifiques ou industriels, 47 organisations internationales et 3 institutions spécialisées des Nations Unies.

4.3.3 Les Commissions d'études

4.3.3.1 Commission d'études 1 (Techniques de gestion du spectre) (M. M. Hunt (Canada))

Les Groupes d'action et les Groupes de travail de la Commission d'études 1 ont élaboré douze projets de Recommandations nouvelles ou révisées traitant des questions suivantes: systèmes de télécommunication multifonctions, tolérance de fréquence, utilisation du spectre entre 20 et 100 GHz, largeur de bande nécessaire, surveillance automatique de l'occupation du spectre, brouillage, séparations en fréquence et en distance, utilisation d'antennes adaptatives, de dispositifs antiparasites et de techniques de surveillance. Il a été décidé d'élaborer trois nouveaux Manuels sur la gestion nationale du spectre et sur les techniques informatiques appliquées à la gestion et à la surveillance du spectre.

4.3.3.2 Commission d'études 4 (Service fixe par satellite) (M. E. Hauck (Suisse))

Les participants à la réunion de la Commission d'études 4 (Genève, 4-7 novembre 1991) ont approuvé vingt projets de nouvelles Recommandations et seize projets de Recommandations révisées traitant des questions suivantes: microstations, critères de qualité et de brouillage, méthodes de coordination, station terrienne de référence, diagramme de rayonnement d'une antenne de satellite, etc.

Les participants à la réunion mixte des Commissions d'études 4 et 9 (Genève, 6 novembre 1991) ont approuvé deux projets de nouvelles Recommandations et trois projets de Recommandations révisées traitant du partage des fréquences et de la coordination entre systèmes du SFS et faisceaux hertziens.

Les projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été établis par les Groupes de travail 4A, 4B et 4-9S et par les Groupes d'action 4/1 et 4/2, et sont en cours d'expédition pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution 97 du CCIR.

Les Groupes de travail 4/1 et 4/2 qui ont accompli leurs tâches ont été dissous. Un nouveau Groupe d'action 4/3 a été créé pour l'interfonctionnement des microstations et des réseaux publics commutés.

Le Groupe spécial mixte d'experts sur le satellite et le RNIS a, pour l'essentiel, mené à bien sa tâche initiale qui consistait à déterminer de quelle manière les besoins d'exploitation de satellites pour le RNIS peuvent être incorporés dans les Recommandations pertinentes du CCITT. Une plus grande collaboration est requise entre les experts du CCIR et ceux du CCITT en ce qui concerne l'interface du RNIS à large bande et les systèmes à microstations avec le RNIS.

Le Groupe du Manuel de la Commission d'études 4 a mis la dernière main au Supplément N° 2 au Manuel du CCIR sur les télécommunications par satellite (SFS), et sur les programmes informatiques pour les télécommunications. Le Groupe poursuit ses travaux sur le Supplément N° 3 consacré aux réseaux de microstations et leurs stations terriennes.

4.3.3.3 Commission d'études 5 (Propagation dans les milieux non ionisés) (A. Kalinine (Fédération de Russie))

Vingt-huit projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été établis par les Groupes de travail de la Commission d'études 5. Les travaux ont commencé en vue de l'élaboration d'un Manuel sur la radiométéorologie et de nouvelles Recommandations i) sur les méthodes de prévision pour le service mobile et terrestre et le service de radiodiffusion et ii) sur l'utilisation de base de données topographiques numériques pour les prévisions en matière de propagation.

4.3.3.4 Commission d'études 6 (Propagation dans les milieux ionisés) (L.W. Barclay (Royaume-Uni))

Onze projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été établis par les Groupes de travail de la Commission d'études 6. Les travaux ont commencé en vue de l'élaboration d'une Recommandation unique sur le bruit radioélectrique (avec la participation des Commissions d'études 1, 5 et 8) et de Manuels du CCIR sur les prévisions, la propagation en ondes myriamétriques et hectométriques, le bruit radioélectrique, les mesures ionosphériques, les caractéristiques de l'ionosphère et les prévisions à court terme.

4.3.3.5 Commission d'études 7 (Services scientifiques) (H. Kimball (Etats-Unis))

Onze projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été établis par les Groupes de travail de la Commission d'études 7. Ils traitent des fréquences étalon et des signaux horaires, de la protection des liaisons de communication pour les satellites de recherche habités et non habités et de la protection de la radioastronomie. Les travaux ont commencé en vue de l'établissement d'un Manuel sur la radioastronomie.

4.3.3.6 Commission d'études 8 (Services mobiles, de radiorepérage, d'amateur et d'amateur par satellite) (E. George (Allemagne))

La Commission d'études 8 n'a pas tenu de réunion en 1991, mais les travaux se sont poursuivis au sein des Groupes de travail et des Groupes d'action en vue de la réunion de la Commission d'études prévue en mai 1992.

Les Groupes de travail 8A, 8B, 8C et 8D se sont réunis en décembre pour traiter respectivement des sujets suivants: (1) le service mobile terrestre, à l'exclusion des FSMTPT; le service d'amateur et le service d'amateur par satellite, (2) le service mobile maritime, y compris le Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM); le service mobile aéronautique, y compris le service téléphonique public avec les aéronefs, (3) le service de radiorepérage et (4) tous les services mobiles par satellite, à l'exception du service d'amateur par satellite; le service de radiorepérage par satellite. Au total 22 projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été soumis à la Commission d'études 8 pour approbation selon les dispositions de la Résolution 97 du CCIR.

Le Groupe d'action 8/1, qui étudie les futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication s'est réuni à Alexandria en Virginie (Etats-Unis) au mois de mai pour planifier et faire avancer ses travaux. Sept avant-projets de nouvelles Recommandations concernant de nouveaux travaux ont été établis en vue de réunion qui s'est tenue en janvier 1992. Il était prévu qu'au moins 3 projets de Recommandations, à savoir celles qui portent sur les FSMTPT, les architectures de réseaux et l'adaptation aux besoins des pays en développement, devraient faire l'objet d'une mise au point définitive à la prochaine réunion en vue de leur soumission à la Commission d'études 8.

4.3.3.7 Commission d'études 9 (Service fixe) (M. Murotani (Japon))

La Commission d'études 9 a tenu une réunion à Genève (5-8 novembre 1991) et approuvé 20 nouvelles Recommandations et 22 Recommandations révisées qui sont actuellement soumises aux administrations pour adoption selon les dispositions de la Résolution 97. Les nouvelles Recommandations que les cinq Groupes de travail 9A à 9E et le Groupe d'action 9/1 ont élaborées lors de leurs réunions à Kobe (Japon) traitent, entre autres, des sujets suivants: intégration des faisceaux hertziens au réseau numérique synchrone, partage avec d'autres services (à l'exclusion du service fixe par satellite), disposition des canaux radioélectriques systèmes point-multipoint et de type cellulaire, transmissions de données, rapports de protection et commande/surveillance à distance pour les systèmes à ondes décimétriques.

Une nouvelle Décision a institué un groupe chargé d'élaborer d'ici 1994 un Manuel sur les faisceaux hertziens numériques. La structure de la Commission d'études comprenant cinq Groupes de travail et un Groupe d'action a été confirmée, et les calendriers des réunions et des travaux futurs des Groupes de travail et du GA 9/1 ont été adoptés.

4.3.3.8 Commission d'études 10 (Service de radiodiffusion sonore) (C. Terzani (Italie))

Principale activité de cette Commission d'études: les premières réunions des Groupes de travail et Groupes d'action tenues en novembre 1991, qui ont produit 15 projets de Recommandations nouvelles ou révisées (dont un projet émanant du Groupe de travail 10-11S) à soumettre pour adoption à la Commission d'études 10. Les principaux sujets traités ont été les suivants: système de transmission de données radioélectriques en modulation d'amplitude; radiodiffusion sonore numérique de Terre; interfaces audionumériques et codage pour studios de radiodiffusion; radiodiffusion sonore numérique par satellite; enregistrements de signaux audio sous forme numérique et analogique; systèmes sonores multivoie (en particulier pour les émissions de TVHD); évaluation subjective des systèmes sonores. Un certain nombre de Questions ont fait l'objet d'une révision approfondie selon les nouvelles méthodes de travail du CCIR le but étant d'assurer une meilleure définition des tâches à accomplir au cours de la prochaine période d'études. Les réunions supplémentaires des Groupes d'action prévues en 1992 figurent dans le calendrier qui a été publié.

4.3.3.9 Commission d'études 11 (Service de radiodiffusion - télévision) (M. Krivocheev (Fédération de Russie))

Les activités se sont concentrées essentiellement sur la télévision à haute définition, notamment au cours des réunions que les Groupes de travail et les Groupes d'action de la Commission d'études 11 ont tenues en novembre 1991. Après une première réunion des Groupes d'action 11/1 et 11/2 au début de 1991, il est apparu préférable de constituer un nouveau Groupe d'action traitant de la question urgente des systèmes d'émission de télévision numérique de Terre. Le Rapporteur principal de la Commission d'études 11, assisté de son Groupe de coordination et en consultation avec le Directeur du CCIR, a décidé de créer le nouveau Groupe d'action 11/3 (présidé par Mr S. Baron de NBC Etats-Unis) après l'approbation par correspondance d'un projet de nouvelle Question définissant son mandat.

Au total 63 projets de Recommandations nouvelles ou révisées (dont 12 émanant du Groupe de travail 10-11S) ont été élaborés. Les principaux sujets ont été les suivants: télévision améliorée et télévision à haute définition; aspects qualité de la télévision améliorée et de la télévision à haute définition; radiodiffusion de TVHD par satellite; radiodiffusion par satellite de télévision améliorée; codage des signaux numériques de TV et signaux de texte; rapports de protection en radiofréquence pour les émissions TV de Terre; accès conditionnel et systèmes de commande de distribution des programmes; évaluation subjective de la qualité en télévision classique et en télévision à haute définition; enregistrement numérique et analogique sur bande magnétique; transfert d'émission de TVHD sur film. Les Groupes de travail et les Groupes d'action de la Commission d'études 11, conformément aux instructions de la XVII^e Assemblée plénière, ont également révisé un certain nombre de Questions existantes et en ont élaboré de nouvelles afin que les futures activités puissent être menées de manière efficace. Les réunions des Groupes d'action sont prévues pour la fin 1992, ainsi qu'il ressort du calendrier publié.

4.3.3.10 Commission d'études 12 (Partage et compatibilité entre les services) (J. Karjalainen (Finlande))

Cinq projets de nouvelles Recommandations ont été établis par les Groupes d'action de la Commission d'études 12. Ils traitent du partage des fréquences entre les services de radiodiffusion et le service mobile terrestre dans les bandes de fréquences en ondes métriques et décimétriques, et de la zone de coordination des stations terriennes. Les travaux se poursuivent sur les questions de partage entre le service de radiodiffusion et le service fixe. Les critères et les méthodes ont été élaborés pour l'évaluation de la compatibilité entre le service de radiodiffusion dans la bande d'environ 87 - 108 MHz et les services de radionavigation aéronautique dans la bande 108 - 118 MHz. Il conviendra de faire des tests supplémentaires, avec la coopération des experts en radiodiffusion et en aviation.

4.3.3.11 CMTT (Commission mixte CCIR/CCITT pour les transmissions télévisuelles et sonores) (W.G. Simpson (Royaume-Uni))

Les réunions des Groupes d'action et des Groupes de travail du CMTT ont produit au total six Recommandations nouvelles ou révisées à soumettre à la réunion de la Commission d'études prévue en mai 1992. Toutes ces Recommandations sont proposées pour approbation par correspondance selon les dispositions de la Résolution 97 de la XVII^e Assemblée plénière et portent sur les sujets suivants: spécifications des codecs de transmission en télévision à 34-45 Mbit/s et à 140 Mbit/s, signaux d'essai et techniques de mesure pour la transmission de signaux MAC/paquets, procédures uniformes d'exploitation et de commande, normes techniques (analogiques) pour les reportages d'actualités par satellite (RAS), et circuits auxiliaires du satellite de coordination pour le RAS.

4.3.3.12 CCV (Comité de coordination pour le vocabulaire) (M. Thué (France))

Conformément aux dispositions des Résolutions 113 et 114 (Volume XIII, pages 125 et 128) adoptées par la XVII^e Assemblée plénière, les travaux en matière de vocabulaire sont organisés comme suit (Résolution 113, § 2 et 3):

- chaque Commission d'études doit assumer la responsabilité de la terminologie dans son domaine d'intérêt particulier avec l'assistance du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) si nécessaire;
- chaque Commission d'études désigne un Rapporteur spécial permanent pour le vocabulaire, chargé de coordonner les travaux de sa Commission d'études concernant les termes et définitions ainsi que les sujets analogues et d'assurer la liaison avec l'extérieur dans ce domaine.

Ainsi, chaque Commission d'études a été priée de bien vouloir, à sa première réunion:

- soit nommer un Rapporteur spécial pour le vocabulaire
- soit confirmer la nomination du Rapporteur spécial déjà désigné.

Le Rapporteur spécial pour le Vocabulaire peut être assisté d'experts de sa Commission d'études dans des langues différentes et pour des sujets techniques différents; il peut, le cas échéant, contacter un Rapporteur spécial pour le vocabulaire d'une autre Commission d'études, ou le CCV ou encore le Secrétariat du CCIR.

4.3.4 Conférences administratives des radiocommunications

4.3.4.1 Groupe de travail intérimaire mixte pour la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1992 (M. Hunt (Canada))

Le CCIR a terminé en mai 1991 les travaux préparatoires en vue de la CAMR-92, dans un temps record de 11 mois, bien que l'UIT n'ait bénéficié pour cette activité d'aucun crédit budgétaire particulier. Le rapport du CCIR à la Conférence contenait les bases techniques et d'exploitation pour la Conférence.

4.3.4.2 Préparation de la HFBC-93

Le Groupe de travail intérimaire 10/10, présidé par M. W. Richards (Etats-Unis), a terminé les sections du rapport du CCIR consacré aux services de radiodiffusion. Ce rapport sera soumis à la Commission d'études 10 pour approbation afin qu'on puisse le compléter ultérieurement en lui intégrant les sections rédigées par la Commission d'études 6. La version intégrée définitive sera mise à la disposition des administrations lorsque la date de la Conférence aura été fixée.

4.3.5 Coopération technique

4.3.5.1 Appui aux activités du BDT et aux autres activités du Secrétariat

Le CCIR a continué de participer aux activités du Comité interorganes de sélection des experts et à des données techniques des rapports de projets. Le Comité a également contribué régulièrement aux études sur la propagation dans les régions tropicales.

Un séminaire sur les techniques modernes de radiodiffusion a été organisé par le CCIR, le BDT et le CIRT (Camara Nacional de industrias de radio y television) en janvier 1991, au Mexique. Des experts du CCIR ont présenté des exposés sur des sujets divers, dont la TVHD, la radiodiffusion sonore numérique par satellite, etc. A la demande de l'Administration bolivienne, le Conseiller du CCIR responsable de la radiodiffusion sonore et télévisuelle, a assuré les services d'expert nécessaires pour évaluer l'exploitation des canaux adjacents dans la ville de La Paz, et un rapport détaillé a été établi et présenté à l'administration concernée.

4.3.5.2 Conférences régionales de développement des télécommunications

Le CCIR, en coopération avec le BDT, a organisé une réunion d'information conformément aux dispositions de la Résolution 108 de la XVII^e Assemblée plénière du CCIR (Düsseldorf, 1990) pendant la Conférence régionale européenne de développement des télécommunications qui s'est tenue à Prague en octobre 1991. Outre le Directeur, les Rapporteurs principaux ou leurs représentants, six Commissions d'études du CCIR ont fait des exposés sur les activités de leurs Commissions d'études qui présentaient un intérêt particulier pour les administrations participant à la Conférence.

4.3.6 Publications

4.3.6.1 Volumes de la XVII^e Assemblée plénière

Les textes de la XVII^e Assemblée plénière se composent de 16 Volumes de Recommandations, de 4 Volumes de Questions, de 17 Volumes de Rapports (publiés sous forme d'Annexes) et de 1 Volume de textes administratifs. Le nombre total de pages pour les trois langues est de 32 055 (soit une augmentation de 31% par rapport aux Volumes de 1986). Tous les Volumes ont été mis en vente en 1991.

4.3.6.2 Manuels et publications spéciales

Les publications spéciales suivantes étaient également en vente en 1991:

- Rapport 340-6 - Atlas CCIR des caractéristiques ionosphériques;
- Manuels des courbes de propagation des ondes radioélectriques à la surface de la Terre;
- Conséquences des décisions de la CAMR ORB-88 (Supplément N° 1 au Manuel du CCIR sur les communications par satellite);
- Rapport 929-2 - Compatibilité entre le service de radiodiffusion dans la bande d'environ 87 - 108 MHz et les services aéronautiques dans la bande 108 - 137 MHz;
- Recommandation 705 - Caractéristiques et diagrammes des antennes d'émission en ondes décamétriques;
- Manuel sur l'application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique.

4.3.7 Relations avec les autres organes de l'UIT

4.3.7.1 CCITT

Une coopération très active a été maintenue avec le CCITT, non seulement au sein des Commissions d'études mixtes, mais aussi au titre des questions d'intérêt commun.

Cette coopération a porté en particulier sur les futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT). Des réunions de travail mixtes d'experts du CCIR et du CCITT ont été consacrées à l'examen des services FSMTPT, des architectures, du codage des signaux vocaux etc.; sans parler de l'échange actif de notes de liaison. Par ailleurs, les experts concernés du CCIR et du CCITT ont assisté aux réunions des deux Comités sur une base de réciprocité afin d'assurer la cohérence des études.

Un Groupe d'experts mixte CCIR/CCITT sur les questions relatives au RNIS et aux satellites se réunit depuis 1990 pour assurer la pleine intégration des liaisons numériques par satellite dans le RNIS. Ce groupe a pour l'essentiel accompli lors de sa réunion de septembre 1991, le travail qui lui avait été initialement confié mais on a reconnu la nécessité d'une collaboration plus étroite sur les questions en suspens concernant l'interface du RNIS à bande large et des systèmes à microstations avec le RNIS. Le groupe poursuit ses travaux sur ces questions.

La CMTT, Commission d'études mixte CCIR/CCITT, a poursuivi efficacement, par l'intermédiaire de ses Groupes de travail et de ses Groupes d'action, son étude sur la transmission par le réseau de signaux de télévision et de radiodiffusion, notamment de signaux de TVHD, de signaux de télévision et de signaux radiophoniques dans le RNIS à large bande, etc.

4.3.7.2 IFRB

Une étroite coopération a été maintenue avec l'IFRB, surtout en ce qui concerne les questions de propagation. Le CCIR continue à fournir des données ionosphériques de base destinées à la préparation des horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques.

4.3.8 Relations avec les organisations internationales

Le Conseiller du CCIR responsable de la radiodiffusion sonore et télévisuelle a pu assister à la 43^{ème} réunion du Comité technique de l'UER et à la XXI^e Assemblée générale ordinaire d'AIR-IAB et a donné un exposé sur la planification assistée par ordinateur des stations de radiodiffusion.

REUNIONS DU CCIR 1991

Date	Réunion	Titre
14-15 janvier	CE 12	PARTAGE ET COMPATIBILITE ENTRE LES SERVICES
28 janvier - 1 ^{er} février	GA 1/1	Aspects techniques et opérationnels de méthodes de remplacement pour l'attribution des fréquences
5 - 8 février	Réunion spéciale	Réunion spéciale informelle des Administrations et des organisations
25 février - 1 ^{er} mars	GA 11/1	Télévision à haute définition pour les échanges entre studios et les échanges de programmes internationaux
25 février - 1 ^{er} mars	GA 11/2	Interface vidéo de studio pour la télévision numérique
4 - 8 mars	GT 4B	Systèmes, qualité de fonctionnement, disponibilité et maintenance
4 - 15 mars	GTIM CAMR-92	Groupe de travail intérimaire mixte CAMR-92
25 - 28 mars	GA CMTT/2	Transmission numérique de signaux de télévision et de TVHD codés en composantes, transmission de télévision secondaire
16 - 18 avril	GA CMTT/3	Transmission de signaux de télévision et de signaux radiophoniques dans le RNIS à large bande
30 avril - 3 mai	RNIS/SAT	Groupes d'experts du CCIR/CCITT sur les questions relatives au RNIS/télécommunications par satellite
13 - 22 mai	GA 12/1	Compatibilité entre le service de radiodiffusion (87 - 108 MHz) et les services aéronautiques (108 - 137 MHz)
13 - 17 mai	GA 12/2	Partage des fréquences entre le service de radiodiffusion et les services fixe et mobile dans les bandes VHF et UHF
13 - 22 mai	GA 12/3	Zone de coordination d'une station terrienne et certains services spatiaux
20 - 24 mai	GTI 6/1	Champ de l'onde ionosphérique et affaiblissement de transmission à une fréquence inférieure à 1,6 GHz
23 - 31 mai	GA 8/1	Futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT)
5 - 7 juin	GA 4/1	Considérations relatives aux brouillages causés à des stations terriennes d'émission aux fréquences supérieures à 10 GHz
5 - 14 juin	GT 4A	Utilisation efficace de l'orbite/spectre
10 - 13 juin	GA 4/2	Elaboration d'un projet de Recommandation sur les microstations
10 - 12 juin	Réunion spéciale	Réunion spéciale informelle des Administrations et des organisations
17-28 juin	GA 9/1	Hierarchie numérique synchrone
18 - 25 juin	GT 9E	Systèmes à ondes décamétriques
18 - 26 juin	GT 9C	Applications spéciales des faisceaux hertziens
18 - 26 juin	GT 4-9S	Partage entre le SFS et le SSF
18 - 27 juin	GT 9D	Partage avec d'autres services (à l'exclusion du service fixe par satellite)

18 - 28 juin	GT 9A	Objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité, objectifs en matière de brouillage, effets de la propagation, terminologie
18 - 28 juin	GT 9B	Disposition des voies radioélectriques, caractéristiques des systèmes radioélectriques, interconnexion et maintenance
15 - 19 juillet	GA 1/1	Aspects techniques et opérationnels de méthodes de remplacement pour l'attribution des fréquences
9 - 13 septembre	RNIS/SAT	Groupe d'experts du CCIR/CCITT sur les questions relatives au RNIS/télécommunications par satellite
16 - 20 septembre	GT 4B	Systèmes, qualité de fonctionnement, disponibilité et maintenance
17 - 19 septembre	GA CMTT/5	Reportages d'actualités par satellite, reportages extérieurs par satellite
28 octobre - 1 ^{er} novembre	GA 7/2	Fréquences étalon et signaux horaires émis par les satellites
28 octobre - 5 novembre	GT 7A	Signaux horaires et fréquences étalon
28 octobre - 5 novembre	GT 7B	Systèmes de radiocommunication spatiale, recherche spatiale, satellites de retransmission de données, exploitation spatiale, etc.
28 octobre - 5 novembre	GT 7C	Satellites d'exploration de la Terre et systèmes météorologiques
28 octobre - 5 novembre	GT 7D	Radioastronomie
31 octobre - 1 ^{er} novembre	RP + VRP	Réunion des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études du CCIR
4 - 7 novembre	CE 4	SERVICE FIXE PAR SATELLITE
5 - 8 novembre	CE 9	SERVICE FIXE
6 - 14 novembre	GA 10/1	Systèmes son pour la TVHD et la télévision améliorée
6 - 18 novembre	GT 10B	Radiodiffusion sonore en modulation de fréquence (à l'exception de la zone tropicale)
7 - 14 novembre	GT 10A	Radiodiffusion sonore en modulation d'amplitude et radiodiffusion sonore dans la zone tropicale
7 - 15 novembre	GT 10D	Antennes d'émission et de réception pour la radiodiffusion sonore
7 - 20 novembre	GA 10/2	Systèmes de codage numérique audio à faible débit binaire
7 - 20 novembre	GT 10-11S	Radiodiffusion par satellite
11 - 14 novembre	GA CMTT/2	Transmission numérique de signaux de télévision et de TVHD codés en composantes, transmission de télévision secondaire
11 - 20 novembre	GT CMTT/B	Transmission numérique et hybride analogique/numérique de signaux de télévision
11 - 18 novembre	GA 11/2	Interface vidéo de studio pour la télévision numérique
11 - 20 novembre	GA 11/1	Télévision à haute définition pour les échanges entre studios et les échanges de programmes internationaux
12 - 14 novembre	GA CMTT/3	Transmission de signaux de télévision et de signaux radiophoniques dans le RNIS à large bande

12 - 20 novembre	GT 11A	Systèmes de télévision classique et améliorée
12 - 20 novembre	GT 11B	Télévision numérique (codage de la source)
13 - 22 novembre	GT 10-11/R	Enregistrement pour la radiodiffusion
14 - 22 novembre	GA 10C	Caractéristiques audiofréquence et radiodiffusion sonore numérique
14 - 22 novembre	GT CMTT/A	Transmission analogique de signaux de télévision, normes de conversion, systèmes MAC
15 - 22 novembre	GT CMTT/C	Transmission de signaux radiophoniques
18 - 22 novembre	GA CMTT/1	Moyens techniques permettant d'assurer la confidentialité des émissions internationale de télévision
18 - 22 novembre	GA 1/1	Aspects techniques et opérationnels de méthodes de remplacement pour l'attribution des fréquences
21 - 27 novembre	GT 11C	Télévision de Terre (paramètres d'émission et de planification)
21 - 27 novembre	GT 11D	Radiodiffusion de données
21 - 27 novembre	GT 11E	Evaluation de la qualité
25 - 29 novembre	GT 1A	Principes et techniques d'ingénierie, y compris l'analyse informatique pour une gestion efficace du spectre
25 - 29 novembre	GT 1B	Principes techniques pour la planification et le partage des fréquences
25 - 29 novembre	GT 1C	Techniques pour le contrôle des émissions
25 - 29 novembre	GT 1D	Utilisation du spectre
25 - 27 novembre	GT 6B	Propagation en ondes hectométriques- myriamétriques
25 novembre - 3 décembre	GT 6A	Propagation en ondes décamétriques
28 novembre - 3 décembre	GT 6C	Mesures et bruit
2 - 11 décembre	GA 12/1	Compatibilité entre le service de radiodiffusion (87 - 108 MHz) et les services aéronautiques (108 - 137 MHz)
4 - 6 décembre	GT 6D	Propriétés et prévisions ionosphériques
4 - 7 décembre	GT 6E	Propagation ionosphérique au-dessus de 30 MHz
9 - 20 décembre	GT 5B	Services (de Terre) mobile, mobile par satellite et de radiodiffusion
9 - 20 décembre	GT 5C	Services fixe, fixe par satellite et de radiodiffusion par satellite
10 - 18 décembre	GT 5A	Radiométéorologie
11 - 20 décembre	GT 8A	Service mobile terrestre à l'exclusion des FSMTPT, service d'amateur et service d'amateur par satellite
11 - 20 décembre	GT 8B	Service mobile maritime, y compris le système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), service mobile aéronautique
11 - 20 décembre	GT 8C	Service de radiorepérage
11 - 20 décembre	GT 8D	Tous les services mobiles par satellite à l'exception du service d'amateur par satellite, service de radiorepérage par satellite

4.4 Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT)

4.4.1 Au cours de 1991 les Commissions d'études et leurs Groupes de travail ont principalement axé leurs activités sur la mise au point de Recommandations et l'élaboration des réponses aux Questions qui leur ont été confiées par la IX^e Assemblée plénière. Au total, 43 réunions se sont tenues en 1991 totalisant 333 jours de réunion (voir le Tableau I - Liste des réunions tenues en 1991).

Conformément aux dispositions de la Résolution N° 2 adoptée par la IX^e Assemblée plénière du CCITT, 89 Recommandations nouvelles ou révisées ont été approuvées au cours de 1991 (voir le § 4.4.2.1), ce qui porte à 111 le nombre de Recommandations adoptées par la Résolution N° 2 depuis fin 1988, et 35 projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été établis lors des réunions tenues en 1991 et transmis aux Membres en vue de leur approbation.

En outre, et conformément aux dispositions de l'Article 58 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982), une nouvelle question a été approuvée en vue de son étude au cours de la période d'études (voir le § 4.4.2.2).

Les détails sur le déroulement des réunions des Commissions d'études figurent dans les rapports de ces réunions qui sont diffusés aux membres du CCITT.

Les Tableaux II et III donnent des informations sur la participation aux réunions du CCITT et sur les contributions reçues au cours de l'année 1991.

4.4.2 Nouvelles Recommandations et Questions

4.4.2.1 Approbation de Recommandations nouvelles ou révisées entre deux Assemblées plénières conformément à la Résolution N° 2 du CCITT adoptée par la IX^e Assemblée plénière, Melbourne, 1988.

- 1) Recommandation T.4 révisée (Commission d'études VIII)
Normalisation des télécopieurs du groupe 3 pour la transmission de documents
Approuvée le 18 janvier 1991
- 2) Recommandation T.30 révisée (Commission d'études VIII)
Procédures pour la transmission de documents par télécopie sur le réseau téléphonique public commuté
Approuvée le 18 janvier 1991
- 3) Recommandation T.35 révisée (Commission d'études VIII)
Procédure d'attribution des codes définis par le CCITT dans le cas de moyens non normalisés
Approuvée le 18 janvier 1991
- 4) Premières adjonctions aux Recommandations de la série T.410
(Commission d'études VIII)
Approuvées le 18 janvier 1991
- 5) Recommandation T.502 révisée (Commission d'études VIII)
Profil d'application de document PM-11 pour l'échange de documents contenant des caractères sous formes retraits et formatés
Approuvée le 18 janvier 1991

- 6) Recommandation T.503 révisée (Commission d'études VIII)
Profil d'application de document pour l'échange de documents de télécopie du Groupe 4
Approuvée le 18 janvier 1991
- 7) Recommandation T.505 (Commission d'études VIII)
Profil d'application de document PM-26 pour l'échange de documents à contenu mixte sous formes retraitable et formatée
Approuvée le 18 janvier 1991
- 8) Recommandation T.563 révisée (Commission d'études VIII)
Caractéristiques des terminaux des télécopieurs du groupe 4
Approuvée le 18 janvier 1991
- 9) Recommandation Q.767 (Commission d'études XI)
Application du SSUR du Système de signalisation n° 7 pour les interconnexions RNIS internationales
Approuvée le 15 février 1991
- 10) Recommandation Q.784 (Commission d'études XI)
Spécification d'essai de l'appel de base SSUR
Approuvée le 15 février 1991
- 11) Recommandation V.17 (Commission d'études XVII)
Modem à 2 fils pour les applications de télécopie à des débits binaires allant jusqu'à 14 400 bit/s
Approuvée le 22 février 1991
- 12) Recommandation V.32 bis (Commission d'études XVII)
Modem fonctionnant en mode duplex à des débits binaires allant jusqu'à 14 400 bit/s pour usage sur le réseau téléphonique général avec commutation et sur les circuits à 2 fils de type téléphonique loués de poste à poste
Approuvée le 22 février 1991
- 13) Recommandation E.115 révisée (Commission d'études I)
Service de renseignements informatisés réservé aux opératrices concernant les numéros d'appel à l'étranger (assistance à l'annuaire)
Approuvée le 11 mars 1991
- 14) Recommandation F.40 révisée (Commission d'études I)
Service public international de télémessages
Approuvée le 11 mars 1991

- 15) Recommandation F.41 révisée (Commission d'études I)
Interfonctionnement entre le service de télémessages et le service public international des télégrammes
Approuvée le 11 mars 1991
- 16) Recommandation F.87 (Commission d'études I)
Principes d'exploitation applicables à la transmission de messages à partir de terminaux du réseau télex vers des terminaux de télécopie Groupe 3 reliés au réseau téléphonique public commuté
Approuvée le 11 mars 1991
- 17) Recommandation F.111 (Commission d'études I)
Principes de service pour les systèmes mobiles
Approuvée le 11 mars 1991
- 18) Recommandation F.435 (Commission d'études I)
Services de messagerie : système de messagerie avec échange de données informatisé (EDI)
Approuvée le 11 mars 1991
- 19) Recommandation F.710 (Commission d'études I)
Principes généraux applicables au service de conférence audiographique
Approuvée le 11 mars 1991
- 20) Recommandation K.11 révisée (Commission d'études V)
Principes de la protection contre les surtensions et les surintensités
Approuvée le 18 mars 1991
- 21) Recommandation K.20 révisée (Commission d'études V)
Résistance des équipements de commutation aux surtensions et aux surintensités
Approuvée le 18 mars 1991
- 22) Recommandation K.27 (Commission d'études V)
Configurations équipotentielles et mise à la terre à l'intérieur d'un bâtiment de télécommunications
Approuvée le 18 mars 1991
- 23) Recommandation K.28 (Commission d'études V)
Caractéristiques des modules de parasurtension à semi-conducteurs destinés à assurer la protection des installations de télécommunications
Approuvée le 18 mars 1991

- 24) Recommandation D.11 révisée (Commission d'études III)
Principes spéciaux de tarification à appliquer aux services publics internationaux de communication de données à commutation par paquets assurés au moyen de la communication virtuelle
Approuvée le 22 mars 1991
- 25) Recommandation D.36 (Commission d'études III)
Principes généraux de comptabilité applicables aux services de messagerie
Approuvée le 22 mars 1991
- 26) Recommandation D.91 révisée (Commission d'études III)
Transmission sous forme codée de renseignements nécessaires à la comptabilité des télécommunications maritimes
Approuvée le 22 mars 1991
- 27) Recommandation D.220 révisée (Commission d'études III)
Principes de tarification et de comptabilité à appliquer aux services supports internationaux en mode circuit à la demande assurés par le réseau numérique avec intégration des services (RNIS)
Approuvée le 22 mars 1991
- 28) Recommandation D.232 (Commission d'études III)
Principes de tarification et de comptabilité applicables aux services supplémentaires sur le RNIS
Approuvée le 22 mars 1991
- 29) Recommandation D.240 (Commission d'études III)
Principes de taxation et de comptabilité applicables aux téléservices assurés sur le RNIS
Approuvée le 22 mars 1991
- 30) Recommandation D.260 (Commission d'études III)
Éléments de taxation et de comptabilité à mettre en oeuvre sur le RNIS
Approuvée le 22 mars 1991
- 31) Recommandation X.435 (Commission d'études VII)
Systèmes de messagerie : Système de messagerie EDI
Approuvée le 22 mars 1991
- 32) Recommandation X.710 (Commission d'études VII)
Définition du service commun de transfert d'informations de gestion pour les applications du CCITT
Approuvée le 22 mars 1991

- 33) Recommandation X.711 (Commission d'études VII)
Spécification du protocole commun de transfert d'informations de gestion pour les applications du CCITT
Approuvée le 22 mars 1991
- 34) Recommandation X.800 (Commission d'études VII)
Architecture de sécurité pour l'interconnexion des systèmes ouverts pour les applications du CCITT
Approuvée le 22 mars 1991
- 35) Recommandation G.703 révisée (Commission d'études XVIII)
Caractéristiques physiques et électriques des jonctions
Approuvée le 5 avril 1991
- 36) Recommandation G.704 révisée (Commission d'études XVIII)
Structures de trame synchrone utilisées aux niveaux hiérarchiques primaire et secondaire
Approuvée le 5 avril 1991
- 37) Recommandation G.706 révisée (Commission d'études XVIII)
Procédures de verrouillage de trame et de contrôle de redondance cyclique (CRC) concernant les structures de trame de base définies dans la Recommandation G.704
Approuvée le 5 avril 1991
- 38) Recommandation G.707 révisée (Commission d'études XVIII)
Débits binaires de la hiérarchie numérique synchrone
Approuvée le 5 avril 1991
- 39) Recommandation G.708 révisée (Commission d'études XVIII)
Interface de noeud de réseau pour la hiérarchie numérique synchrone
Approuvée le 5 avril 1991
- 40) Recommandation G.709 révisée (Commission d'études XVIII)
Structure de multiplexage synchrone
Approuvée le 5 avril 1991
- 41) Recommandation I.113 (Commission d'études XVIII)
Glossaire des termes relatifs aux aspects large bande du RNIS
Approuvée le 5 avril 1991

- 42) Recommandation I.121 révisée (Commission d'études XVIII)
Aspects large bande du RNIS
Approuvée le 5 avril 1991
- 43) Recommandation I.150 (Commission d'études XVIII)
Caractéristiques fonctionnelles du mode de transfert asynchrone du RNIS large bande
Approuvée le 5 avril 1991
- 44) Recommandation I.211 (Commission d'études XVIII)
Aspects service du RNIS large bande
Approuvée le 5 avril 1991
- 45) Recommandation I.311 (Commission d'études XVIII)
Aspects généraux du réseau pour le RNIS large bande
Approuvée le 5 avril 1991
- 46) Recommandation I.321 (Commission d'études XVIII)
Modèle de référence pour le protocole RNIS large bande et son application
Approuvée le 5 avril 1991
- 47) Recommandation I.327 (Commission d'études XVIII)
Architecture fonctionnelle du RNIS large bande
Approuvée le 5 avril 1991
- 48) Recommandation I.361 (Commission d'études XVIII)
Spécifications de la couche ATM pour le RNIS large bande
Approuvée le 5 avril 1991
- 49) Recommandation I.362 (Commission d'études XVIII)
Description fonctionnelle de la couche adaptation du mode de transfert asynchrone (AAL) du RNIS large bande
Approuvée le 5 avril 1991
- 50) Recommandation I.363 (Commission d'études XVIII)
Spécification de la couche d'adaptation ATM (AAL) du RNIS-LB
Approuvée le 5 avril 1991
- 51) Recommandation I.413 (Commission d'études XVIII)
Interface usager-réseau du RNIS large bande
Approuvée le 5 avril 1991

- 52) Recommandation I.432 (Commission d'études XVIII)
Interface usager-réseau du RNIS large bande - Spécification de la couche physique
Approuvée le 5 avril 1991
- 53) Recommandation I.610 (Commission d'études XVIII)
Principes d'exploitation et de maintenance pour l'accès RNIS large bande
Approuvée le 5 avril 1991
- 54) Annexe F à la Recommandation T.411 (Commission d'études VIII)
Approuvée le 5 juillet 1991
- 55) Recommandation D.1 révisée (Commission d'études III)
Principes généraux applicables à la location de circuits et de réseaux internationaux (continentaux et intercontinentaux) de télécommunications à usage privé
Approuvée le 15 juillet 1991
- 56) Recommandation D.10 révisée (Commission d'études III)
Principes généraux de tarification à appliquer aux services publics internationaux de communication de données
Approuvée le 15 juillet 1991
- 57) Recommandation D.60 révisée (Commission d'études III)
Principes directeurs relatifs au partage des taxes de répartition dans les relations télex intercontinentales
Approuvée le 15 juillet 1991
- 58) Recommandation D.67 révisée (Commission d'études III)
Taxation et comptabilité dans le service télex international
Approuvée le 15 juillet 1991
- 59) Recommandation D.79 (Commission d'études III)
Principes de tarification et de comptabilité applicables au service vidéotex international
Approuvée le 15 juillet 1991
- 60) Recommandation D.192 (Commission d'études III)
Principes de tarification et de comptabilité applicables aux télécommunications de service
Approuvée le 15 juillet 1991

- 61) Recommandation D.197 (Commission d'études III)
Notification des changements d'adresse pour les besoins de la comptabilité et du règlement des comptes
Approuvée le 15 juillet 1991
- 62) Recommandation D.250 révisée (Commission d'études III)
Principes généraux de tarification et de comptabilité applicables aux services non vocaux assurés par interfonctionnement entre le réseau numérique à intégration de services (RNIS) et les réseaux publics pour données existants
Approuvée le 15 juillet 1991
- 63) Recommandation D.300 R révisée (Commission d'études III)
Fixation des quotes-parts de répartition dans les relations téléphoniques entre pays d'Europe et du Bassin méditerranéen
Approuvée le 15 juillet 1991
- 64) Recommandation D.306 R révisée (Commission d'études III)
Rémunération des réseaux publics de transmission de données à commutation par paquets entre pays d'Europe et du Bassin méditerranéen
Approuvée le 15 juillet 1991
- 65) Recommandation D.307 R révisée (Commission d'études III)
Rémunération des systèmes ou canaux numériques utilisés dans les relations de télécommunications entre pays d'Europe et du Bassin méditerranéen
Approuvée le 15 juillet 1991
- 66) Recommandation E.164 révisée (Commission d'études II)
Plan de numérotage pour l'ère du RNIS
Approuvée le 23 août 1991
- 67) Recommandation E.173 (Commission d'études II)
Plan d'acheminement pour l'interconnexion des réseaux mobiles terrestres publics et des réseaux à terminaux fixes
Approuvée le 23 août 1991
- 68) Recommandation E.201 (Commission d'études II)
Recommandation de référence pour les services mobiles
Approuvée le 23 août 1991

- 69) Recommandation E.415 (Commission d'études II)
Gestion du réseau international appliquée au système de signalisation n° 7 par canal sémaphore
Approuvée le 23 août 1991
- 70) Recommandation E.711 révisée (Commission d'études II)
Modélisation de la demande de l'utilisateur
Approuvée le 23 août 1991
- 71) Recommandation E.721 révisée (Commission d'études II)
Paramètres de qualité d'écoulement du trafic dans le réseau et valeurs cibles pour les services à commutation de circuit dans le RNIS
Approuvée le 23 août 1991
- 72) Recommandation Q.81. § 3 (Commission d'études XI)
Présentation d'identification de la ligne appelante (CLIP) et restriction d'identification de la ligne appelante (CLIR)
Approuvée le 10 septembre 1991
- 73) Recommandation Q.81. § 5 (Commission d'études XI)
Présentation d'identification de la ligne connectée (COLP) et restriction d'identification de la ligne connectée (COLR)
Approuvée le 10 septembre 1991
- 74) Recommandation Q.83. § 1 (Commission d'études XI)
Appel en instance (CW)
Approuvée le 10 septembre 1991
- 75) Recommandation Q.83. § 4 (Commission d'études XI)
Transférabilité des terminaux
Approuvée le 10 septembre 1991
- 76) Recommandation Q.785 (Commission d'études XI)
Spécification des essais de protocole SSUR pour les services supplémentaires
Approuvée le 10 septembre 1991
- 77) Recommandation E.331 (Commission d'études I)
Interface minimale terminal-utilisateur pour l'introduction par l'homme d'informations d'adressage dans un terminal RNIS
Approuvée le 11 octobre 1991
- 78) Recommandation F.11 (Commission d'études I)
Maintien de la mise à disposition des services traditionnels
Approuvée le 11 octobre 1991

- 79) Recommandation F.59 (Commission d'études I)
Caractéristiques générales du service télex international
Approuvée le 11 octobre 1991
- 80) Recommandation F.80 (Commission d'études I)
Conditions générales d'interfonctionnement du service télex international et des autres services
Approuvée le 11 octobre 1991
- 81) Recommandation F.82 (Commission d'études I)
Conditions d'exploitation assurant l'interfonctionnement du service télex international et du service intex
Approuvée le 11 octobre 1991
- 82) Recommandation F.86 (Commission d'études I)
Interfonctionnement du service télex international et du service videotex
Approuvée le 11 octobre 1991
- 83) Recommandation F.104 (Commission d'études I)
Services de circuits loués internationaux - Désignation des circuits d'usager
Approuvée le 11 octobre 1991
- 84) Recommandation F.150 (Commission d'études I)
Dispositions de service et d'exploitation relatives au service intex
Approuvée le 11 octobre 1991
- 85) Recommandation I.233.1 (Commission d'études XVIII)
Service support à répétition de trames sur RNIS
Approuvée le 25 octobre 1991
- 86) Recommandation I.233.2 (Commission d'études XVIII)
Service support à commutation de trames sur RNIS
Approuvée le 25 octobre 1991
- 87) Recommandation I.324 révisée (Commission d'études XVIII)
Architecture du RNIS
Approuvée le 25 octobre 1991
- 88) Recommandation I.370 (Commission d'études XVIII)
Gestion des encombrements dans le service support à répétition de trame sur RNIS
Approuvée le 25 octobre 1991

89) Recommandation I.464 révisée (Commission d'études XVIII)

Multiplexage, adaptation de débit et connexion des interfaces existantes pour une possibilité de transfert limitée à 64 kbit/s

Approuvée le 25 octobre 1991

4.4.2.2 Approbation de Questions à mettre à l'étude conformément à l'Article 58, N° 326, de la Convention internationale des télécommunications, Nairobi, 1982.

Approbation d'une Question de la Commission d'études III :

- Question 33/III - Principes de taxation et de comptabilité applicables aux télécommunications personnelles universelles (TPU)

4.4.3 Nouveaux organismes admis au CCITT

Au cours de 1991 ont été admis à participer aux travaux du CCITT, 3 exploitations privées reconnues et 3 organismes scientifiques ou industriels. Fin 1991, le nombre d'organismes participant aux travaux du CCITT s'élève à:

- Exploitations privées reconnues: 65
- Organismes scientifiques ou industriels: 159
- Organisations internationales: 39

Les nouveaux admis sont:

a) Exploitations privées reconnues :

Danemark : Tele Danmark A/S, Copenhagen (1 unité)

France : FRANCE TELECOM, Paris (3 unités)

Suède : Tele 2 AB, Kista (1/2 unité)

b) Organismes scientifiques ou industriels :

Etats-Unis: US West Advanced Technologies, Englewood (Colorado) (1/2 unité)

Irlande : Cornel Electronics Ltd., Dublin (1/2 unité)

Italie : PLLB Elettronica, S.p.A., Sesto S. Giovanni (1/2 unité)

4.4.4 Publication des ouvrages du CCITT

Durant l'année 1991, les Livres ou Manuels suivants ont été publiés :

4.4.4.1 Livre bleu du CCITT

Fascicules I.3 (Termes et Définitions) et I.4 (Index).

4.4.4.2 Recommandations approuvées conformément à la Résolution N° 2 du CCITT

Recommandations D.1, D.10, D.11, D.36, D.60, D.67, D.79, D.91, D.192, D.197, D.220, D.232, D.240, D.250, D.260, D.300R, D.306R, D.307R, E.115, E.164, E.173, E.201, E.331, E.415, E.711, E.721, F.11, F.40, F.41, F.59, F.80, F.82, F.86, F.87, F.104, F.111, F.150, F.435, F.710, G.703, G.704, G.706, G.707, G.708, G.709, G.726, G.727, G.763, G.764, G.773, G.781, G.782, G.783, G.784, G.957, G.958, H.221, H.230, H.242, H.261, H.320, I.113, I.121, I.150, I.211, I.311, I.321, I.327, I.361, I.362, I.363, I.413, I.432, I.464, I.610, K.11, K.20, K.27, K.28, Q.767, Q.784, Q.785, T.4, T.30, T.35, T.411, T.411 Annexe F, T.412, T.414, T.415, T.417, T.502, T.503, T.505, T.563, V.17, V.32 bis, X.435, X.710, X.711, X.800.

4.4.4.3 Manuels

- Manuel des Directives pour les essais du RNIS;
- Directives applicables à la mise en oeuvre d'un réseau utilisant le système de signalisation N° 7.

4.4.5 Activités au titre de la Résolution N° 14 du CCITT

Dans le domaine de l'assistance technique, le Secrétariat du CCITT a contribué aux séminaires et à l'examen des rapports du Bureau de développement des télécommunications.

Le Secrétariat du CCITT a participé aux réunions relatives au choix des experts et a donné son avis sur le choix des équipements.

Le Directeur du CCITT a également participé aux différentes conférences régionales de développement des télécommunications.

En outre, le Secrétariat du CCITT a contribué aux travaux du séminaire suivant organisé par l'UIT :

- CCITT/BDT Seminar "Implementing SS7", Sanghai, 11-15 novembre 1991

4.4.6 Coopération avec le CCIR

La coopération avec le CCIR est très active, comme par le passé, en particulier dans le domaine des télécommunications par services mobiles, dans le domaine des applications des faisceaux hertziens et par satellite dans le RNIS et dans le domaine de la TVHD.

4.4.7 Coopération avec d'autres organisations internationales

Il existe une collaboration étroite avec les organisations qui s'intéressent aux études du CCITT.

Le Directeur et le Secrétariat du CCITT ont participé à un certain nombre de réunions de ces organisations, en particulier celles de l'UPU, de la CEI et de l'ISO, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une coordination des activités respectives.

Les Résolutions adoptées par la dernière Assemblée plénière au sujet de la collaboration avec l'UPU, la CEI et l'ISO ont donné une base solide aux relations entre ces organisations et le CCITT.

En outre, le Directeur du CCITT a participé aux assemblées de l'ETSI et une coopération étroite, dans le domaine des études intéressant les deux organisations, se dessine.

TABLEAU I

Liste des réunions tenues en 1991

Date	Réunion
14 - 18 janvier	Groupes de travail du GAS 9 (Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique à un réseau numérique (Etude d'un réseau global))
14 - 30 janvier	Commission d'études IV (Maintenance) et ses Groupes de travail IV/3 (Réseaux de gestion et interfaces), IV/4 (Stratégie et principes de maintenance) et IV/5 (Maintenance des systèmes et des réseaux)
29 janvier - 7 février	Groupe ad hoc - Résolution N° 18 (Structure et méthodes de travail du CCITT) et ses Groupes de travail
6 - 13 février	Commission d'études X (Langages pour les applications de télécommunications)
18 février - 1 mars	Groupes de travail de la Commission d'études XV (Systèmes et équipements de transmission)
19 - 28 février	Groupes de travail de la Commission d'études IX (Réseaux et équipements terminaux télégraphiques)
6 - 13 mars	Commission du Plan pour l'Afrique
6 - 15 mars	Commission d'études III (Principes de tarification et de comptabilité) et son Groupe de travail III/3 (Tarification et comptabilité des services télex et télégraphique et des services de transmission de données sur les réseaux publics pour données)
12 - 22 mars	Commission d'études II (Exploitation des réseaux) et ses Groupes de travail
18 - 22 mars	Groupes de travail III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles) et III/5 (Tarification et comptabilité des services mobiles maritimes, terrestres et aéronautiques)
18 - 27 mars	Commission d'études VIII (Equipements terminaux pour les services de télématique)
20 - 22 mars	Groupe de travail de la Commission mondiale du Plan
8 - 26 avril	Commission d'études XI (Commutation et signalisation) et ses Groupes de travail
15 - 19 avril	Groupes de travail de la Commission d'études V (Protection contre les effets électromagnétiques)
22 - 26 avril	Groupes de travail du GAS 9 (Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique à un réseau numérique (Etude d'un réseau global))

Date	Réunion
29 avril - 3 mai	Groupes de travail de la Commission d'études XVII (Transmission de données sur le réseau téléphonique)
30 avril - 8 mai	Groupes de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux), IV/2 (Equipement de mesure) et IV/6 (Maintenance des circuits radiophoniques et télévisuels et de visioconférence)
28 mai - 7 juin	Commission d'études I (Services) et ses Groupes de travail
29 mai - 11 juin	Groupe de développement de la gestion du réseau et Groupe "Mise au point de la qualité de service" (Commission d'études II)
4 - 7 juin	Groupe de travail de la Commission d'études VI (Installations extérieures)
10 - 14 juin	GAS 12 (Stratégie d'introduction des nouveaux services non vocaux de télécommunication dans les pays en développement)
11 - 28 juin	Commission d'études XVIII (RNIS) et ses Groupes de travail
27 juin - 3 juillet	Groupe de travail II/3 (Ingénierie du trafic)
8 - 19 juillet	Groupes de travail XV/4 (Guide pour les réseaux locaux) et XV/2 (Traitement des signaux)
26 août - 12 septembre	Commission d'études III (Principes de tarification et de comptabilité) et ses Groupes de travail III/1 (Location des circuits et des réseaux internationaux à usage privé), III/2 (Tarification des circuits loués et spécialisés offerts par les techniques numériques et par satellite), III/3 (Tarification et comptabilité des services télex et télégraphique et des services de transmission de données sur les réseaux publics pour données), III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles), III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS) et III/7 (Méthodologie à suivre pour la détermination des coûts et l'établissement des tarifs nationaux)
2 - 13 septembre	Commission d'études VII (Réseaux de communication de données) et ses Groupes de travail
6 - 13 septembre	Groupes de travail de la Commission d'études XII (Qualité de transmission des réseaux et des terminaux téléphoniques)
16 septembre - 4 octobre	Commission d'études XI (Commutation et signalisation) et ses Groupes de travail
17 - 20 septembre	GAS 7 (Télécommunications rurales)
23 - 27 septembre	Commission d'études V (Protection contre les effets électromagnétiques) et ses Groupes de travail
24 - 27 septembre	Groupe TEUREM (Tarification pour l'Europe et le Bassin méditerranéen) de la Commission d'études III
30 septembre - 4 octobre	Commission d'études VI (Installations extérieures)
16 - 25 octobre	Commission d'études VIII (Equipements terminaux pour les services de télématique) et ses Groupes de travail

22 octobre - 8 novembre	Groupes de travail IV/4 (Stratégie et principes de maintenance), IV/5 (Maintenance des systèmes et des réseaux) et IV/3 (Réseaux de gestion et interfaces)
24 - 25 octobre et 4 - 5 novembre	Réunion des Présidents des Commissions d'études du CCITT
28 octobre - 1 novembre	Groupe ad hoc - Résolution 18 (Structure et méthodes de travail du CCITT)
29 octobre - 6 novembre	Groupes de travail de la Commission d'études XVII (Transmission de données sur le réseau téléphonique)
4 - 8 novembre	GAS 9 (Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique à un réseau numérique (Etude d'un réseau global))
11 - 22 novembre	Groupes de travail de la Commission d'études XV (Systèmes et équipements de transmission)
14 - 26 novembre	Groupes de travail de la Commission d'études I (Services)
20 - 28 novembre	Groupes de travail X/1 (Interface homme-machine dans les réseaux de télécommunication), X/2 (Environnement d'appui et qualité des logiciels pour les systèmes de télécommunication) et X/4 (CHILL)
2 - 13 décembre	Groupes de travail de la Commission d'études XVIII (RNIS)
4 - 13 décembre	Groupe de travail X/3 (Techniques de description formelle et langage de spécification et de description)

Appendice au Tableau I

En plus des réunions mentionnées dans le Tableau I, sur l'initiative des Présidents ou Rapporteurs spéciaux, un certain nombre de réunions préparatoires à participation restreinte ont été organisées à Genève ou en dehors de Genève au cours de l'année 1991. Les principales réunions dans cette catégorie, communiquées au Secrétariat du CCITT, sont les suivantes :

Date	Réunion
9 - 11 janvier	Groupe d'experts pour la Question 20/IV
21 - 25 janvier	Groupe d'experts pour la Question 22/XI
29 - 31 janvier	Groupe d'édition pour les Questions 17/XI et 18/XI
4 - 5 février	Réunion mixte - Groupe d'experts pour la Question 10/X et Groupe JTC1 - SC 21 (ISO)
4 - 8 février	Réunion des auteurs du GAS 12
4 - 8 février	Groupe d'experts pour la Question 21/XI
13 - 15 février	Groupe ad hoc sur le codage de la parole à 16 kbit/s (CE XV)
19 - 21 février	Groupe d'experts pour la Question 12/XI
21 - 22 mars	Groupe d'édition du GAS 12
15 - 17 avril	Réunion conjointe des Groupes de travail XVIII/4 et XI/4 sur les questions relatives aux réseaux intelligents
26 avril	Groupe d'experts pour les Questions 3/XVII et 24/XV
29 avril	Groupes d'experts pour la Question 18/IV et la Question 20/IV
4 - 11 juin	Groupe de Rapporteurs du Sous-Groupe de travail XI/4-IN
10 - 14 juin	Groupe de Rapporteurs du Groupe de travail X/1
1 - 3 juillet	Groupe mixte de Rapporteurs CE IV/CE XV
1 - 5 juillet	Réunion d'édition de la Commission d'études IV
8 - 12 juillet	Sous-Groupe de travail XI/2-5
17 - 18 septembre	Réunion mixte ISO/CEI JTC 1 et CCITT
19 - 20 septembre	Groupe d'experts pour la Question 12/XVII
23 - 25 septembre	Réunion conjointe des Groupes de travail XI/4 et XVIII/4 et des experts de la Commission d'études II sur les principes d'architecture des réseaux intelligents

Date	Réunion
18 octobre	Groupe d'experts pour la Question 17/IV
21 octobre	Groupe d'experts pour la Question 6/IV
7 - 8 novembre	Groupe d'experts pour la Question 23/XV
11 - 13 novembre	Groupe d'experts TMN (CE IV et CE XV)
25 - 29 novembre	Réunion d'édition du GAS 12
2 - 6 décembre	Groupe de Rapporteurs du Groupe de travail XI/5
2 - 11 décembre	Groupe d'édition des Groupes de travail XI/1 et XI/4

Remarque - La participation à ces réunions restreintes n'est pas comprise dans les Tableaux II et III.

PAYS (Administrations ou exploitations privées reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail																Commissions du Plan			Groupe Régional de l'articulation	Groupes Autonomes Spécialisés			Groupe ad hoc Res. 18	TOTAL
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XV	XVII	XVIII	AF	W GT	TEU- REM	GAS 7		GAS 9	GAS 12			
	Suède	x	x	x	x	x		x		x	x	x	x	x	x	x		x	x				x	16	
Suisse	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x			x				x	16		
Tanzanie			x																				1		
Tchad																	x						1		
Tchèque et slov. (R.f.)	x		x				x		x						x			x					6		
Thaïlande	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x		x				x	x	17		
Trinité-et-Tobago		x																					1		
Tunisie								x			x												2		
Yougoslavie	x	x		x			x	x	x		x		x		x						x		10		
Zimbabwe							x																1		
TOTAL	29	32	48	26	22	21	26	25	19	19	36	19	32	22	33	18	14	21	13	15	19	21			

TABLEAU III
Participation aux réunions du CCITT
et contributions reçues en 1991

	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail															Commissions du Plan		Groupe Régional de Tarification	Groupes Autonomes Spécialisés			Groupe ad hoc Res. 18
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XV	XVII	XVIII	AF	W GT		TEU-REM	GAS 7	GAS 9	
Administrations	27	27	47	19	18	14	24	22	11	16	32	12	30	19	32	16	11	14	9	13	15	19
Exploitations privées reconnues	27	24	28	20	9	10	16	13	12	11	27	12	17	11	22	3	6	12	7	5	4	12
Organismes scientifiques ou industriels	25	10	1	31	14	14	18	27	3	15	46	11	52	30	45	4	-	-	8	2	3	5
Organisations internationales	6	2	6	1	2	-	4	2	-	1	3	1	3	-	3	5	-	-	-	-	-	-
Contributions normales	39	36	26	37	19	6	122	42	9	6	10	50	35	4	18	8	-	1	-	-	-	22
Contributions tardives	239	20	23	29	33	13	100	137	10	43	790	47	165	69	766	13	-	3	-	-	-	40
Rapports	20	10	11	11	4	4	17	22	2	1	119	8	16	4	27	2	1	1	2	2	2	6

*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*

5. ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

5.1 Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Introduction

En ce qui concerne le BDT, 1991 doit être considérée comme marquant la ligne de partage entre, d'une part, la phase finale du redéploiement de l'effectif du Département de la coopération technique et du Centre pour le développement des télécommunications (CTD) et, d'autre part, la première phase du renforcement de la présence régionale.

A sa 46^e session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé le Document CA46/7107, dont l'Annexe 4 fournit des informations sur la mise en oeuvre progressive de la Résolution N° 17 de la Conférence de plénipotentiaires de Nice concernant le renforcement de la présence régionale de l'UIT. Au demeurant, l'un des principaux objectifs de l'UIT et, a fortiori, du BDT est d'appliquer complètement cette Résolution.

Le renforcement de la présence régionale s'est manifesté en 1991 par l'établissement de deux bureaux régionaux, l'un à Addis Abeba et l'autre au Caire, et d'un bureau de zone à Bridgetown. Conformément au Document 7107 du Conseil, à la fin de 1992 la présence régionale consisterait en 12 bureaux régionaux et/ou de zone auxquels seraient affectés 30 membres de la catégorie professionnelle. Toutefois, le calendrier fixé dans ce document était quelque peu optimiste et ne pouvait en aucun cas tenir compte des difficultés qui ont été rencontrées lors de la mise en oeuvre pratique de la Résolution N° 17. Le tableau ci-dessous récapitule les objectifs prévus dans ce document par rapport à la situation d'aujourd'hui.

	DOCUMENT 7107						SITUATION			SITUATION		
	au 31.12.91			au 31.12.92			au 31.3.92			au 30.6.92		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
AFR	3	10	13	1	12	13	1	10	11	1	11	12
ARAB	1	5	6	1	5	6	1	4	5	2	4	7
AM	3	5	8	1	7	8	2	7	9	2	6	8
ASP	3	5	8	1	8	9	3	5	8	2	7	9
HRD	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1
EUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOT	11	25	36	5	32	37	8	26	34	8	29	37

A: Siège
 B: Hors-siège
 C: Total

AFR: Afrique
 ARAB: Etats arabes
 AM: Amériques
 ASP: Asie et Pacifique
 HRD: Développement des ressources humaines
 EUR: Europe

Il convient de noter que les négociations avec les autorités brésiliennes pour la création du bureau régional à Brasilia ont abouti.

5.1.1 Département des activités hors-siège (FOP)

5.1.1.1 **Afrique**

a) Développement des réseaux de télécommunication régionaux

RAF/89/017: En ce qui concerne le projet RASCOM (Système régional africain de communication par satellite), la Conférence des ministres africains des télécommunications (Abuja, 4-6 février 1991) a décidé de continuer de confier la réalisation de la phase de transition du projet à l'UIT, sous la direction d'un comité d'experts de 15 pays d'Afrique.

Le rapport à ce sujet doit être soumis à la deuxième Conférence des ministres (25-27 mai 1992, Abidjan) et comprendra tous les éléments nécessaires à la mise sur pied de l'organisation qui sera appelée à gérer le système RASCOM. La Constitution RASCOM, qui a été signée à Abidjan, prévoit le partage, dans un premier temps, d'émetteurs-récepteurs DOMSAT en attendant le satellite africain spécialisé qui constitue le but du projet. Trente-cinq pays d'Afrique, le PNUD et la Commission de la mobilisation des ressources de la CNUCED II pour l'Afrique ont assuré le cofinancement des activités du projet.

RAF/87/085 et RAF/87/011: Le réseau PANAFTEL vise à permettre à 45 pays d'Afrique de communiquer directement les uns avec les autres sans passer par des centres de commutation situés hors d'Afrique. Jusqu'à présent, environ 40 000 km au total d'artères hertziennes PANAFTEL ont été installées ou sont en cours d'installation, de même que 39 centres de commutation téléphoniques internationaux. En outre, près de 8 000 km de câble sous-marin ont été tirés et 42 des 45 pays participants disposent de stations terriennes de communication par satellite. Il reste maintenant, d'une part, à arrêter le financement et à mettre en place les "chaînon manquants" (c'est-à-dire quelque 4 000 km de liaison de Terre, 6 centres de commutation téléphoniques internationaux et 3 stations terriennes de communication par satellite) pour terminer le réseau de base PANAFTEL et, d'autre part, à améliorer l'efficacité de fonctionnement du réseau par la conclusion d'accords tarifaires et de transit, d'accords internationaux de maintenance, etc. Le principal travail effectué peut se résumer ainsi:

- tenue de cycles d'études sur les systèmes de synchronisation, de signalisation et d'information du réseau;
- examen des installations de transit des centres de commutation téléphoniques internationaux d'Addis Abeba, d'Harare, de Lusaka et de Nairobi;
- mise en place d'un programme de gestion des centraux téléphoniques numériques;
- études sur la propagation des ondes radioélectriques au Bénin;
- analyse des réponses aux questionnaires d'évaluation du trafic et élaboration de prévisions dans ce domaine;
- formulation de propositions pour une structure tarifaire dans la sous-région d'Afrique centrale;
- assistance à des organisations sous-régionales africaines;
- travail consacré aux plans nationaux d'amélioration de la maintenance;
- élaboration de statuts juridiques pour le centre sous-régional de maintenance de Lomé;
- études de préinvestissement pour plusieurs centres sous-régionaux de maintenance;
- amélioration de la qualité technique de certaines liaisons PANAFTEL;
- élaboration de deux plans nationaux d'amélioration de la maintenance;
- élaboration d'un guide de planification de la maintenance.

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications nationales

Les demandes formulées par les administrations des télécommunications de pays d'Afrique ont été en général satisfaites, par l'intermédiaire du programme d'assistance technique du PNUD/UIT, par l'organisation de missions qui ont duré de deux semaines jusqu'à plusieurs mois. La participation de spécialistes des pays intéressés à ces activités a été encouragée pour leur permettre de bénéficier des possibilités de formation sur le tas. Une aide a été fournie aux pays ci-dessous:

Bénin et Niger:	Evaluation d'offres
Guinée-Bissau:	Formation professionnelle concernant les usines électriques et les réseaux locaux
Burkina Faso:	Etude sur les tarifs
Mauritanie:	Plan directeur pour le développement des télécommunications
Rwanda:	Etude de préinvestissement en vue de la mise en place d'une télévision nationale
Rwanda:	Financement d'un réseau de télécommunication rural par le Gouvernement suisse
Cameroun:	Installation de matériel de télécommunication et essais d'homologation
Gabon:	Formation de spécialistes pour l'Ecole nationale de télécommunication
Lesotho:	Mise en oeuvre du plan national d'amélioration de la maintenance
Ghana:	Elaboration de programmes de formation professionnelle financés par la Banque mondiale
Burundi:	Télécommunications rurales et mise en place de nouveaux services.

c) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

Le développement des ressources humaines, formation technique de base et formation en cours d'emploi menées en étroite association avec des homologues/spécialistes nationaux lors de la réalisation de projets nationaux, s'est poursuivi tout au long de l'année au Burundi, au Tchad, à Djibouti, en Guinée-Bissau, au Gabon, au Ghana et au Malawi.

Des activités ont été exécutées dans le cadre de programmes sous-régionaux au:

Kenya: où l'Institut africain de formation supérieure en télécommunication (AFRALTI) a accueilli 113 stagiaires pour un total de 360 semaines/stagiaire réparties en dix stages, dont six étaient nouveaux; les participants venaient du Kenya, du Lesotho, du Malawi, des Seychelles, du Swaziland, de l'Ouganda et du Zimbabwe. A remarquer l'arrêt du financement assuré par le PNUD à compter de décembre 1991, tous les pays ayant ratifié l'accord après avoir dûment déposé l'instrument de ratification correspondant;

Sénégal: où l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) a dispensé des cours de formation professionnelle sur les réseaux locaux, la gestion commerciale, la commutation et les transmissions; à la suite d'un examen tripartite, il a été recommandé de poursuivre ce programme pendant le 5^{ème} cycle de programmation du PNUD (1992-1996).

d) Activités des bureaux hors-siège

L'effectif hors-siège de l'UIT/BDT en Afrique a été déployé et à la fin de 1991 se présentait comme suit:

- quatre représentants de zone, à Dakar (2), Harare et Yaoundé,
- trois experts de zone en gestion, exploitation et maintenance des réseaux, à Dakar, Harare et Yaoundé,

- deux administrateurs de zone en développement des ressources humaines, à Addis Abeba et Dakar.

Les représentants de zone ont assuré, suivant des directives qui leur étaient données, l'encadrement et la participation du personnel du siège du Département des activités hors-siège, procédé à l'examen d'un secteur, dirigé 29 programmes, soumis pour examen 12 nouveaux projets, dont deux ont été approuvés, et participé aux préparatifs du 5^{ème} cycle de programmation du PNUD.

5.1.1.2 *Amériques*

a) Développement des réseaux de télécommunication régionaux

Néant.

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications nationales

Les principaux programmes, en majorité des fonds d'affectation spéciale, peuvent être récapitulés comme suit:

Brésil:	R&D pour l'étude technique de matériel de télécommunication
Bolivie:	Elaboration d'un plan directeur national de développement des télécommunications pour de nouvelles techniques et des services nouveaux
Bolivie:	Adoption de techniques informatiques pour la gestion des fréquences
Colombie:	Programme de formation professionnelle supérieure par l'intermédiaire d'ITEC/TELECOM
El Salvador:	Renforcement organisationnel
Guyana:	Achat de matériel pour la radiodiffusion nationale
Haïti:	Assistance en matière de développement des télécommunications
Honduras:	Amélioration de la gestion institutionnelle
Mexique:	Enquête destinée à déterminer les possibilités d'amélioration des industries nationales des télécommunications, de micro-électronique et d'informatique
Panama:	Révision/amélioration de la législation nationale des télécommunications et détermination d'une nouvelle structure tarifaire
Paraguay:	Elaboration du premier plan directeur national concernant la stratégie des télécommunications
Pérou:	Renforcement technique par la conception, la réalisation et l'installation d'un central téléphonique numérique
Pérou:	Appui technique et logistique pour l'extension du réseau téléphonique de Lima
Sainte Lucie:	Renforcement institutionnel - O&M pour le système de contrôle
Venezuela:	Amélioration de la formation professionnelle et de l'enseignement par correspondance au Centre des ressources humaines
Amérique centrale:	Enquête conduite, dans le cadre du programme spécial pour l'Amérique centrale du PNUD, pour identifier 40 projets nationaux/régionaux

c) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

En 1991, les activités de développement des ressources humaines ont profité à un grand nombre de programmes différents dans les domaines du renforcement institutionnel, de l'organisation et de la gestion, de la formation professionnelle, etc., dans des pays comme la Colombie, le Honduras et le Venezuela (voir l'énumération ci-dessus).

d) Activités des bureaux hors-siège

En 1991 l'effectif hors-siège de l'UIT/BDT dans la région se composait:

- de deux représentants de zone, à Santiago et à Tegucigalpa,
- de deux experts de zone en gestion, exploitation et maintenance des réseaux, à Santiago et à Tegucigalpa,
- d'un administrateur de zone en développement des ressources humaines, à Santiago.

Les représentants de zone ont assuré, suivant des directives qui leur étaient données, l'encadrement et la participation du personnel du siège du Département des activités hors-siège, effectué 50 missions, formulé une vingtaine de projets nouveaux et dirigé 36 programmes, dont 87% étaient financés par des fonds publics.

5.1.1.3 Asie et Pacifique

a) Développement des réseaux de télécommunication régionaux

Le travail a été essentiellement axé sur le développement de réseaux, la modernisation de services, l'adoption de procédures de maintenances améliorées et de techniques de gestion informatisée. En ce qui concerne les relations entre pays, les principales activités ont été menées à bien dans le cadre des programmes suivants:

RAS/86/121: Constitution d'un réseau de centres d'essai et de développement - tenue d'ateliers sur l'évolution des réseaux, la télématique, les techniques DOMSAT et réalisation d'un certain nombre de visites d'étude entre centres de R&D

RAS/86/165: Formation à l'emploi d'outils informatiques et logiciels pour les télécommunications - cours d'applications informatiques et de maintenance, de gestion de réseaux informatiques et de bureautique, d'applications de télécommunication informatisées et tenue d'un séminaire de 10 jours pour les hauts responsables des télécommunications

RAS/86/178: Planification des télécommunications régionales - programme visant à aider à l'établissement d'un système d'information doté d'une base de données centrale située au siège des TAP et de noeuds accessibles aux pays participants; une formation a ainsi été dispensée à 19 pays participants

RAS/86/123: Développement des radiocommunications maritimes - il a été entrepris de procéder à un recensement des installations de communications maritimes, à l'élaboration de plans concernant les stations côtières et à la diffusion d'informations de sécurité; un cycle d'études a été consacré aux nouveaux systèmes à satellites et de Terre

RAS/86/189: Application des systèmes radiotéléphoniques cellulaires - une aide a été fournie à des pays de la zone ASEAN sur la conception et le fonctionnement des réseaux radiotéléphoniques cellulaires, des cours de planification des fréquences ont été organisés et un cycle d'études a été consacré au système mondial de communications mobiles

RAS/86/008: Coopération dans le domaine des nouvelles techniques de télécommunication - une assistance a été fournie en vue de l'adoption de technologies et, de méthodologies nouvelles et de services nouveaux, deux ateliers/cycles d'études ont été tenus sur les questions de gestion des réseaux et des services à valeur ajoutée, des stages d'études ont été organisés et des bourses ont été accordées pour la formation de techniciens

RAS/89/007: Formation technique et assistance par des consultants en radiodiffusion sonore et télévisuelle (en coopération avec l'URA) - une aide a été fournie dans les domaines de l'exploitation technique et de la maintenance des services de radiodiffusion sonore et télévisuelle, lesquels ont fait l'objet d'une planification, et des techniciens ont été formés

RAS/86/190: Système régional du Pacifique sud de formation professionnelle aux télécommunications (projet complété par un programme d'appui financé par l'Australie) - prise en charge de TELMAN, aide à la planification de réseaux, étude de Questions O&M et mise au point et installation d'un système informatisé de gestion des fréquences pour les petits pays insulaires

L'UIT/BDT a travaillé en étroite collaboration avec les administrations de la région ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales et a participé à un grand nombre de leurs réunions.

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications nationales

Les programmes les plus importants, principalement financés par l'intermédiaire du PNUD, étaient les suivants:

Afghanistan: Planification des télécommunications et maintenance - programme englobant la planification des réseaux, l'ingénierie de trafic, l'amélioration de l'organisation de la maintenance, l'élaboration de spécifications techniques et la préparation d'appels d'offres

Bhoutan: Mise en oeuvre du plan directeur de développement des télécommunications - pour l'amélioration de la facturation, la gestion des fréquences et la réglementation de services

Inde: Technologies nouvelles pour le réseau national de télécommunication - fourniture d'aide en ce qui concerne les services télématiques, les systèmes à satellites et le RNIS

Iran (Rép. islamique d'): Création d'un réseau de télécommunication rurale au titre de projet pilote - formation d'ingénieurs locaux en télécommunication rurale et élaboration d'un nouveau projet pour améliorer la gestion des fréquences

Corée (Rép. de): Institut de recherche en électronique et en télécommunication (ETRI) - réalisation d'installations de recherche pour soutenir la fabrication locale, une mission effectuée par un spécialiste des systèmes de communication par satellite, formation professionnelle en méthodes de qualité et de fiabilité ainsi que dans les domaines de l'optoélectronique, des fibres optiques et des radiocommunications mobiles

Corée (Rép. Pop. Dém. de): Aide à la modernisation de la formation professionnelle aux télécommunications à l'Université Kim Chaek - aide dans les domaines du traitement de la parole et du signal, de la formation assistée par ordinateur, de la transmission de données numériques, des matériels, de la modulation par impulsions et codage et de la transmission par fibres optiques

Lao (R.P.D.): Entreprise d'Etat des postes et des télécommunications - expansion et gestion des Télécommunications (en association avec la Banque mondiale), élaboration de documents d'appels d'offres pour l'achat de matériel et conclusion d'un important contrat de formation en sous-traitance avec TOT (Thaïlande)

Myanmar: Centre d'essai et de développement des télécommunications - pour la réparation de matériels et d'instruments, et création d'un atelier d'étalonnage et d'un laboratoire

- Népal:** Contrôle de la qualité - mise sur pied d'une gestion du contrôle de qualité pour les produits de Télécommunications et création d'un centre de réparation pour les cartes de circuits imprimés et d'un laboratoire d'essai des matériaux
- Viet Nam:** Programme interorganisation de réalisation d'un système pilote de radiocommunications interurbaines, capable de résister aux ouragans, pour les télécommunications essentielles et de restauration des installations extérieures - élaboration de plans et de spécifications pour des réseaux locaux et essais d'homologation d'un réseau de radiocommunications interurbaines numérique et d'émetteurs-récepteurs en ondes décimétriques. Dans le cadre d'un autre programme, fourniture d'aide pour l'amélioration du laboratoire de technologie numérique du Ministère des Postes et des Télécommunications.

c) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

- Bangladesh:** Telecommunication Staff College, Jodepur - formation de techniciens nationaux, nouveaux cours de gestion et études tarifaires
- Inde:** Amélioration des centres de formation en télécommunication et de perfectionnement du personnel - renforcement des ressources de formation, amélioration des moyens de contrôle de la qualité des télécommunications et tenue de cycles d'études sur les questions de contrôle et de développement de la technologie des composants, de contrôle de la qualité et d'analyse des défauts, de développement de logiciels fiables
- Inde:** Installations de formation "maison" dans les domaines du contrôle des émissions radioélectriques et de la gestion du spectre - les efforts ont porté sur l'amélioration des moyens de formation professionnelle dans ces deux domaines et sur l'emploi de techniques informatisées
- Pakistan:** Capacité de formation de la Société pakistanaise de télécommunication - il a été entrepris de mettre sur pied des stages de formation aux technologies nouvelles, de créer de nouveaux laboratoires, l'un d'informatique et l'autre d'élaboration de cours, et de concevoir une stratégie/conduire des cycles d'études en matière d'élaboration systématique de cours
- Indonésie:** Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications - programme destiné à renforcer la structure du personnel de TELCOM

Programmes régionaux de développement des ressources humaines (DRH):

- système régional du Pacifique sud de formation professionnelle dans le domaine des télécommunications assistance à la formation;
 - renforcement des capacités de gestion des télécommunications et formation - cycles d'études consacré aux questions de planification et atelier de gestion des ressources humaines.
- d) Activités des bureaux hors-siège
- Le bureau de zone pour l'Asie de l'Ouest et du Sud a été renforcé par l'affectation d'un expert associé, en juin 1991, et d'un expert de zone en gestion, exploitation et maintenance de réseaux, en juillet 1991.
 - Le bureau de zone pour l'Asie du Sud-Est a lui aussi bénéficié de l'affectation d'un expert associé à compter d'octobre 1991.

Les deux représentants de zone de la Région ont assuré, suivant des directives qui leur étaient données, l'encadrement et la participation du personnel du siège du Département des activités hors-siège, effectué 28 missions, dirigé 17 programmes, élaboré 12 documents relatifs à des projets nouveaux, procédé à trois études de secteur et préparé plusieurs autres, en consultation régulière avec les bureaux extérieurs du PNUD.

5.1.1.4 Europe et Moyen-Orient

a) Développement des réseaux de télécommunication régionaux

RAB/86/028: TELDEV - Coordination du développement des télécommunications dans les pays les moins avancés de la Région arabe et en Ethiopie. Des événements survenus dans la zone ont empêché de tenir l'échéance de mars 1991 à laquelle auraient dû se terminer certaines activités de ce programme de sorte qu'une prolongation de six mois (jusqu'à la fin de septembre) a été accordée pour permettre en outre de procéder à une évaluation approfondie. Au terme de cette dernière, effectuée sur avril et mai, il a été recommandé de renforcer les installations de télécommunication de la région, celles en particulier du centre de formation professionnelle de Sana'a (Yémen), qui devrait devenir, selon des responsables de l'évaluation, centre de formation sous-régional, et la création de centres nationaux d'appui des télécommunications pour l'exploitation et la maintenance.

RER/87/025: EUROTDELDEV - Télécommunications européennes, Phase II. Le Comité directeur a tenu deux réunions en 1991, dernière année de la Phase II du programme. Au cours de la première, cinquième de la série, il a approuvé de nouveaux plans de travail détaillés pour chaque réseau et au cours de la seconde (décembre 1991), sixième de la série, il a approuvé toutes les résolutions et recommandations formulées par chaque équipe de réseau, souscrit aux conclusions et recommandations de la mission d'évaluation et proposé d'entreprendre la Phase III du programme. Certaines des activités liées aux réseaux qui ont été exécutées en 1991 sont présentées ci-dessous:

Réseau 1: Réseau de base régional (TET), chef de file: Bulgarie. L'étude de faisabilité a été approuvée et un protocole d'accord a été signé entre les neuf pays intéressés qui se sont engagés à appliquer la stratégie de mise en oeuvre déterminée.

Réseau 2: Réseau d'équipement spécial, chef de file: Portugal. Les activités se sont terminées en 1990.

Réseau 3: Passage à des réseaux numériques, chef de file: Yougoslavie. Au cours des troisième et quatrième réunions, il a été décidé de créer des groupes nationaux. L'adoption de la mise en oeuvre graduelle de la hiérarchie numérique synchrone (HNS) dans le réseau TET a été examinée.

Réseau 4: Gestion et maintenance, chef de file: Grèce. La mise en oeuvre graduelle des concepts de réseau de gestion des télécommunications a été étudiée dans les pays intéressés.

Réseau 5: Questions économiques et financières, chef de file: Malte. L'étude de faisabilité pour le réseau TET a été terminée.

Réseau 6: R&D, chef de file: Hongrie. La réalisation d'activités de R&D dans la future phase d'EUROTDELDEV a été proposée.

Réseau 7: DRH, chef de file: République fédérale tchèque et slovaque. Les besoins ont été analysés et les priorités déterminées.

Réseau 8: Applications des fibres optiques, chef de file: Pologne. Une réunion a été convoquée à Varsovie en Avril.

RAB/89/001: MODARABTEL - Elaboration d'un système arabe de télécommunication moderne. Lors de sa deuxième réunion (octobre 1991, Tunis), le Comité directeur a approuvé toutes les activités, auxquelles il a rendu hommage, et adopté le plan de travail pour l'année suivante.

Réseau 1: Communication de données, chef de file: Egypte. L'étude de faisabilité pour le réseau régional de communication de données a été mise à jour.

Réseau 2: Services nouveaux, chef de file: Algérie. A cause de difficultés imprévues, une solution provisoire a été adoptée pour le lancement des activités et le coordonnateur du programme a élaboré les directives pour les services téléphoniques mobiles.

Réseau 3: Recherche appliquée, chef de file: Tunisie. Une étude a été consacrée à la création d'une base de données pour la recherche appliquée.

Réseau 4: Système intégré de gestion (SIG) dans le domaine de la formation professionnelle. La réunion à haut niveau a adopté les caractéristiques techniques du SIG, désigné le Maroc comme pays chef de file et l'a chargé de développer le logiciel nécessaire.

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications nationales

Abstraction faite des contributions aux projets régionaux, les programmes nationaux énumérés ci-dessous ont servi pour l'essentiel des objectifs identiques:

- Albanie:** Toutes les activités concernant le centre de recherche appliquée en télécommunication ont été terminées
- Bulgarie:** Toutes les activités de recherche sur de nouveaux systèmes de télécommunication ont été terminées
- Libye:** Elaboration d'un résumé de l'étude PNAM (Plan national pour l'amélioration de la maintenance)
- Pologne:** Commencement des activités d'un programme nouveau, le PNUD, finançant ces travaux préparatoires au titre de l'assistance;
- Arabie saoudite** Des avis ont continué d'être donnés au Ministère de l'Informatique dans les domaines des communications par satellite et de la radiodiffusion de puissance et au Ministère des PTT en matière de gestion des fréquences et de relations internationales
- Somalie:** Les activités relatives à deux programmes ont été interrompues à partir de janvier à cause de la guerre civile
- Soudan:** Poursuite des activités ordinaires liées au développement de la planification des télécommunications et à la coordination des projets
- Yémen**
(ex RDP): Les activités de développement des télécommunications restantes ont été alignées avec celles de l'ex RAY après l'unification de mai 1990
- Yémen**
(ex RAY): Poursuite des activités du programme de couverture de diffusion sonore et télévisuelle, l'accent étant mis sur la couverture par ondes moyennes

c) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

Indépendamment des bourses attribuées dans le cadre de programmes nationaux et régionaux, la formation professionnelle était la principale vocation des programmes nationaux présentés ci-dessous:

- Algérie:** Des progrès réguliers ont été réalisés à l'Institut des télécommunications d'Oran

Djibouti:	Des progrès ont continué d'être réalisés dans le cadre du programme
Liban:	La mise en oeuvre a été lente du fait des circonstances
Maroc:	Des progrès réguliers ont été accomplis
Syrie:	La quasi-totalité des activités relatives au programme ont été terminées en 1991.

d) Activités des bureaux hors-siège

A la suite de la création au Caire du Bureau régional pour les Etats arabes, deux représentants de zone, un expert de zone en gestion, exploitation et maintenance des réseaux et un administrateur en développement des ressources humaines ont pris leurs fonctions à compter de septembre 1991.

5.1.1.5 Gestion et développement des ressources humaines (HRM/HRD)

L'ex-Division HRM/D a été scindée en deux départements du BDT, mais a continué d'assurer une fonction unique, aiguillée par les recommandations de la Conférence de plénipotentiaires de Nice.

a) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

Le personnel du Siège et les cinq administrateurs de zone en développement des ressources humaines hors-siège ont eu pour principales activités la définition/mise à jour et l'introduction de normes de gestion des ressources humaines, l'élaboration d'un nouveau projet de formation professionnelle basée sur l'emploi de technologies ainsi que, plus généralement, l'amélioration de la gestion (par exemple, valorisation structurelle, définition des besoins de personnel et de formation) pour les Etats Membres de l'UIT. Quatre-vingt trois missions ont été effectuées et 28 ateliers ont eu lieu, avec une moyenne de 19 participants; quatre bases de données spécialisées ont été mises à jour.

b) Activités au siège

b1. Téléprojet et activités de formation professionnelle assistée par ordinateur (FAO):

- assistance directe fournie à cinq pays demandeurs;
- coordination des groupes d'actions (Amériques, Etats arabes et Europe) chargés de la FAO;
- assistance générale fournie à des programmes (MODARABTEL) et à des pays (assistance à distance);
- définition et mise en oeuvre préliminaire d'un téléprojet régional en Amérique latine pour: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Curaçao, République dominicaine, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela;
- extension du téléprojet à d'autres régions (Etats arabes et Asie).

b2. Autres activités du siège

Un "modèle pour établir une stratégie HRM/HRD dans une organisation des télécommunications" a été élaboré comme guide pour produire plusieurs documents relatifs à des projets. Il a été utilisé dans le cadre d'une enquête qui visait à étudier, d'un point de vue stratégique, la situation réelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans les domaines du développement et de la gestion des ressources humaines pour dégager des problèmes communs et des remèdes possibles. (Les résultats de cette enquête ont été présentés à la Conférence régionale américaine de développement des télécommunications.)

Trois réunions régionales de formation professionnelle ont été organisées, à Harare, à La Paz et à Madrid.

De l'aide a été fournie aux Divisions régionales dans des domaines tels que les documents des projets, la planification des effectifs, les études, la révision des rapports finals et les avis de vacance de postes hors-siège, le recrutement et le briefing/debriefing des experts, etc.

Un nouvel atelier de gestion des ressources humaines, de deux semaines, a été créé et sept autres actualisés.

La conception des bases de données du système de partage international (ISS) a été améliorée de façon suivie.

c) Activités des administrateurs de zone en développement des ressources humaines

Les administrateurs de zone en développement des ressources humaines ont:

- préparé des conférences et des réunions régionales de formation professionnelle auxquelles ils ont participé;
- organisé et dirigé des ateliers de formation professionnelle;
- participé à des conférences régionales de télécommunication et à des réunions d'étude tripartites;
- participé à des examens de secteur;
- apporté leur concours à divers programmes et centres de formation professionnelle, pour lesquels ils ont procédé à des évaluations;
- installé des matériels informatiques/logiciels;
- prêté leur concours dans des activités de planification des effectifs;
- déterminé des besoins de formation professionnelle et de gestion en formation;
- élaboré des documents relatifs à des projets.

5.1.2 Département des politiques, stratégies et programmation (PSP)

5.1.2.1 Politique de télécommunications (TPOL)

a) Conférences de développement des télécommunications

La Constitution de Nice stipule dans son article 14 que "... le Bureau de développement des télécommunications travaille par l'intermédiaire: [a)] de conférences mondiales de développement et de conférences régionales de développement; le projet d'ordre du jour des conférences de développement est établi par le Bureau de développement des télécommunications pour approbation ultérieure par le Conseil d'administration".

- i) La Conférence régionale européenne de développement des télécommunications (CRD-EU), Prague, 19-23 novembre 1991

Un Groupe d'action, comprenant des représentants de pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Commission des Communautés européennes, a été créé par l'UIT pour aider aux préparatifs de la CRD-EU. Ce Groupe s'est réuni deux fois (au début de septembre et à la fin d'octobre 1991, à Genève) pour élaborer des propositions destinées à être examinées par la conférence. Des représentants des Gouvernements du Canada, du Japon et des Etats-Unis d'Amérique ont participé à la deuxième réunion en qualité d'observateurs.

La conférence même devait réunir quelque 350 participants de 30 pays européens et de l'Argentine, du Canada, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique et du Maroc, ainsi que d'organisations régionales et internationales et d'institutions financières. Etaient également présents des observateurs du secteur privé. Le rapport final et les documents de la conférence ont été publiés et diffusés à tous les intéressés. Le suivi des résolutions et l'élaboration du programme pour 1992 devaient être assurés par une réunion qui fut convoquée à la mi-février 1992 à Genève et à laquelle participèrent des pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est.

- ii) Conférence régionale américaine de développement des télécommunications (CRD-AM), Acapulco, 31 mars - 4 avril 1992

Le projet d'ordre du jour de la conférence a été approuvé par la 46ème session du Conseil d'administration. Comme pour la CRD-EU, un Groupe d'action comprenant des représentants des pays et des organisations de la région a été créé pour aider aux préparatifs mêmes de la conférence. Il a tenu sa première réunion à Miami du 5 au 7 décembre 1991.

b) 1. Activités de suivi des conférences régionales de développement des télécommunications

La Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT), Harare, Décembre 1990, a adopté quatre Résolutions et six Recommandations concernant les questions suivantes: a) politique, stratégie et gestion; b) amélioration des réseaux et services; c) ressources humaines; et d) les investissements et coopération technique.

- Concernant le a), des contacts préliminaires ont été pris avec des Ministres africains des télécommunications dans le but de convoquer la première réunion du Groupe d'études permanent africain de la politique de l'information et des télécommunications (GEPAIT) qui sera chargé, entre autres, d'élaborer le "document vert africain".

- Concernant le b), il a été élaboré un guide permettant d'établir des plans pour le développement des radiocommunications maritimes.

- Concernant le c), les experts hors-siège compétents ont continué de prêter leur concours à des administrations pour la définition et l'application d'une politique de gestion et de développement des ressources humaines.

- Enfin, concernant le d), il a été élaboré un manuel sur les sources de financement à la disposition des pays en développement pour la mise en valeur de leurs télécommunications; ce manuel a été distribué aux administrations. En outre, étant donné les difficultés de financement de la coopération technique auxquelles est confronté le PNUD, les efforts déployés pour trouver des fonds, en particulier pour le programme 1991-1994 pour l'Afrique du BDT, ont été maintenus.

2. Cycle d'études sur la politique des télécommunications

Cycle d'études mondial sur "la mise en oeuvre de réformes dans le secteur des télécommunications", Washington, D.C., 23-26 avril 1991.

Ce cycle d'études, organisé par la Banque mondiale, l'UIT (BDT et CTD) et par l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (OTC), a été mené par l'Institut de développement économique (EDI) de la Banque mondiale. Quarante-trois pays y ont participé; l'UIT a quant à elle participé activement à l'organisation et au financement (crédits spéciaux du Gesellschaft fuer Technische Zusammenarbeit - GTZ - Allemagne) ainsi qu'à des communications.

Un deuxième cycle d'études sur cette même question, destiné aux pays francophones, s'est tenu à Tunis du 18 au 21 mai 1992.

c) Système d'information

Les activités relatives à la création d'une base de données informatives sur les télécommunications, dont le contenu présentera un intérêt pour le développement, ont débuté dans le courant du deuxième semestre de 1991 au titre d'une collaboration avec un ingénieur/statisticien du Département de l'ordinateur, transféré en janvier 1992 à la Division TPOL du BDT. Les premières données sont des ensembles d'indicateurs (par région) des télécommunications ayant servi de base aux conférences de développement des télécommunications. Elles comprennent les noms des autorités et des exploitants des télécommunications, des renseignements démographiques et macro-économiques, des statistiques sur les réseaux téléphoniques, de télex, de données et mobiles ainsi que des informations sur le rapport entre recettes et nombre de récepteurs.

A ce jour, il existe trois plaquettes/disquettes: Statistiques 1990 sur les télécommunications en Afrique (1980 - 1988); Indicateurs 1991 sur les télécommunications en Europe (1981-1990) et Indicateurs 1992 sur les télécommunications sur le continent américain (1981-1990).

5.1.2.2 Etudes spéciales et Appui (SSB)

Pour satisfaire les demandes de pays Membres, les spécialistes de la section SSB ont effectué 23 missions, auxquelles se sont ajoutées 45 missions d'experts de l'extérieur; toutes ces missions ont été de courte durée. Sur les 68 au total, neuf ont été organisées au titre du budget d'assistance spéciale pour les PMA. Les missions ont porté sur les disciplines suivantes:

- radiodiffusion sonore et télévisuelle	23,5%
- Planification des réseaux, base de données et trafic	22,1%
- Radiocommunications et transmission	19,1%
- Commutation et signalisation	13,2%
- Administration et science économique	11,7%
- Lignes de transmission et installations extérieures	7,3%
- Techniques informatiques	3,1%

Toujours sur les 68 missions, six étaient liées à l'organisation de deux cours PLANITU ainsi qu'à la présentation de conférences, trois ont permis d'assurer l'organisation, avec présentation de conférences, d'un cycle d'études sur les communications maritimes et deux ont été consacrées à l'organisation, toujours avec présentation de conférences, de deux cycles d'études, l'un sur les systèmes de transmission par fibre optique et l'autre sur le Système de signalisation N° 7.

L'appui technique assuré au Siège a compris:

- l'examen de nombreux documents, rapports et spécifications techniques ainsi que l'évaluation des rapports finals de programmes;
- la fourniture, par correspondance, d'avis constructifs sur les questions d'ordre pratique posées à l'UIT par des pays en développement, Membres de l'Union;
- l'encadrement et l'appui techniques d'experts affectés hors du Siège de l'UIT et responsables de programmes, dont RASCOM;
- la participation à des réunions des CCI.

30,9% de la totalité des émissions effectuées au cours de l'année ont certes été organisés sur la base d'un partage des dépenses ou avec d'autres sources de financement, mais les crédits affectés à la ligne budgétaire 7.130 n'ont pas permis d'apporter une réponse rapide à sept demandes (Albanie, Pakistan (2), Arabie saoudite, Seychelles, Sri Lanka et Swaziland) et le suivi a été différé jusqu'au début de 1992.

5.1.2.3 Mobilisation des ressources (RMOB)

A la suite de la mise en place de la structure du BDT, la fonction RMOB a remplacé celle du programme volontaire spécial pour la coopération technique (VP), son action en matière d'appel de fonds étant cependant plus générale, à telle enseigne que les activités dans ce domaine de l'ancien Centre pour le développement des télécommunications (CTD), organe à l'origine des mécanismes de financement de l'UIT pour la coopération avec le secteur privé, dans le domaine du développement, devaient être incorporées dans la Division RMOB.

Très peu de contributions volontaires, d'un montant important, ont été reçues au cours de l'année en raison, principalement, de la restructuration en cours au sein du secteur du développement de l'UIT et d'événements mondiaux.

a) Programmes en cours

- L'accord entre l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'UIT concernant le financement des services du conseiller en télécommunications auprès de la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (SATCC) a été reconduit pour une année supplémentaire.
- Deux importants projets financés par le Gouvernement suisse - le centre de formation professionnelle en télécommunications (TTC) au Zimbabwe et le réseau de télécommunications rurales (RTN) Rwanda - ont été pour ainsi dire terminés, sauf pour quelques ajustements devant être effectués par le contractant/fournisseur en 1992 avant les essais d'homologation finale du RTN.
- L'accord entre l'Agence suédoise de développement international (ASDI) et l'UIT pour le financement des services d'un consultant auprès de l'Administration des télécommunications du Mozambique (TDM) a été reconduit jusqu'en janvier 1993.

b) Contributions en liquidités

- Signature et mise en oeuvre du troisième accord entre l'Agence finlandaise de développement international (FINNIDA) et l'UIT concernant la fourniture de matériels de télécommunication remis en état aux Comores, au Mozambique, au Népal, au Nicaragua, à la Tanzanie, au Viet Nam et à la Zambie.
- Versement d'une contribution par le Bureau de la politique en matière de communications internationales et d'information (CIP) du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.
- Versement d'une contribution par le Ministère néerlandais de la coopération pour le développement.

c) Contributions en nature

- Négociations avec Câble & Wireless au sujet d'un programme volontaire de bourses pour un total de 172 semaines/stagiaire.

- Annonce par l'Administration suédoise de la tenue d'un cours de gestion de cinq semaines devant être organisé à Kalmar en 1992.
- Don par Wandel & Goltermann d'équipements à l'Institut technologie d'électronique et de communications de Colombie.

d) Activités de mobilisation des ressources

- Elaboration d'un accord cadre concernant le versement d'une contribution volontaire ou le don d'équipement.
- Elaboration de directives destinées à la préparation des fiches techniques et des fichiers de mobilisation des ressources.
- Organisation et suivi de missions de mobilisation des ressources et d'appel de fonds découlant des conférences de développement des télécommunications.

5.1.2.4 Stratégies et programmation des télécommunications (TSP)

A la suite de la création récente du Département PSP, le seul secteur au sein de la Division TSP mis sur pied vers le milieu de 1991 a été celui de la coordination avec les administrations des télécommunications (CTEL). Les activités entreprises pendant l'année ont été les suivantes:

- (a) Suivi de la Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT), Harare, 1990
- Organisation d'une réunion interne sur des questions de stratégie
 - Distribution du rapport final de la conférence
 - Demande de prendre des mesures pour la mise en oeuvre des Résolutions de la conférence
 - Elaboration d'un projet de programme de suivi et de budget
- (b) Début de la programmation des activités de développement du BDT
- (c) Programme spécial pour les pays les moins avancés (PMA)
- Organisation de missions (deux experts pour dix PMA) pour l'évaluation des besoins réels
 - Evaluation des conclusions des experts
 - Poursuite des activités d'élaboration d'un programme d'action approprié
 - Aide ponctuelle de courte durée dans des domaines précis
 - Fourniture d'ordinateurs portables (OI) pour améliorer la gestion et permettre l'accès aux systèmes d'information de l'UIT (BDT, TIES, bibliothèque, etc.).

En ce qui concerne la fourniture d'ordinateurs individuels (OI), il convient de noter que la plupart des administrations des PMA restent confrontées à la difficulté de mettre en oeuvre des installations de communication informatiques et que la qualité des services que leur fournit l'Union pourrait être améliorée. Pour ce faire il faudrait qu'elles puissent accéder aux bases de données de l'UIT, que ce soit la liste internationale des fréquences (LIF) ou la base des CCI. Le BDT met en oeuvre actuellement un système d'information comprenant un grand nombre de données statistiques et d'indicateurs et effectue des activités de formation assistée par ordinateur et d'enseignement par correspondance.

C'est dans ce contexte que chaque PMA a reçu un ordinateur de type individuel et les accessoires d'accompagnement (modems, lecteurs de disque compact ROM, progiciels) destinés à améliorer ses capacités de saisie et de traitement des données, elles-mêmes facteurs de développement. L'implication financière (ligne budgétaire 7.190) est de l'ordre de 500 000 francs suisses.

5.1.3 Département d'appui aux programmes, organisation et méthodes (SUP)

5.1.3.1 Division Organisation et Méthodes (O&M)

Depuis sa mise en route en juillet 1991, la Division O&M a organisé et coordonné les activités suivantes:

a) Appui à la régionalisation

Des méthodes, des procédures et des outils de travail communs ont été introduits et/ou mis à jour dans chacun des Bureaux hors-siège. Pour faciliter la communication avec le siège, chaque bureau a été doté des matériels et logiciel standard minimaux, de sorte que la dotation moyenne hors-siège est d'un ordinateur par personne. Des expériences de courrier électronique ont été réalisées avec succès particulièrement avec le bureau de zone installé à Tegucigalpa (Honduras).

b) Procédures

- Révision complète des procédures de gestion des projets
- Analyse des mécanismes de présentation des états statistiques récurrents
- Révision des procédures d'attribution des tâches relatives aux activités hors-siège.

c) Informatisation

L'équipe d'informatisation du BDT a concentré ses efforts sur trois grands objectifs: créer un système d'information intégré (MIS) du BDT, mettre en oeuvre un bon système de communication entre tous les membres du personnel du BDT, y compris ceux des bureaux hors-siège, et équiper tous les bureaux du BDT d'outils matériels et logiciels standard. Ce faisant, elle a:

- coordonné les installations de matériels et de logiciels au siège du BDT;
- entrepris une analyse de tous les systèmes du BDT;
- étudié les logiciels disponibles sur le marché;
- organisé des cours de formation à l'emploi de logiciels de contrôle budgétaire et de gestion des projets;
- coordonné l'installation d'un logiciel expérimental de gestion budgétaire pour huit utilisateurs;
- coordonné le raccordement de tous les membres du personnel du siège du BDT au système de courrier électronique de l'UIT;
- essayé de répondre aux demandes d'accès aux données présentées par les représentants de zone au nom des administrations nationales correspondantes;
- élaboré un gabarit BDT pour les descriptions d'emploi des experts de l'UIT;
- analysé la meilleure manière de créer un système d'adressage pour le BDT qui soit centralisé et à utilisateurs multiples.

5.1.3.2 Appui administratif

a) Contrôle du budget

Ce service est traditionnellement responsable du contrôle du budget, de l'évaluation des coûts, des statistiques, de l'information de gestion et de divers autres aspects de la gestion financière et du management de l'assistance technique financée par le PNUD, des gouvernements et des tiers, et à ce titre il a participé activement à l'informatisation des tâches administratives correspondantes du BDT.

En 1991, il s'est ainsi occupé de 173 projets pour un montant total des dépenses de 32 036 574 dollars des Etats-Unis.

En outre, le service s'est chargé de la gestion financière et du contrôle budgétaire des programmes d'assistance technique de l'UIT (Chapitre 7) pour un budget total de 4 millions de francs suisses.

A la suite des recommandations de la C.H.N. concernant la décentralisation des activités de budgétisation et de contrôle du budget, le service est maintenant responsable de ces domaines en ce qui concerne les finances du Bureau. En outre, en association avec les trois départements du BDT, il a coordonné l'élaboration des projections de dépenses et du budget pour 1992 et proposé un budget consolidé des Chapitres 7 et 21.

b) Recrutement des experts

Ce service a traité au total 751 postes pour lesquels avaient été reçues seulement 783 candidatures. Il est manifeste que le faible pourcentage de candidats qualifiés, conjugué au nombre limité de réponses aux avis de vacance de poste, fait qu'il est de plus en plus difficile d'appliquer la norme du PNUD de deux ou trois candidats par poste, notamment dans les cas de missions hautement techniques ou urgentes. En conséquence, nous proposons que, pour les missions d'une durée inférieure à trois mois, les gouvernements demandeurs acceptent de prendre en considération une candidature unique. Pour améliorer l'efficacité et réduire les délais, le BDT continuera, chaque fois que cela sera possible, de soumettre les candidatures par voie de télécopie. Il est évident, en outre, que plus tôt les gouvernements demandeurs feront savoir si un candidat leur convient et plus la procédure de recrutement sera accélérée, en effet, il n'est pas rare que l'affaire traîne et que le candidat ne soit plus alors disponible.

EXPERTS RECRUTES EN 1991

Région/activité	1991	Changement en % par rapport à 1990
Afrique	142	-27
Amériques	73	-17
Asie/Pacifique	128	+22
Europe et Proche-Orient	56	+22
CTD*	20	+18
TOTAL	419	-07

*: Centre pour le développement des télécommunications

c) Equipement et Achats

	1991	1990	Pourcentage
Dépenses (\$ EU)	6 465 677	8 002 020	-19
Commandes d'achat	678	806	-16
Contrats (\$ EU)	1 374 540	1 772 382	-24
Marchés (projets)	8	16	-50

En plus de ses activités ordinaires, ce service a entrepris de nombreuses transactions, qui lui ont demandé beaucoup de temps, en vue de l'acquisition de composants bon marché. Il a en outre géré la mise en oeuvre, administrative et financière, de 16 projets, donnés en totalité ou en partie en sous-traitance, et coordonné l'élaboration de huit nouveaux contrats de sous-traitance. Il a mis à jour le manuel intitulé "Règles fondamentales concernant l'achat d'équipement pour les projets de coopération et d'assistance techniques de l'UIT et Manuel des règles et méthodes administratives".

d) Bourses

Une augmentation de 24% du nombre de bourses par rapport à l'année précédente s'est traduite par le chiffre de 1 593 attributions; le nombre des bourses de formation professionnelle de groupe a augmenté de 32% et celui des bourses individuelles de 12%. 35% des boursiers venaient de l'Asie et du Pacifique, 32% de l'Afrique, 18% de l'Europe et du Proche-Orient et 15% des Amériques. Les principaux pays hôtes ont été la Chine (118), la France (110), le Kenya (104), Singapour (88), la Thaïlande (84) et les Etats-Unis d'Amérique(70). Tous ces chiffres recouvrent les programmes individuels et de groupe. L'augmentation du nombre de cycles d'études et les délais extrêmement courts avec lesquels les bourses sont demandées ont considérablement alourdi la charge de travail du service.

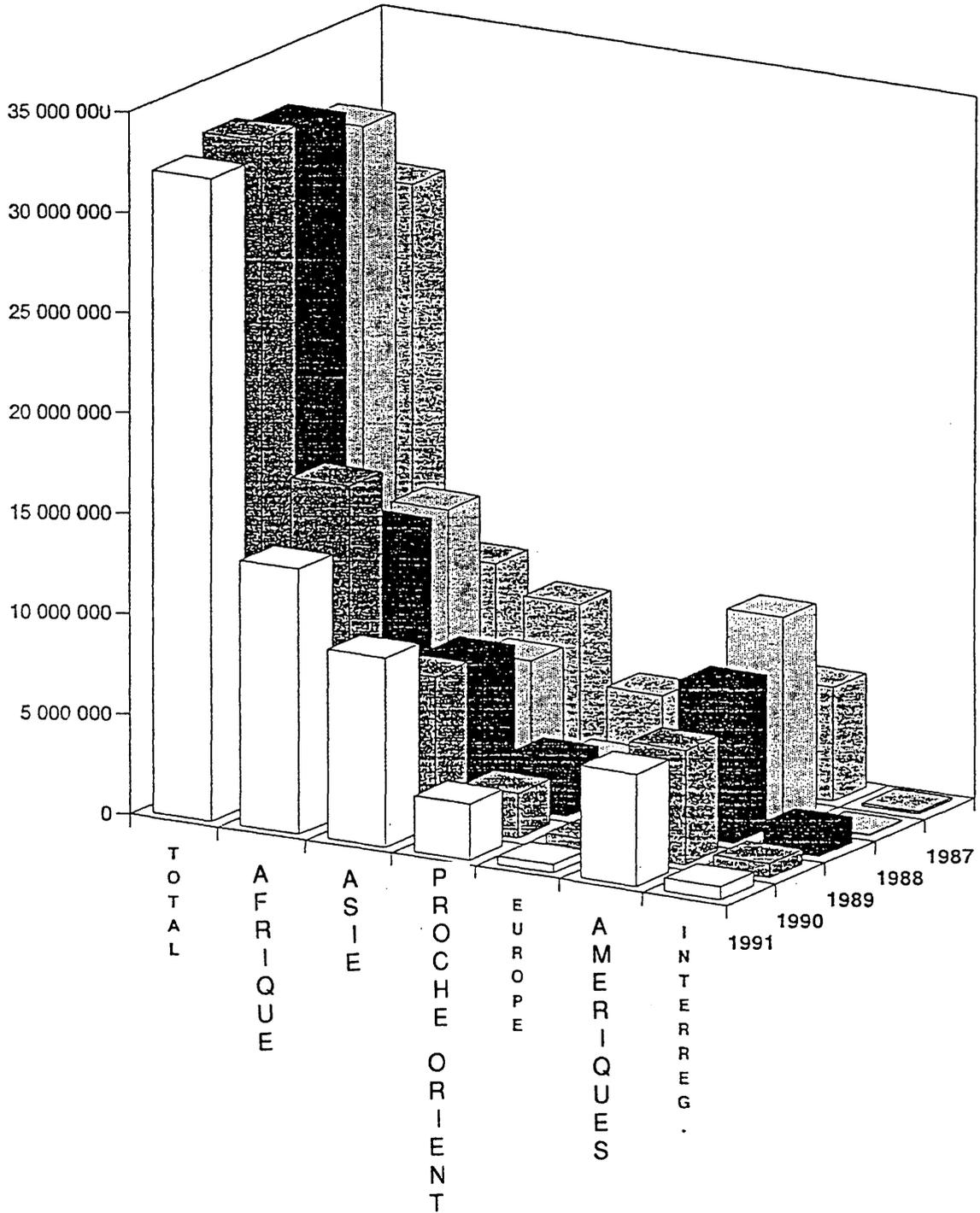
5.1.4 Evaluation

En 1991, le fonctionnaire chargé de l'évaluation a analysé les activités hors-siège de l'UIT en Afrique, en Asie, dans les Etats arabes, en Europe et en Amérique latine et recommandé des changements et des améliorations dans la gestion des projets et dans l'administration financière. Des programmes hors-siège ont été évalués pour déterminer si leurs objectifs étaient conformes aux buts fixés à l'origine ou si, au contraire, il était nécessaire d'en corriger le cours pour tenir compte de l'évolution des conditions ou circonstances. Les analyses qui ont été entreprises ne se sont pas limitées au domaine des télécommunications, mais ont tenu compte autant que possible du contexte économique. Dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire chargé de l'évaluation est appelé à rencontrer les représentants de ministères, d'administrations, du PNUD, de la Banque mondiale, de banques régionales et d'autres institutions de coopération multilatérale et bilatérale.

- R&D en technologie appliquée des télécommunications (Brésil)
- EUROTELDEV (Albanie, Bulgarie, République fédérale tchèque et slovaque, Pologne, Roumanie et Yougoslavie)
- Renforcement des capacités en formation professionnelle et application de nouvelles techniques (Maroc)
- Centre des techniques numériques en radiodiffusion (Inde)
- Centre d'essai et de développement des télécommunications (Kenya).

Il a participé aux travaux du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation des Nations Unies et a continué d'échanger des informations avec ses homologues du PNUD New-York et des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève.

DEPENSES DES PROJETS PAR REGION, 1987 - 1991



5.2 Centre pour le développement des télécommunications (CTD)

5.2.1 Introduction

Le Centre pour le développement des télécommunications (CTD) a été totalement opérationnel pendant le premier semestre de 1991. Aucune activité nouvelle n'a été entreprise après que le Conseil d'administration eut décidé, à sa session de 1991, de l'intégrer dans le BDT. Le Centre s'est donc principalement attaché à mener à leur terme le plus grand nombre de ses activités possible. Vers la fin de 1991, les projets qui devaient être confiés au BDT ont été connus et les deux entités ont commencé à coopérer pour assurer le transfert harmonieux de l'actif et du passif du Centre au BDT.

Le CTD a cessé ses activités le 31 décembre 1991.

5.2.2 Contributions versées et contributions annoncées

La situation financière est restée difficile en 1991 et s'est encore dégradée quand la C.H.N. a recommandé la fusion du CTD dans le BDT (des précisions à ce sujet peuvent être obtenues sur demande).

5.2.3 Assistance technique

Les Tableaux 1 et 2 présentent le compte de profits et pertes de l'exercice 1991.

5.2.3.1 Cycles d'études remplaçant les missions de courte durée

Pour satisfaire le plus grand nombre de demandes possible émanant des pays en développement, le CTD a proposé à plusieurs pays industrialisés d'organiser des cycles d'études spéciaux pour lesquels le pays hôte mettrait à disposition des conférenciers et assurerait l'hébergement, tandis que le CTD prendrait en charge les frais de voyage. Deux pays ont répondu favorablement à cette proposition: l'Allemagne et le Japon.

Six de ces cycles d'études "spéciaux" ont eu lieu qui avaient pour thèmes: la gestion des fréquences (Kenya), la technologie des fibres optiques (Singapour), les télécommunications rurales (Allemagne), la comptabilité, la vérification des comptes et les questions économiques et financières (Allemagne), les nouveaux services (Japon) et les radiocommunications cellulaires (Japon).

Grâce à ces six cycles d'études (ainsi qu'à un arrangement spécial concernant la participation au cycle d'études sur la gestion des fréquences organisé conjointement par l'IFRB et le BDT à Athènes), le CTD a pu satisfaire quarante demandes.

5.2.3.2 Missions de courte durée

Des missions de courte durée ont eu lieu dans les pays suivants: Bangladesh, Costa Rica, République dominicaine, Gabon, Maldives, Maroc, Myanmar, Népal, République populaire démocratique de Corée, Panama, Soudan, Suriname, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tanzanie et Ukraine.

5.2.3.3 Projets menés à terme

Plans directeurs pour le Myanmar et l'ancien Yémen du Sud.

5.2.3.4 Projets prolongés jusqu'en 1992

Les projets concernant l'ASETA (Association des entreprises gouvernementales de télécommunications de l'Accord sous-régional andin), la Libye, les Maldives et la Tunisie qui n'ont pu être terminés avant la fin 1991 ont été transférés (avec les ressources associées) au BDT.

5.2.4 Autres activités

5.2.4.1 Mobilisation des ressources et affiliation

Grâce aux nombreux donateurs tant des pays en développement que des pays industrialisés, le CTD a été en mesure d'accomplir sa mission et il saisit l'occasion pour remercier une fois encore tous ceux qui lui ont apporté leur soutien pendant la durée de son mandat.

En ce qui concerne l'intégration proprement dite du CTD dans le BDT, le Secrétaire général a informé par écrit les contributeurs des progrès réalisés dans ce domaine et il les a aussi encouragés à continuer de prêter leur appui aux activités de coopération technique de l'Union par l'intermédiaire du Programme volontaire spécial (Résolution N° 24, Nice).

Le Groupe de rédaction de la Commission de Haut Niveau chargé d'élaborer les projets de textes destinés à la Conférence de plénipotentiaires additionnelle et de traiter les questions connexes a examiné les modalités de participation des entités, organisations et autres administrations aux activités de l'Union (voir l'article 7D de la section 8 du nouveau projet de Convention). Il a abouti à la conclusion qu'il faudrait adopter un système commun fondé sur les contributions pour chacun des trois secteurs et qu'en ce qui concerne le Secteur du développement, il conviendrait d'introduire des mesures souples qui tiendraient compte des contributions de la classe de 1/16 d'unité. Les dispositions énoncées au numéro CV376 permettront donc aux contributeurs de participer davantage à toute la gamme des activités du BDT, qui comprend naturellement aussi le système d'affiliation.

5.2.4.2 Manuel sur les sources de financement du développement des télécommunications

La version finale de ce manuel a été imprimée et diffusée dans le courant de l'année.

5.2.4.3 Cycles d'études

Un colloque international sur la mise en oeuvre des réformes dans le Secteur des télécommunications s'est tenu à Washington, D.C., en avril 1991. Quarante-trois pays ont participé à ce colloque qui était organisé conjointement par la Banque mondiale, le BDT et l'Organisation des télécommunications du Commonwealth.

5.2.4.4 Etude sur la restructuration des entités de télécommunication

Cette étude a été réalisée pendant le premier semestre de 1991 et transmise aux membres du Conseil d'orientation du CTD et ceux du Conseil d'administration en juin de la même année.

5.2.4.5 Collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies

Le CTD a participé à l'atelier sur le développement industriel des pays les moins avancés organisé par l'ONUDI à Vienne en août 1991.

5.2.4.6 Base d'informations du CTD

La base d'informations du CTD contient des informations générales sur les télécommunications et des données statistiques concernant 192 pays et territoires. Elle a pour objet de répondre tant aux demandes extérieures qu'aux demandes intérieures et sera aussi transférée dans la base de données du BDT.

5.2.5 Intégration du CTD dans le BDT

Le Conseil d'administration, dans sa Résolution N° 1014, a chargé le Secrétaire général de rendre compte de la mise en oeuvre de ladite Résolution à la présente session. Les membres du Conseil sont donc invités à prendre note de ce qui suit:

- conformément à cette Résolution, une collaboration suivie a été établie entre le CTD et le BDT pour que la fusion harmonieuse des deux entités soit complètement réalisée avant la fin de 1991. Cet objectif a été atteint. Seuls trois projets que le CTD n'avait pas été en mesure de mener à terme ont été repris par le BDT. De même, le solde de l'actif du CTD a été transféré et réaffecté à l'ex-Programme volontaire spécial de coopération technique, maintenant division de la mobilisation des ressources;
- à la mi-1991, l'effectif du CTD était de onze membres; sur les dix qui ont posé leur candidature à d'autres emplois à l'UIT, huit ont été sélectionnés. Les deux membres dont la candidature n'a pas été retenue ont quitté l'UIT le 31 décembre 1991, de même que le onzième membre;
- le personnel de la Division de la mobilisation des ressources du BDT a été informé de la stratégie appliquée par le CTD pour demander des contributions volontaires, de sorte que l'expérience des deux entités dans ce domaine pourrait être mise en commun pour optimiser les activités futures du BDT;
- le Secrétaire général, au nom du Conseil d'administration, a remercié tous les contributeurs.

TABLEAU 1

CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS
COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1991

RECETTES	Budget 1991	Recettes 1991
	- Francs suisses -	
Art.8 Recettes		
- Contributions recues en espèces	4.000.000	1.354.409,40
- Intérêts sur placements	0	224.179,83
- Recettes diverses	0	38.854,25
- Recettes au titre d' exécution fonds fiduciaires	0	45.090,35
Excédent des dépenses	4.000.000	1.662.533,83
	82.000	1.104.443,45
	4.082.000,00	2.766.977,28

TABLEAU 2

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1991

DEPENSES	Budget 1991	Dépenses 1991
- Francs suisses -		
A. Dépenses du siège		
Art. 1 Frais réunions Conseil d'orientation	70.000	76.408,10
Art. 2 Dépenses de personnel	1.308.000	1.152.755,45
Art. 3 Dépenses de caractère social	265.000	186.109,20
Art. 5 Frais de missions	30.000	19.120,80
Art. 6 Frais de bureau et divers	61.000	37.115,63
Art. 7 Plan mobilisation de ressources	66.000	21.121,45
	1.800.000	1.492.630,63
B. Programme d'assistance technique sur le terrain		
Cycles d'études et études spécifiques	79.000	164.535,80
	79.000	164.535,80
Missions spécifiques		
- Rép. pop. dém. de Corée I	15.000	10.476,30
- Tanzanie	30.000	26.329,25
- Tunisie I	10.000	5.372,70
- Costa Rica	30.000	24.242,80
- Maroc I	5.000	4.874,90
- Libye I	15.000	13.774,45
- Libye II	15.000	12.986,75
- Tunisie II	35.000	45.850,75
- Rép. pop. dém. de Corée II	20.000	35.680,05
- Gabon	35.000	33.054,00
- Ukraine	40.000	35.205,80
- Trinité-et-Tobago	15.000	22.440,75
- Rép. Dominicaine I	30.000	48.607,70
- Suriname	15.000	20.129,00
- Iran (Rép. islam. d')	10.000	10.074,45
- Maroc II	6.000	10.407,50
- Ethiopie	10.000	14.840,75
- Rép. Dominicaine II	6.000	12.426,00
- Tonga	10.000	13.664,40
- Singapour	0	10.464,40
- Libye III	15.000	15.160,90
- Soudan	10.000	10.000,00
- Autres	498.000	0,00
	875.000	436.063,60
Projets		
- Yémen 88-011	97.000	97.000,00
- Myanmar 87-001	140.000	133.144,90
- Cuba 88-014	105.000	104.566,75
- Yémen 88-013	250.000	254.674,95
- Sri Lanka 89-017	50.000	59.356,65
- OBNINSK I	15.000	10.004,00
- ULCRA I	15.000	15.000,00
- Libye 88-015	376.000	0,00
- Tunisie 89-018	25.000	0,00
- ASETA	255.000	0,00
	1.328.000	673.747,25
	4.082.000,00	2.766.977,28

6. ADMINISTRATION DE L'UNION

6.1 Questions de personnel

6.1.1 Le tableau des effectifs correspondant au budget 1991 comportait 820 emplois, dont 736 permanents. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée: 23 mises à la retraite, 8 démissions, 1 retraite-invalidité anticipée et 1 licenciement. Un contrat de stage ne fut pas renouvelé. Au 31 décembre 1991, 28 fonctionnaires travaillaient à temps partiel.

6.1.2 Les tableaux suivants (Tableaux 1 à 4) montrent la répartition des effectifs au 31 décembre 1991. Les chiffres de l'année précédente sont indiqués entre parenthèses à fin de comparaison lorsque ceci s'applique.

6.1.3 Dans le cas de contrats de courte durée (Tableau 2) il est à préciser que les effectifs du personnel de l'Union sont tels qu'ils doivent être complétés ou renforcés lorsque le volume de travail augmente temporairement, lorsque le personnel régulier est indispensable ou lorsque des tâches doivent être exécutées alors que les emplois correspondants n'existent pas. 1) Les conférences et réunions expliquent évidemment la majeure partie des renforts nécessaires, qu'il s'agisse de linguistes, de toutes les fonctions liées à la production et à la distribution de documents, des opérateurs d'interprétation simultanée, etc. 2) Un surcroît temporaire de travail urgent, par exemple à l'occasion de la publication d'un document de service dans certains délais doit être absorbé par du personnel à court terme. 3) Il peut être plus économique de compléter fréquemment, mais à court terme, l'effectif d'une section travaillant en équipes plutôt que d'augmenter l'effectif permanent ou de faire face à des heures supplémentaires coûteuses. 4) Si les attributions du personnel temporairement indisponible (par exemple dans le cas d'une absence de longue durée en congé de maladie ou de maternité) sont en général réparties entre les collègues des absents, un renfort provisoire est parfois nécessaire. 5) Enfin, lorsqu'un emploi de cadre est vacant, il peut être nécessaire d'en confier les attributions à un fonctionnaire recruté pour une courte durée en attendant qu'il soit pourvu.

6.1.4 La répartition géographique intéresse les fonctionnaires élus et ceux qui occupent les emplois des catégories suivantes: conseillers supérieurs, catégorie professionnelle (à l'exclusion du personnel linguistique) et emplois de caractère technique des grades G.7, G.6 et G.5. (Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux autres emplois de la catégorie des services généraux.) Telle qu'elle se présentait à la fin 1991, la répartition géographique est illustrée par le Tableau 4 et se rapporte à tout le personnel employé par l'Union à l'exception du personnel linguistique, des experts engagés au titre de la coopération technique et du personnel engagé à court terme.

TABLEAU 1

**Répartition du personnel entre les divers organes de l'Union
(non compris le personnel engagé à court terme et le personnel engagé
au titre de l'assistance technique)**

Organe	Fonction. élus	Nombre de contrats		Total
		Permanents	De durée déterminée	
Secrétariat général	2	401 (408)	50 (51)	453 (461)
IFRB	5	104 (99)	7 (13)	116 (117)
CCITT	1	35 (38)	3 (1)	39 (40)
CCIR	1	22 (20)	3	26 (24)
BDT*	-	31 (33)	70 (60)	101 (93)
Total	9	593 (598)	133 (128)	735

* Le Bureau de Développement des Télécommunications (BDT), nouvel organe de l'Union traitant les questions de coopération technique, fut créé à partir du 1^{er} janvier 1990. Un transfert progressif de son personnel aux Bureaux régionaux et de zone est en cours. (Au 31.12.1991, les 101 contrats représentent 80 au Siège et 21 hors siège).

TABLEAU 2

Personnel engagé à court terme

	Nombre de contrats		Nombre total de journées de travail	
Interprètes	496	(493)	3.559	(3.793,5)
Ingénieurs, ingénieurs éditeurs	4	(7)	480	(597)
Programmeur-analystes, Programmeurs	7	(2)	959	(311)
Traducteurs/Réviseurs, Procès-verbalistes	114	(83)	5.977	(4.425)
Administrateurs/administrateurs adjoints, assistants de recherche, documentalistes, éditeurs	14	(9)	1.086	(845)
Composition de textes: lecteurs d'épreuves, monteurs de textes, clavistes mise en page sur écran et sur imprimante, clavistes saisie et codification des textes	26	(15)	2.295	(2.168)
Dessinateurs/graphistes, photographes ..	2	(2)	113	(299)
Secrétaires, commis, comptables, assistants, assistants d'édition, lecteurs d'épreuves, chefs d'équipes, vérificateurs	105	(96)	11.055	(10.070,5)
Sténodactylographes, dactylographes, employés de bureau	188	(109)	18.472,5	(11.453)
Téléphonistes, téléxistes	38	(16)	956	(437,5)
Assistants ordinateurs	11	(6)	1.543,25	(760)
Conducteurs offset, opératrices duplicateurs/assembleuses, coupeurs ..	37	(6)	3.437	(330)
Opérateurs (inst. interprétation simult.)	41	(33)	286	(299)
Commis expéditions, documents, huissiers de réception, sécurité, magasiniers, manutentionnaires	93	(98)	5.127	(5.617,5)
TOTAL	1176	(975)	55.345,75	(41.415)

(Les chiffres pour 1990 figurent entre parenthèses dans les colonnes 2 et 4.)

TABLEAU 3

**Répartition du personnel selon le grade
(non compris le personnel engagé à court terme et le personnel
engagé au titre de l'assistance technique)**

Grade	Secrétariat général		IFRB		CCITT		CCIR		BDT		Total	
Fonction. élus	2		5		1		1		-		9	
	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD
D.1	8	1	3	-	2	-	3	-	-	3	16	4
P.5	19	5	8	-	5	-	4	2	2	35	38	42
P.4	33	5	28	4	3	1	1	-	4	11	69	21
P.3	40	5	8	-	2	-	1	-	2	-	53	5
P.2	12	-	6	1	2	-	-	-	2	-	22	1
P.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
G.7	32	3	8	-	2	-	3	-	10	3	55	6
G.6	65	9	20	-	17	1	5	1	7	5	114	16
G.5	79	8	12	2	-	1	3	-	4	11	98	22
G.4	49	7	10	-	2	-	2	-	-	2	63	9
G.3	50	7	1	-	-	-	-	-	-	-	51	7
G.2	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-
G.1	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-
	401	50	104	7	35	3	22	3	31	70	593	133
TOTAL	453		116		39		26		101		735	

(Perm. = Permanent; DD = Durée déterminée)

Note : Le tableau ci-dessus indique le grade des fonctionnaires compte tenu de ceux qui reçoivent une indemnité spéciale de fonctions accordée sur recommandation du Comité des nominations et des promotions.

Pays	Fonction. élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	G.7	G.6	G.5	Total
<u>Région D- Afrique</u> (51 pays)											
Algérie	1		1 (-)			1					3 (2)
Bénin				1							1
Burkina Faso			2 (1)								2 (1)
Cameroun	1										1
Congo			1								1
Côte d'Ivoire			1								1
Egypte			1								1
Ethiopie		1									1
Ghana			1								1
Guinée			1 (-)	1							2 (1)
Kenya				1							1
Libéria											- (1)
Mali				1							1
Maroc		1	1		1	1					4
Maurice					2 (1)	- (1)					2
Ouganda				1							1
Sénégal				- (1)							- (1)
Sierra Leone				1							1
Soudan			1 (-)	- (1)							1
Tanzanie					1						1
Tunisie		1	1 (-)	- (1)							2
Zimbabwe				1							1
<u>Région E- Asie & Australasie</u> (45 pays)											
Afghanistan		1									1
Australie			3	1 (-)	2 (3)						6
Chine		1		1	1	1					4
Corée (Rép. de)				2 (1)	1						3 (2)
Inde		1 (2)	1	3	2	1					8 (9)
Indonésie				1							1
Iran			2 (1)	1 (2)							3
Iraq				1							1
Japon	1		2 (1)	1	*2						6 (5)
Jordanie			1 (-)								1 (-)
Pakistan			2 (-)		1						3
Singapour			1								1
Sri Lanka			1 (-)	- (1)							1
Syrie			2 (1)								2 (1)
Viet Nam					1 (-)	- (1)					1
TOTAL - 72 pays	9	19	73 (62)	73 (77)	47 (43)	22 (29)			1 (3)		244 (242)

* 1 emploi payé sur fonds fiduciaires.

(Lorsque des changements sont intervenus, les chiffres de 1990 figurent entre parenthèses.)

6.2 Questions financières

6.2.1 Conformément aux dispositions de l'article 56, numéro 305, de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982), et à l'article 52 du Règlement financier de l'Union, le Secrétaire général établit un rapport de gestion financière soumis chaque année au Conseil d'administration et comportant toutes les informations utiles sur l'administration financière et le résultat des comptes de l'exercice. Après vérification et approbation par le Conseil, ce rapport est communiqué aux Membres de l'Union. Cependant, afin de donner une idée des crédits affectés aux différentes activités de l'Union et des comptes de l'exercice écoulé, le budget et les comptes de l'année 1991 sont reproduits en Annexe 2 au présent rapport.

6.2.2 Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention de Nairobi et des articles 2 et 6 du Règlement financier de l'Union, le budget de l'Union comprend les frais afférents au Conseil d'administration et aux organes permanents de l'Union, aux Conférences de plénipotentiaires et aux conférences administratives mondiales, ainsi qu'à la coopération et à l'assistance techniques dont bénéficient les pays en développement.

6.2.3 Le budget de l'Union est complété par deux budgets annexes, c'est-à-dire le budget des comptes spéciaux de la coopération technique couvrant les dépenses administratives et d'exécution des projets de coopération technique et le budget annexe des publications.

6.2.4 La Décision N° 1 de Nice (1989) fixe les limites dans lesquelles le Conseil d'administration est autorisé à établir les budgets annuels de l'Union. Pour 1991, ces limites étaient les suivantes:

85.700.000.-- francs suisses	au titre des dépenses du Conseil d'administration, du Secrétariat général, de l'IFRB et des CCI;
16.800.000.-- francs suisses	au titre des dépenses du Bureau de développement des télécommunications;
3.000.000.-- francs suisses	au titre des langues de travail supplémentaires;
1.150.000.-- francs suisses	au titre des travaux préparatoires de la CAMR HFBC-93;
100.000.-- francs suisses	au titre des travaux préparatoires de la CAMR-92;
4.000.000.-- francs suisses	au titre des réunions du CCIR;
7.300.000.-- francs suisses	au titre des réunions du CCITT.

6.2.5 La Décision N° 1 prévoit également au titre des limites de dépenses que le Conseil d'administration peut ajuster ces limites pour tenir compte des variations de coûts sous les rubriques suivantes:

- échelles de traitements, contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris les indemnités de poste admises par l'Organisation des Nations Unies pour être appliquées à son personnel en fonction à Genève;
- cours de change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis dans la mesure où il influe sur les dépenses de personnel payées selon le barème de l'ONU;
- pouvoir d'achat du franc suisse par rapport aux dépenses autres que celles concernant le personnel.

6.2.6 En outre, le Conseil d'administration peut autoriser un dépassement des limites susmentionnées - à l'exception des limites des dépenses récurrentes - si ce dépassement peut être compensé par des sommes s'inscrivant dans les limites des dépenses restant disponibles sur une année précédente ou imputées sur l'exercice suivant.

6.2.7 De plus, si les crédits mentionnés ci-dessus qui peuvent être utilisés par le Conseil d'administration ne suffisent pas pour financer des activités imprévues mais urgentes, le Conseil peut dépasser de moins de 1% les crédits du plafond fixé par la Conférence de plénipotentiaires.

6.2.8 Compte tenu de la Décision N° 1 de la Conférence de Nice (1989), le Conseil d'administration, au cours de sa 45^e session, (1990), et par sa Résolution N° 1000, a approuvé les budgets pour l'année 1991:

87.705.000.-- francs suisses	au titre du Conseil d'administration, du Secrétariat général, de l'IFRB et des CCI;
17.185.000.-- francs suisses	au titre de la coopération technique et de l'assistance y afférente;
3.237.000.-- francs suisses	au titre des langues de travail supplémentaires;
12.667.000.-- francs suisses	au titre des dépenses des conférences administratives (mondiales), des réunions des CCI et des cycles d'études;
3.000.000.-- francs suisses	au titre du paiement au compte de provision de l'UIT;
6.285.000.-- francs suisses	au titre des dépenses administratives et d'exécution de la coopération technique;
9.346.000.-- francs suisses	au titre du budget annexe des publications.

6.2.9 Par sa Résolution N° 1000, le Conseil d'administration a fixé le montant de l'unité contributive des Membres à 291.800.-- francs suisses sur la base de la classification choisie par les Membres en vertu des dispositions du numéro 139 de la Constitution et du numéro 368 de la convention (Nice, 1989), soit sur la base d'un total de 377 9/16 unités. Par la même Résolution, le Conseil d'administration a fixé à 58.360 -francs suisses pour 1991 la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions du CCIR et du CCITT pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et pour les organisations internationales non exonérées, selon les dispositions des numéros 378 et 382 de la Convention de Nice.

6.2.10 Conformément à la Résolution N° 647, le Secrétaire général a été contraint de modifier comme suit les budgets approuvés par le Conseil d'administration:

Augmentation de 9.021.800.-- francs suisses	pour le budget ordinaire;
Augmentation de 655.100.-- francs suisses	pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique;
Augmentation de 109.500.-- francs suisses	des frais généraux inclus dans le budget annexe des publications.

6.2.11 Les budgets de l'Union pour l'année 1991 se sont finalement élevés à:

- 134.297.800.-- francs suisses pour le budget ordinaire;
- 6.940.100.-- francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la coopération technique;
- 10.126.500.-- francs suisses pour le budget annexe des publications.

Classification des Membres de l'Union pour
la répartition des dépenses de 1991

6.2.12 A la fin de l'année 1990, compte tenu de la réunification de l'Allemagne, l'Union comptait 164 Membres contribuant aux dépenses de l'Union pour 375 11/16 unités.

6.2.13 A la fin de l'année 1991, compte tenu de l'adhésion de la Lituanie et de la Lettonie, l'UIT comptait 166 Membres contribuant aux dépenses de l'Union pour 376 15/16 unités.

Trésorerie

6.2.14 En 1991, comme déjà l'année précédente, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours aux avances de fonds du Gouvernement de la Confédération helvétique, les sommes disponibles ayant été suffisantes pour faire face aux dépenses courantes.

6.2.15 De plus, il a été possible pendant pratiquement l'année entière de placer à court terme des sommes excédentaires qui ont produit une recette d'intérêts de 3.965.201,39 francs suisses.

Arriérés

6.2.16 Le total des sommes dues depuis plus d'une année au 31 décembre des années 1989, 1990 et 1991 est le suivant:

31 décembre 1989	16.150.615,55 francs suisses
31 décembre 1990	19.887.076,00 francs suisses
31 décembre 1991	20.927.287,65 francs suisses

Les sommes dues depuis plus d'une année ont donc augmenté depuis le 31 décembre 1989.

6.2.17 En ce qui concerne les sommes inscrites dans le compte spécial d'arriérés créé à la suite de la Résolution N° 10 de la Conférence de plénipotentiaires de Malaga-Torremolinos (1973) et non encore réglées à la date du 31 décembre 1991, elles s'élèvent à 2.768.972,62 francs suisses. Depuis la Conférence de plénipotentiaires de 1973, le compte spécial d'arriérés, qui était initialement de 6.560.016,18 francs suisses, a été réduit à la suite de paiements de 7 Membres de 3.791.043,56 francs suisses.

Au 31 décembre 1991, sur les 9 pays dont des sommes impayées ont été transférées dans ce compte spécial d'arriérés, seuls sont encore redevables de certaines sommes les pays suivants:

Bolivie

Dominicaine (République)

6.2.18 La Conférence de plénipotentiaires de Nairobi (1982) a également transféré certaines sommes impayées dans un compte spécial d'arriérés. Il s'agit d'un montant de 1.463.281,65 francs suisses représentant des contributions dues par 4 pays Membres de l'Union.

A la fin de l'exercice financier 1991, il reste encore un solde de 1.152.711,50 francs suisses dû par les pays suivants:

Guatemala (République du)

Mauritanie

Tchad (République du)

6.2.19 La Conférence de plénipotentiaires de Nice (1989) a également transféré certaines sommes impayées dans un compte spécial d'arriérés qui s'élève à 2.408.468,85 francs suisses correspondant à des sommes dues par 4 Membres de l'Union.

A la fin de l'exercice financier 1991, aucun versement à ce titre n'a été enregistré.

6.2.20 En vertu de sa Résolution N° 1007, le Conseil d'administration (1990) a décidé de transférer certaines sommes impayées dans un compte spécial d'arriérés. Il s'agit d'un montant de 2.319.063,85 francs suisses dû par la République Argentine.

6.2.21 Il est rappelé que le transfert de sommes dues dans un compte spécial d'arriérés ne libère pas les pays concernés du paiement de leurs arriérés. Par contre, ces sommes ne sont pas prises en compte lors de l'application des dispositions du numéro 117 de la Convention (Nairobi, 1982) relatives au droit de vote des Membres.

6.2.22 Les arriérés, y compris les sommes dues au titre des comptes spéciaux d'arriérés, s'élèvent au 31 décembre 1991 à 29.576.504,47 francs suisses, soit 22% du budget ordinaire de 1991.

6.2.23 A cet égard, il convient de noter que la provision spéciale pour comptes débiteurs qui s'élevait à 9.106.918,05 francs suisses au 31 décembre 1991 est de loin insuffisante et qu'il convient de l'augmenter de 2.200.000 francs suisses (en chiffres ronds) pour couvrir les comptes spéciaux d'arriérés et les arriérés dus depuis plus de 10 ans compte tenu d'un non-paiement éventuel.

ANNEXE 1

**SITUATION DES MEMBRES PAR RAPPORT AUX ACTES DE L'UNION
AU 31 DÉCEMBRE 1991**

- Tableau I. *Actes finals de Nairobi (1982), Actes finals de Nice (1989) et Règlements administratifs:*
- Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982);
 - Protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982) relatif au règlement obligatoire des différends;
 - Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications (Nice, 1989);
 - Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends relatifs à la Constitution, à la Convention et aux Règlements administratifs (Nice, 1989);
 - Règlement des télécommunications internationales de Melbourne (1988);
 - Règlement des radiocommunications de Genève (1979);
 - Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1983) (MOB-83);
 - Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1985) (ORB-85);
 - Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour la planification des bandes d'ondes décimétriques attribuées au service de radiodiffusion, Genève, 1987) (HFBC-87);
 - Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1987) (MOB-87);
 - Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1988) (ORB-88).
- Tableau II. *Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7 - 12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7 - 12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977).*
- Tableau III. *Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975).*
- Tableau IV. *Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5 - 108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).*
- Tableau V. *Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985).*

Tableau VI. *Accords régionaux américains:*

- Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);
- Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950);
- Accord régional relatif au service de radiodiffusion à ondes hectométriques dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1981);
- Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1605 - 1705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988).

Tableau VII. *Convention, Arrangement, Accords et Protocole régionaux des zones européennes:*

- Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948);
- Arrangement régional concernant les radiophares maritimes dans la Zone européenne de la Région 1 (Paris, 1951);
- Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68 - 73 MHz et 76 - 87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);
- Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961);
- Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985);
- Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

Tableau VIII. *Accords et Protocoles régionaux des zones africaines:*

- Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963);
- Protocole portant amendement de cet Accord (Genève, 1985);
- Protocole portant abrogation des parties toujours en vigueur de cet Accord (Genève, 1989);
- Accord régional relatif à la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins (Genève, 1989).

IX. *Accords particuliers.*

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Tableau I. Actes finals de Nairobi (1982), Actes finals de Nice (1989) et Règlements administratifs
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1991

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A dans les colonnes 3, 5, 8 ou 10 signifie qu'il s'agit d'une adhésion; dans les autres colonnes, elle indique une approbation des Règlements.

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NAIROBI (1982)			Classe de contribution Nombre d'unités au 1.01.1991	ACTES FINALS DE NICE (1989) ***		RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS					
		Convention, etc. *)		Prot. add. fec. **)		Constitution et Convention	Protocole facultatif	Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988	Règlement des radiocommunications				
		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion					Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion	Genève, 1979	Révision partielle Genève, 1983 MOB-83	Révision partielle Genève, 1985 ORB-85	Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Afghanistan (République d').....	1/8	S 1)	26.X.1984 2)	S		1/16	S 33)	5.VI.1991	S	5.VI.1991	-	A 50)	S	A 4)	-	A 50)	-	A 50)	S	A 50)	S	A 50)	S	A 50)
Albanie (République d').....	1/4	A	2.XI.1984 23)	-		1/4	-		-		S	-	-	A 4)	-	-	-	S	-	-	-	-	-	-
Algérie (République algérienne démocratique et populaire).....	1	S 1)	14.I.1986	-		1	S 33)		-		-	-	S	A 4)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Allemagne (République fédérale d').....	30	S 1)	6.XII.1985 2) 27)	-		30	S 33)		S	A	S	A	S	A 4)	S	A 7)	S	A 40)	S	A 40)	S	A 3)	S	A 50)
Angola (République populaire d').....	1/4	S	10.VI.1989	-		1/4	S		-		S	-	S	A 4)	S	S	S	S						
Antigua-et-Barbuda.....	1/8	A	4.II.1987	-		1/16	S 33)		S		-	-	-	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite (Royaume d').....	10	S 1)	25.IV.1986 30)	S		10	S 33)		S	A	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A	S	A	S	A
Argentine (République).....	3	S 1)	2.II.1987 43)	S		1/4	S 33)		-		S	-	S	A 3)	S	S	S	S						
Australie.....	18	S 1)	12.I.1984	S	3.IV.1985	15	S 33)		S	S	S	A	S	A 4)	S	S	S	S						
Autriche.....	1	S 1)	30.III.1989 2)	S	30.III.1989	1	S 33)		S	S	S	S	S	A 4)	S	S	S	S						
Bahamas (Commonwealth des).....	1/2	A	5.II.1988	-		1/2	S 33)		S		S	-	-	A	-	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-
Bahreïn (Etat de).....	1/2	A	13.I.1984 25)	-		1/2	S 33)		S		-	-	S	A 4)	S	S	S	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh (République populaire du).....	1/8	S 1)	12.IV.1989	S		1/8	S 33)		S		-	-	S	A 4)	-	-	-	-						
Barbade.....	1/4	S 1)	22.V.1986	S	18.III.1987	1/4	S 33)	5.X.1990	S	5.X.1990	-	A 50)	-	-	-	-	-	A 50)						
Bélarus (République du).....	1/2	S 1)	13.I.1986 36)	-		1/2	S 33)		-		S	-	S	A 10)	S	A 4)	S	S	A	S	A	S	S	A
Belgique.....	5	S 1)	9.X.1986	S	9.X.1986	5	S 33)		S		S	-	S	A 4)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Belize.....	1/8	S	20.XII.1985 30)	S	21.III.1986	1/8	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénin (République du).....	1/4	S 1)	4.VII.1986	S		1/4	S 33)		S		-	-	S	A 4)	S	A 4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Bhoutan (Royaume du).....	1/8	A	15.IX.1988	-		1/8	S 33)		S		S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie (République de).....	1/4	A	30.I.1984	-		1/4	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana (République du).....	1/2	S 1)	11.IV.1986 2)	S	21.IV.1987	1/2	S		S		S	-	S	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Brazil (République fédérative du).....	3	S 1)	31.I.1990	S		3	S 33)		S		S	-	S	A 4)										
Brunéi Darussalam.....	1/2	A	19.XI.1984	-		1/2	S 33)		S		S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie (République de).....	1	S 1)	21.V.1986 40)	-		1	S 33)		-		S	-	S	A 4)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Burkina Faso 29)	1/8	S 1)	30.IV.1986	S		1/8	S 33)		S		S	-	S	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Burundi (République du).....	1/8	S 1)	17.V.1988	S		1/8	S 33)		S		-	-	S	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-
Cambodge.....	1/2	-		-		1/2	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun (République du) 8)	1/2	S 1)	17.VI.1986	S	3.X.1986	1	S 33)	24.VII.1991	S	24.VII.1991	S	A 50)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 50)						

Tableau I. Actes finals de Nairobi (1982), Actes finals de Nice (1989) et Règlements administratifs (suite)

Canada.....	18	S 1)	11.X.1983	S	11.X.1983	18	S 33)	20.II.1991 50)	S	20.II.1991	S	A	S	A 13)	S	A	S	A 3)						
Cap-Vert (République du).....	1/8	S	9.VI.1989	-		1/8	S 33)		S		-	-	S	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-
Centrafricaine (République).....	1/8	S 1)	28.XII.1988	S		1/8	S 33)		S		S	-	S	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	S	A 4)	-	-	-	-
Chili.....	1	S 1)	12.XII.1985 28)	S	12.XII.1985	1	S 33)		S		S	-	S	A 4)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Chine (République populaire de).....	10	S 1)	19.VIII.1985 2)	-		10	S 33)		-		-	-	S	A 3)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Chypre (République de).....	1/4	S 1)	22.VIII.1986	S	22.VIII.1986	1/4	S 33)		S		S	-	S	A 4)	S	A 4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Cité du Vatican (Etat de la).....	1/4	S	30.XII.1985	-		1/4	S		-		S	-	S	A 4)	-	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Colombie (République de).....	1	S 1)	19.IX.1985 2)	S	19.IX.1985	1	S 33)		S		S	-	S	A	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Comores (République fédérale islamique des).....	1/8	-		-		1/16	S		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo (République du).....	1/2	S 1)	27.IV.1988	S		1/2	S 33)		S		S	-	S	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-
Corée (République de).....	1	S 1)	26.XI.1985	S	26.XI.1985	5	S 33)		S		S	-	S	A	S	A	S	A	S	S	S	S	S	S
Costa Rica.....	1/4	S 1)		S		1/4	S 33)		S		-	-	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire (République de) 31)	1	S 1)	17.IX.1986	S	17.IX.1986	1/4	S 33)		S		S	-	S	A	S	A	S	S	S	S	S	S	S	S
Cuba.....	1/2	S 1)	28.I.1986 38)	S		1/2	S 33)		-		S	-	S	A 4)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Danemark.....	5	S 1)	14.III.1985	S	14.III.1985	5	S 33)		S		S	-	S	A 3)	S	A 3)	S	S	S	S	S	S	S	S
Djibouti (République de).....	1/8	A	21.IV.1987	-		1/8	S 33)		S		S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dominicaine (République).....	1/2	-		-		1/2	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte (République arabe d').....	1	S	16.IX.1985	S	16.I.1987	1/2	S		-		S	-	S	A 4)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
El Salvador (République d').....	1/4	S 1)	28.III.1985	S	28.III.1985	1/4	-		-		S	-	S	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Emirats arabes unis.....	1	A	22.V.1986 41)	-		1	S 33)	7.X.1991	S	7.X.1991	S	A 50)	S	A 4)	S	A 4)	-	A 50)	S	A 50)	-	A 50)	S	A 50)
Equateur.....	1/2	S 1)	13.IV.1988 2)	S	13.IV.1988	1/2	S 33)		S		-	-	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	S	S	S
Espagne.....	3	S 1)	17.XII.1985	-		8	S 33)		-		S	A 3)	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A	S	A 3)	S	A 3)
Etats-Unis d'Amérique.....	30	S 1)	10.I.1986 2)	-		30	S 33)		-		S	-	S	A 10)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Ethiopie (République démocratique populaire d').....	1/8	S	3.VII.1984	-		1/8	S 33)		-		S	-	S	A	S	S	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération russe.....	30	S 1)	16.XII.1985 29)	-		30	S 33)		-		S	-	S	A 14)	S	A 4)	S	S	A	S	A	S	A	S
Fidji (République de).....	1/4	S	25.IX.1986	S	25.IX.1986	1/4	-		-		S	-	S	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande.....	5	S 1)	3.I.1986	S	3.I.1986	5	S 33)		-		S	-	S	A 4)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
France.....	30	S 1)	1.X.1984 2)	-		30	S 33)		-		-	-	S	A 4)	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Gabonaise (République).....	1/2	S 1)	28.IV.1988	S		1/2	S 33)	8.IV.1991	S	8.IV.1991	S	A 50)	S	A 4)	-	A 4)	S	A 4)	S	A 50)	-	A 50)	S	A 50)
Gambie (République de).....	1/8	S	8.III.1989	S	8.III.1989	1/8	S		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ghana.....	1/4	S 1)	19.II.1987	S		1/4	S 33)	31.VII.1991	S		S	A 50)	S	A 4)	-	A 4)	S	A 4)	S	A 50)	-	A 50)	S	A 50)
Grèce.....	1	S 1)	15.V.1985 2)	S	15.V.1985	1	S 33)		S		S	-	S	A	S	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S
Grenade.....	1/8	S 1)		-		1/8	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala (République du).....	1/4	S 1)	21.XI.1986	S	21.XI.1986	1/4	S		-		S	-	S	A 4)	-	A 4)	S	A 4)	-	-	-	-	-	-
Guinée (République de) 9)	1/8	S 1)	11.I.1988	S		1/8	S 33)	10.XII.1991	S		S	A 50)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 50)	S	A 50)	S	A 50)
Guinée-Bissau (République de).....	1/8	-		-		1/8	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale (République de).....	1/8	S	11.VI.1986	S	4.II.1987	1/8	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyana.....	1/4	S 1)	30.XII.1985	S		1/4	-		-		-	-	S	A 4)	-	A 4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïti (République d').....	1/8	A	27.IX.1984	-		1/8	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honduras (République du).....	1/4	A	11.IX.1985	A	11.IX.1985	1/4	-		-		-	-	S	A 4)	-	A 4)	S	S	S	S	S	S	S	S

*) Convention, Prot

Tableau I. Actes finals de Nairobi (1982), Actes finals de Nice (1989) et Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	Classes de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NAIROBI (1982)				Classes de contribution Nombre d'unités au 1.01.1991	ACTES FINALS DE NICE (1989) ***)				RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS													
		Convention, etc. *)		Prot. add. fec. **)			Constitution et Convention		Protocole facultatif		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988	Règlement des radiocommunications												
		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion			Genève, 1979	Révision partielle Genève, 1983 MOB-83	Révision partielle Genève, 1985 ORB-85	Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87	Révision partielle Genève, 1987 MOB-87	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Hongrie (République de).....	1	S 1)	4.VII.1985 2)	—	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Inde (République de l').....	10	S 1)	8.I.1986	—	—	5	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Indonésie (République d').....	1	S 1)	30.XII.1985 2)	—	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Iran (République islamique d').....	1	S 1)	8.I.1986	—	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Irak (République d').....	1/4	S 1)	16.X.1986	—	—	1/4	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Irlande.....	2	S	3.XI.1988 49)	—	—	2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Islande.....	1/4	S 1)	3.VII.1986	S	—	1/4	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Israël (Etat d').....	1	S 1)	19.VII.1984	—	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Italie.....	10	S 1)	13.V.1986 2)	S	13.V.1986	20	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Jamaïque.....	1/4	S 1)	12.VI.1985	S	—	1/4	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Japon.....	30	S 1)	12.VII.1984	S	12.VII.1984	30	S 53)	—	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Jordanie (Royaume hachémite de).....	1/2	S 1)	14.III.1984	S	—	1/2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Kenya (République du).....	1/4	S 1)	29.XI.1985	—	—	1/4	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Kiribati (République de).....	1/8	A	3.XI.1986	—	—	1/8	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Koweït (Etat du).....	1	S 1)	9.X.1986	S	—	3	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Laos (République démocratique populaire).....	1/8	A	8.VIII.1984 19)	—	—	1/16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lesotho (Royaume du).....	1/8	S 1)	18.IX.1986	—	—	1/16	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Lettonie (République de).....	1/4	A	11.XI.1991	—	—	1/4	—	—	—	—	A 4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Liban.....	1/4	S 1)	13.II.1986	S	—	1/4	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Libéria (République du).....	1/4	A	9.III.1987	—	—	1/4	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Libye (Jamhūriya arabe libyenne populaire et socialiste).....	1/2	S 1)	15.XII.1986	S	—	1	S 53)	—	—	—	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Liechtenstein (Principauté de).....	1/2	S 1)	1.IV.1985	S	1.IV.1985	1/2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Lituanie (République de).....	1	A	12.X.1991	—	—	1	—	—	—	—	A 4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luxembourg.....	1/2	S 1)	1.XI.1984	S	1.XI.1984	1/2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Madagascar (République démocratique de).....	1/4	S 1)	22.I.1987	S	—	1/4	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Malaisie.....	3	S 1)	15.IV.1986	—	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Malawi.....	1/8	S 1)	1.IV.1985	S	9.X.1985	1/8	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Maldives (République des).....	1/8	S 1)	1.IV.1985	S	—	1/8	S	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Mali (République du).....	1/8	S 1)	8.V.1987	S	—	1/8	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Malte (République de).....	1/4	A	11.IV.1984 10)	A	11.IV.1984	1/4	S 53)	—	—	S	A 3)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Maroc (Royaume du).....	1	S 1)	8.VI.1989	S	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Maurice.....	1/4	A	24.VII.1985	—	—	1/4	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Mauritanie (République islamique de).....	1/4	S 1)	11.X.1988	S	—	1/4	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Mexique.....	1	S 1)	15.III.1984 2)	S	—	1	S 53)	24.IV.1991 57)	S	S	A 3)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Monaco.....	1/4	S 1)	30.XII.1985	—	—	1/4	S	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S

Tableau I. Actes finals de Nairobi (1982), Actes finals de Nice (1989) et Règlements administratifs (suite)

Mongolie (République populaire de).....	1/4	S 1)	17.III.1986 2)	—	—	1/4	S 53)	—	—	S	—	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S
Mozambique (République du).....	1/4	S	31.X.1988	—	—	1/16	—	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S
Myanmar (Union de).....	1/2	A	24.X.1986	—	—	1/8	S 53)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Namibie (République de).....	—	A	25.I.1984	—	—	1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nauru (République de).....	1/8	—	—	—	—	1/8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Népal.....	1/8	S	4.I.1988	S	—	1/8	S 53)	11.IV.1991	S	S	A 54)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Nicaragua.....	1/2	S 1)	17.II.1988	S	—	1/4	—	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S
Niger (République du).....	1/8	S 1)	6.II.1984	S	—	1/8	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Nigéria (République fédérale du).....	2	S 1)	26.VIII.1986	S	—	2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Norvège.....	5	S 1)	6.III.1986	S	—	5	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Nouvelle-Zélande.....	2	S 1)	3.I.1986 33)	S	3.I.1986 33)	2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Oman (Sultanat d').....	1/2	S 1)	23.I.1986	S	23.I.1986	1/2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Ouganda (République de l').....	1/8	S 1)	—	S	—	1/16	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Pakistan (République islamique du).....	2	S 1)	6.III.1986	—	—	2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Panama (République du).....	1/2	A	23.X.1986	—	—	1/2	—	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S
Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	1/2	S 1)	25.I.1984 11)	S	25.I.1984	1/2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Paraguay (République du).....	1/2	S	30.XII.1985	S	27.III.1987	1/2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Pays-Bas (Royaume des).....	10	S 1)	31.VIII.1984 21)	S	31.VIII.1984 22)	8	S 53)	—	—	S	A 12)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Pérou.....	1/4	S 1)	19.III.1986	—	—	1/4	S 53)	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S
Philippines (République des).....	1	S 1)	23.VII.1986	S	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Pologne (République de).....	2	S 1)	25.III.1986	—	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Portugal.....	1	S 1)	11.II.1987	—	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Qatar (Etat du).....	1/2	S 1)	2.V.1985 2)	S	18.XI.1985	1/2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
République arabe syrienne.....	1/2	S 1)	15.I.1987	S	—	1/2	S 53)	—	—	S	A	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S
République populaire démocratique de Corée.....	1/4	A	9.I.1984	—	—	1/4	S 53)	9.I.1991	S	S	A 54)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Roumanie.....	1/2	S 1)	1.VII.1986 42)	—	—	1/2	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	30	S 1)	15.XI.1984 26)	S	15.XI.1984 26)	15	S 53)	—	—	S	A 3)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Rwandaise (République).....	1/8	S 1)	5.IX.1986	S	—	1/8	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Saint-Marin (République de).....	1/4	S	3.VII.1985	—	—	1/4	S	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Saint-Vincent-et-Grenadines.....	1/8	A	15.XII.1986	—	—	1/16	S 53)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Salomon (Iles).....	1/8	A	27.VII.1987 47)	—	—	1/8	S	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Samoa-Occidentale (Etat indépendant du).....	1/8	A	7.X.1988	—	—	1/16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sao Tomé-et-Principe (République démocratique de).....	1/8	A	6.II.1984	—	—	1/8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal (République du).....	1	S 1)	13.XI.1984	S	—	1	S 53)	—	—	S	S	A	S	A	S	A	S	S	A	S	S	A	S	S
Sierra Leone.....	1/8	A	2.IX.1985	—	—	1/8	—	—	—</															

Tableau I. Actes finals de Nairobi (1982), Actes finals de Nice (1989) et Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	Classe de contribution	ACTES FINALS DE NAIROBI (1982)				Classe de contribution	ACTES FINALS DE NICE (1989) **)				RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
		Convention, etc. *)		Prot. add. fac. *)			Constitution et Convention		Protocole facultatif		Règlement des télécommunications internationales		Règlement des radiocommunications													
		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, exception, approbation ou adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, exception, approbation ou adhésion	Règlement des télécommunications internationales	Règlement des télécommunications internationales	Règlement des radiocommunications															
											Genève, 1979	Révision partielle Genève, 1983 MOB-83	Révision partielle Genève, 1985 ORB-85	Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87	Révision partielle Genève, 1987 MOB-87	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25		
Soudan (République du) 32)	1/8	S 1)	17.II.1989	S		1/16	S 53)		-				S	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-					
Sri Lanka (République socialiste démocratique de)	1/2	S	1.IX.1986	S		1/2	S 53)		S				S	A 4)	S	A 4)	S		S		S					
Sudafricaine (République)	1	A	14.XI.1984 24)	-		1	-		-				-	A 4)	-		-		-			A				A
Suède	10	S 1)	3.X.1985 2)	S	3.X.1985	10	S 53)		S				S	S	A 4)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	S	S	S	
Suisse (Confédération)	10	S 1)	1.IV.1985	S	1.IV.1985	10	S 53)		S				S	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	S	A
Suriname (République du)	1/4	S	7.I.1985	S		1/4	S		S				-	A 4)	-		S		S		S					
Swaziland (Royaume du)	1/4	S 1)	23.V.1985 2)	S	23.V.1985	1/8	S 53)	8.VII.1991	S	8.VII.1991			S	A 54)	S	A 4)	-	A 4)	-	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	-	A 54)
Tanzanie (République-Unie de)	1/8	S 1)	5.I.1987	S		1/8	S 53)		S				S	S	A 4)	-	A 4)	S	A 4)	S		S		S		
Tchad (République du)	1/8	A	12.XII.1984	-		1/16	S 53)		S				S	S	A 4)	-		S								
Tchèque et slovaque (République fédérale)	2	S 1)	5.III.1985	-		2	S 53)		-				S	S	A	S	A 4)	S		S		S		S	S	
Thaïlande	11/2	S 1)	13.XI.1985	S		11/2	S 53)		S				S	S	A	S	A 4)	S		S		S		S	S	
Togolaise (République)	1/4	S 1)	17.III.1986			1/16	S 53)		S				S	S	A 4)	S	A 4)	-		S		S		S	S	
Tonga (Royaume des)	1/8	S 1)	11.I.1988	-		1/16	S		S				S	-	A 4)	-	A 4)	S	A 4)							
Trinité-et-Tobago	1	A	1.X.1984	-		1/2	S 53)		S				-	S	A 4)	-		-								
Tunisie	1	S 1)	10.II.1987	S	10.II.1987	1/2	S 53)	2.V.1991	S	2.V.1991			S	A 54)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)
Turquie	1	S 1)	10.III.1986	-		1	S 53)		S				S	A	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S	
Ukraine	1	S 1)	13.I.1986 33)	-		1/2	S 53)		-				S	S	A 15)	S	A 4)	S		S	A	S		S	S	
Uruguay (République orientale de l')	1/2	S 1)	24.IX.1984 2)	S	24.IX.1984	1/2	S 53)		S				-	S	A 4)	S		S		S		S		S	S	
Vanuatu (République de)	1/8	A	30.III.1988	-		1/8	-		-				-	-	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-						
Venezuela (République du)	2	S 1)	23.VI.1986	-		11/2	S 53)		-				-	A	S	A 3)	S	A 4)	S		S		S		S	
Viet Nam (République socialiste du)	1/2	S 1)	23.I.1986 37)	-		1/2	S 53)		-				S	-	A 37)	S	A 37)	-		S		S		S	S	
Yémen (République du)	1/4	S 1)	11.III.1987	S		1/4	S 53)		S				S	-	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	S		-				
Yougoslavie (République socialiste fédérative de)	1	S 1)	9.V.1986	-		1	S 53)		S				S	S	A	S	A 4)	S		S		S		S	S	
Zaire (République du)	1/2	S	8.VI.1989	S		1/2	S 53)		S				S	S	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-	A 4)	-				
Zambie (République de)	1/4	S	29.V.1986	S	5.IV.1988	1/4	S 53)		S				-	S	A 4)	S	A 4)	-		-			S		S	
Zimbabwe (République du)	1/2	S 1)	4.VII.1986 43)	S	4.VII.1986	1/2	S 53)		S				S	-	A 4)	-	A 4)	-		S		-				S

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.

**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

***) La Constitution et la Convention de Nice (1989) entreront en vigueur entre les Parties le trentième jour après le dépôt du 55ème instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion par un Membre de l'Union.

1) Voir la ou les déclaration(s) figurant dans le Protocole final annexé à la Convention.

2) En ratifiant la Convention, le pays intéressé a confirmé la(les) réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

3) Cette approbation a été donnée, compte tenu de la ou des réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

4) Règlement approuvé *ipso facto*, étant donné qu'il était en vigueur lors de la ratification ou de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973) ou à celle de Nairobi (1982).

5) Voir Notification N° 1088.

6) Voir Notifications N°s 1171, 1179, 1187, 1192 et 1195.

7) Voir Notifications N°s 1205, 1217, 1219 et 1226.

8) Ancienne dénomination: Cameroun (République-Unie du).

9) Ancienne dénomination: Guinée (République populaire révolutionnaire de).

10) En adhérant à la Convention, le Gouvernement de la République de Malte s'est réservé le droit de prendre toutes mesures qu'il pourra juger nécessaires pour protéger ses intérêts, si des Membres n'observaient pas, de quelque manière que ce soit, les dispositions de la Convention ou de ses Annexes, Protocoles, etc., ou si les réserves faites par d'autres Membres compromettaient les services de télécommunication de Malte ou entraînaient une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.

11) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a confirmé la réserve qui figure au N° 63 du Protocole final à ladite Convention.

12) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

13) Cette approbation a été donnée compte tenu des deux réserves figurant au N° 19 du Protocole final, formulées au moment de la signature.

14) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), l'Union des Républiques socialistes soviétiques se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de l'URSS;

b) l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, le Gouvernement soviétique a déjà déclaré à plusieurs reprises que l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

15) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique d'Ukraine se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS d'Ukraine;

b) la République socialiste soviétique d'Ukraine ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique d'Ukraine n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

16) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique de Biélorussie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS de Biélorussie;

b) la République socialiste soviétique de Biélorussie ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique de Biélorussie n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

17) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

18) En ratifiant ces Actes, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a confirmé les réserves et déclarations formulées lors de la signature du Protocole final sous les N^{os} 32, 36, 38, 39, 72 et 75. Le texte suivant figure également dans l'instrument (*traduction*):

La réserve formulée par les Etats-Unis d'Amérique dans la déclaration XII du Protocole final associé à la révision partielle du Règlement des radiocommunications de 1959, adoptée à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes, Genève, 1974, doit être considérée comme s'appliquant également au Règlement des radiocommunications (Genève, 1979). Le texte de cette réserve est le suivant:

«La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare formellement que la signature des présents Actes finals au nom des Etats-Unis d'Amérique n'implique pas que ceux-ci acceptent quelque obligation que ce soit en ce qui concerne le plan d'allotissement de fréquences pour les stations côtières radiotéléphoniques fonctionnant dans les bandes attribuées en exclusivité au service mobile maritime entre 4 000 kHz et 23 000 kHz, ni en ce qui concerne les procédures correspondantes de mise en œuvre. Les Etats-Unis d'Amérique respecteront les dispositions du plan et des procédures de mise en œuvre dans la mesure du possible, en attendant les résultats d'une future Conférence administrative mondiale générale des radiocommunications, mais ils se réservent le droit de prendre les mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour la protection de leurs intérêts en matière de radiotéléphonie dans le service maritime.»

19) En adhérant à la Convention, le Gouvernement de la République démocratique populaire Lao s'est réservé le droit de n'accepter aucune mesure financière pouvant entraîner une augmentation non justifiée de sa part contributive aux dépenses de l'Union, ainsi que le droit de prendre toutes mesures nécessaires pour protéger ses intérêts si d'autres Etats n'observent pas les dispositions de la Convention internationale des télécommunications ou si, par d'autres actes, ils portent atteinte à sa souveraineté.

20) Ancienne dénomination: Haute-Volta (République de).

21) Pour le compte du Royaume en Europe, des Antilles néerlandaises et d'Aruba. En ratifiant la Convention, le Gouvernement des Pays-Bas a confirmé les déclarations qui figurent aux N^{os} 91, 92 et 104 du Protocole final à la Convention et a fait la nouvelle déclaration suivante:

«La ratification implique que le Royaume des Pays-Bas est d'accord pour que l'octroi d'assistance technique aux pays en développement figure au nombre des objectifs de l'Union internationale des télécommunications (article 4, numéros 14 et 20, de la Convention). Le Royaume n'estime pas pour autant que les dépenses relatives aux équipements matériels faites lors de la réalisation de projets pourront être couvertes par les fonds inscrits au budget régulier de l'UIT.»

Le Royaume ne saurait pas non plus souscrire à une modification notable des affectations des fonds de l'UIT par rapport au schéma de répartition appliqué dans la période 1973-fin 1983.

C'est de ce point de vue qu'est parti le Royaume en indiquant la classe de contribution choisie pour sa contribution aux dépenses de l'UIT.»

22) Pour le compte du Royaume en Europe, des Antilles néerlandaises et d'Aruba.

23) En adhérant à la Convention, le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie a fait les déclarations suivantes (*traduction*):

«1. La République populaire socialiste d'Albanie accepte l'examen des différends par l'arbitrage, conformément aux dispositions des articles 50 (numéro 189) et 82 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) seulement après accord préalable de toutes les parties au différend.

2. La République populaire socialiste d'Albanie se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour protéger ses intérêts, si les réserves formulées par d'autres pays entraînaient une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union ou si certains Membres de l'Union ne s'acquittaient pas de leur part des dépenses de l'Union internationale des télécommunications.»

24) En adhérant à la Convention, le Gouvernement de la République sudafricaine a fait la déclaration suivante (*traduction*):

«Le Gouvernement de la République sudafricaine se réserve le droit de prendre toutes mesures qu'il estimera nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où, de quelque manière que ce soit, d'autres Membres ne se conformeraient pas aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) vis-à-vis de la République sudafricaine.»

25) En adhérant à la Convention, l'Etat de Bahreïn a fait les réserves suivantes (*traduction*):

«1. L'Etat de Bahreïn désire réserver le droit de son Gouvernement de prendre toutes mesures qu'il pourra juger nécessaires pour protéger ses intérêts, au cas où des Membres n'observeraient pas, de quelque manière que ce soit, les dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) ou si les réserves formulées par ces Membres devaient compromettre ses services de télécommunications ou entraîner une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.

2. L'adhésion de l'Etat de Bahreïn à la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) n'implique nullement la reconnaissance du Membre inscrit à l'Annexe 1 à ladite Convention sous le nom d'«Israël».»

Suite à la déclaration ci-dessus, le Secrétaire général a reçu, du Gouvernement d'Israël, une Note dont le contenu a été publié dans la Notification N^o 1200.

26) Le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que l'instrument de ratification vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Bailliage de Jersey, le Bailliage de Guernesey, l'île de Man, Anguilla, les Bermudes, le Territoire antarctique britannique, le Territoire britannique de l'Océan indien, les îles Vierges britanniques, les îles Cayman, les îles Falkland, les Dépendances des îles Falkland, Gibraltar, Hong Kong, Montserrat, Pitcairn, Henderson, les îles Ducie et Oeno, Sainte-Hélène, les Dépendances de Sainte-Hélène, les îles Turques et Caïques et les Zones des bases de souveraineté du Royaume-Uni à Akrotiri et Dhekelia dans l'île de Chypre.

Au sujet de la déclaration ci-dessus, voir les communications du Gouvernement de l'URSS et du Gouvernement du Royaume-Uni publiées dans les Notifications N^{os} 1217 et 1221, respectivement.

27) Voir Notifications N^{os} 1217, 1227 et 1233.

28) En ratifiant la Convention, le Gouvernement du Chili a confirmé les déclarations qui figurent au N^o 59 et au deuxième paragraphe du N^o 60 du Protocole final à la Convention.

29) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a confirmé les déclarations qui figurent aux N^{os} 79, 105 et 106 du Protocole final à la Convention et a en outre déclaré que, compte tenu de sa position bien connue au sujet de la question coréenne, il ne peut pas tenir pour légitime l'appellation «République de Corée» utilisée dans la Convention.

30) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de Belize s'est réservé le droit de prendre toutes mesures qu'il estimera nécessaires pour protéger ses intérêts si d'autres Membres manquaient, de quelque manière que ce soit, de se conformer aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982).

31) *(Ne concerne pas le texte français).*

32) Ancienne dénomination: Soudan (République démocratique du).

33) Cette ratification s'applique également aux Iles Cook et à Niue.

34) Cette approbation s'applique également aux Iles Cook et à Niue.

35) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine a confirmé les déclarations qui figurent aux N^{os} 79 et 105 du Protocole final à la Convention et a en outre déclaré que, compte tenu de sa position bien connue au sujet de la question coréenne, il ne peut pas tenir pour légitime l'appellation «République de Corée» utilisée dans la Convention.

36) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste soviétique de Biélorussie a confirmé les déclarations qui figurent aux N^{os} 79 et 105 du Protocole final à la Convention et a en outre déclaré que, compte tenu de sa position bien connue au sujet de la question coréenne, il ne peut pas tenir pour légitime l'appellation «République de Corée» utilisée dans la Convention.

37) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a confirmé les déclarations qui figurent au N^o 48 du Protocole final à la Convention.

38) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de Cuba a fait la déclaration suivante (*traduction*):

Devant l'agression du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique consistant à effectuer des émissions de radiodiffusion en direction de notre pays à des fins subversives et déstabilisatrices, ce qui est une violation des dispositions de la Convention internationale des télécommunications, le Gouvernement de la République de Cuba se réserve le droit d'utiliser lorsque cela sera nécessaire les moyens radiophoniques à sa disposition et de prendre à cet égard toutes mesures jugées opportunes pour répondre comme il convient à ces actes d'agression.

39) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de l'Arabie saoudite a fait la déclaration suivante (*traduction*):

La Convention a été ratifiée sous réserve que cette ratification ne constitue pas une reconnaissance d'Israël et n'implique pas d'avoir avec Israël des formalités ou des relations de quelque nature que ce soit en vertu de cette Convention.

40) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a confirmé les déclarations qui figurent aux N^{os} 52, 73 (premier paragraphe) et 105 du Protocole final à la Convention.

41) En adhérant à la Convention, le Gouvernement des Emirats arabes unis a fait la réserve suivante:

«L'adhésion du Gouvernement des Emirats arabes unis à la Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982) ne s'applique pas à l'égard de l'entité sioniste dont le nom figure dans l'Annexe 1 à la Convention et ne constitue en aucun cas une reconnaissance de cette entité.»

42) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a confirmé la déclaration qui figure au N^o 14 du Protocole final à la Convention.

43) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République du Zimbabwe a confirmé la déclaration qui figure au troisième paragraphe du N^o 93 du Protocole final à la Convention.

44) (Caduque)

45) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République argentine a confirmé les déclarations qui figurent au N^o 109 (paragraphe 1 et 2) du Protocole final à la Convention et a en outre déclaré ce qui suit (*traduction*):

«1. En ce qui concerne la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982) et de son Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends, signés à Nairobi, Kenya, le 6 novembre 1982, dont l'instrument a été déposé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès du Secrétariat général de l'Union internationale des télécommunications le 15 novembre 1984, la République argentine

rejette ladite ratification dans la mesure où elle est faite au nom des îles Malvinas, des îles de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud et réaffirme ses droits de souveraineté sur lesdits archipels, qui font partie intégrante de son territoire national.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 38/12, 39/6, 40/21 et 41/40 dans lesquelles l'existence d'un conflit de souveraineté est reconnue à propos des îles Malvinas et il est demandé instamment à la République argentine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations afin de trouver, dès que possible, une solution pacifique et définitive au différend en recourant aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, qui devra informer l'Assemblée générale des progrès réalisés.

2. La République argentine rejette en outre la ratification mentionnée au paragraphe antérieur dans la mesure où elle est faite au nom du dénommé «Territoire antarctique britannique» ainsi que toutes les ratifications et/ou déclarations faites par les gouvernements des Etats Membres, dans la mesure où ils mentionnent les «Territoires antarctiques» comme dépendances territoriales d'autres Etats qui chevauchent le secteur antarctique argentin, compris entre les méridiens 25° et 74° de longitude ouest et le parallèle 60° de latitude sud, sur lequel la République argentine exerce sa souveraineté, étant donné qu'il fait partie intégrante de son territoire.»

46) Voir Notification N° 1237.

47) En adhérant à la Convention, le Gouvernement des Iles Salomon a réservé le droit de prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où certains Membres ne prendraient pas leur part des dépenses de l'Union ou manqueraient de quelque autre façon de se conformer aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982), de ses annexes ou des protocoles qui y sont joints, ou encore si des réserves formulées par d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement des services des télécommunications des Iles Salomon.

48) Voir Notification N° 1249.

49) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de l'Irlande a fait la déclaration suivante (*traduction*):

«Le Gouvernement de l'Irlande, se référant à la déclaration N° 90 figurant dans les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires de Nairobi (1982), tient, dans la mesure où cette déclaration a trait à celle de Bogota du 3 décembre 1976 et

aux revendications qui y sont formulées concernant l'exercice de droits sur des parties de l'orbite des satellites géostationnaires, à réaffirmer les déclarations faites au nom de la délégation de son pays au moment de la signature des Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour la radiodiffusion par satellite (Genève, 1977) et de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (Genève, 1979).

Le Gouvernement de l'Irlande tient aussi à déclarer que la «situation géographique de certains pays» dont il est fait état à l'article 33 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) ne suppose aucune reconnaissance de prétention à de quelconques droits préférentiels sur l'orbite des satellites géostationnaires.»

50) (Caduque)

51) En approuvant ces Actes, le Gouvernement du Japon a confirmé la déclaration formulée lors de la signature des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989).

52) Voir Notification N° 1269.

53) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Nice, 1989).

54) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (30 juin 1989) de la Constitution et de la Convention de Nice et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Nice ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 195 de l'article 43 de la Constitution de Nice).

55) Cette approbation s'applique également à Niue.

56) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Canada a formulé la déclaration suivante (qui figure également dans les Déclarations et réserves formulées lors de la signature):

«La référence à la «situation géographique de certains pays» dans l'article 33 de la Constitution ne signifie pas que l'on admette la revendication de droits préférentiels quelconques sur l'orbite des satellites géostationnaires.»

57) En ratifiant la Constitution et la Convention, le pays intéressé a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.

Tableau II. Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7 - 12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7 - 12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977)

Note: les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals sont devenus partie intégrante du Règlement des radiocommunications de Genève (1979) (voir article 15 et Appendice 30 de ce Règlement).

S = Signature; A = Approbation.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Rép. d').....	S	⊙	Espagne.....	S	⊙	Mali (République du).....	S	⊙
Albanie (République d').....	—	⊙	Etats-Unis d'Amérique.....	S	⊙	Malte (République de).....	S	⊙
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.).....	S	⊙	Ethiopie (Rép. dém. pop. d').....	S	⊙	Maroc (Royaume du).....	S	
Allemagne (Rép. féd. d').....	S	A 5)	Fédération russe.....	S	A	Maurice.....	S	⊙
Antigua-et-Barbuda.....	—	⊙	Fidji (République de).....	—	⊙	Mauritanie (Rép. islam. de).....	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	⊙	Finlande.....	S	A	Mexique.....	S	⊙
Argentine (République).....	S	A 4)	France.....	S	A	Monaco.....	S	⊙
Australie.....	S	⊙	Gabonaise (République).....	S		Mongolie (Rép. pop. de).....	S	⊙
Autriche.....	S		Ghana.....	S	⊙	Myanmar (Union de).....	—	⊙
Bahamas (Commonwealth des)	—	⊙	Grèce.....	S	A	Namibie (République de).....	—	⊙
Bahreïn (Etat de).....	S	⊙	Guatemala (République du).....	S	⊙	Niger (République du).....	—	⊙
Bangladesh (Rép. pop. du).....	S		Guinée (République de).....	S		Nigéria (Rép. fédérale de).....	S	⊙
Barbade.....	—	⊙	Guinée équatoriale (Rép. de)	—	⊙	Norvège.....	S	⊙
Bélarus (République du).....	S	A	Guyana.....	—	⊙	Nouvelle-Zélande.....	S	⊙
Belgique.....	S	⊙	Haiti (République d').....	S	⊙	Oman (Sultanat d').....	S	⊙
Belize.....	—	⊙	Honduras (République du).....	—	⊙	Ouganda (République de l').....	S	
Bénin (Rép. du).....	S	⊙	Hongrie (Rép. de).....	S	A 4)	Pakistan (Rép. islamique du).....	S	⊙
Bolivie (République de).....	S	⊙	Inde (République de l').....	S	A	Panama (République du).....	S	⊙
Botswana (Rép. du).....	—	⊙	Indonésie (République d').....	S	⊙	Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	S	⊙
Brésil (Rép. féd. du).....	S		Iran (Rép. islamique d').....	S	⊙	Paraguay (République du).....	S	A
Brunéi Darussalam.....	—	⊙	Iraq (Rép. d').....	—	⊙	Pays-Bas (Royaume des).....	S	A 3)
Bulgarie (Rép. de).....	S	⊙	Irlande.....	S	A	Pérou.....	—	⊙
Burkina Faso.....	S	⊙	Islande.....	S	⊙	Philippines (Rép. des).....	S	⊙
Burundi (République du).....	S		Israël (Etat d').....	—	⊙	Pologne (Rép. de).....	S	⊙
Cameroun (Rép. du).....	—	⊙	Italie.....	S	A	Portugal.....	S	⊙
Canada.....	S	A	Jamaïque.....	—	⊙	Qatar (Etat du).....	—	A
Centrafricaine (République).....	S		Japon.....	S	⊙	République arabe syrienne.....	—	⊙
Chili.....	S	⊙	Jordanie (Royaume hachémite de).....	—	⊙	Rép. pop. dém. de Corée.....	S	⊙
Chine (Rép. pop. de).....	S	⊙	Kenya (République du).....	S	⊙	Roumanie.....	S	⊙
Chypre (République de).....	S	⊙	Kiribati (République de).....	—	⊙	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S	A 1)
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	⊙	Koweït (Etat du).....	S	⊙	Rwandaise (Rép.).....	—	⊙
Colombie (République de).....	S	⊙	Lao (Rép. dém. pop.).....	S	⊙	Saint-Marin (République de).....	—	⊙
Comores (Rép. féd. isl. des).....	S		Lesotho (Royaume du).....	—	⊙	Saint-Vincent-et-Grenadines.....	—	⊙
Congo (République du).....	S		Liban.....	S	⊙	Salomon (Iles).....	—	⊙
Corée (République de).....	S	A	Libéria (République du).....	—	⊙	Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	—	⊙
Côte d'Ivoire (République de)	S	⊙	Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.).....	S	⊙	Sénégal (République du).....	S	A
Cuba.....	S	⊙	Liechtenstein (Princ. de).....	S	A	Sierra Leone.....	—	⊙
Danemark.....	S	A	Luxembourg.....	S	⊙	Singapour (République de).....	S	A
Djibouti (République de).....	—	⊙	Madagascar (Rép. dém. de).....	S	⊙	Somalie (Rép. dém.).....	—	⊙
Egypte (Rép. arabe d').....	S	⊙	Malaisie.....	S	A	Soudan (République du).....	S	⊙
El Salvador (Rép. d').....	—	⊙	Malawi.....	—	⊙	Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	—	⊙
Emirats arabes unis.....	S	⊙	Maldives (République des).....	—	⊙	Sudafricaine (République).....	—	⊙
Equateur.....	S							

Tableau II (suite)

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Suède	S	A 4)	Thaïlande	S	6)	Venezuela (République du)	S	6)
Suisse (Confédération)	S	A 2)	Togolaise (République)	S	6)	Yémen (République du)	S	6)
Suriname (République du)	—	6)	Trinité-et-Tobago	—	6)	Yougoslavie (Rép. soc. féd. de)	S	6)
Swaziland (Royaume du)	—	6)	Tunisie	S	6)	Zaïre (République du)	S	
Tanzanie (Rép.-Unie de)	S	6)	Turquie	S	6)	Zambie (République de)	—	6)
Tchad (République du)	S	6)	Ukraine	S	A	Zimbabwe (République du)	—	6)
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 4)	Uruguay (Rép. orientale de l')	S	6)			

- 1) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.
- 2) En approuvant ces Actes finals, la Suisse s'est ralliée à la déclaration qui figure au N° 74 du Protocole final auxdits Actes.
- 3) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.
- 4) En approuvant les Actes finals, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.
- 5) Voir Notifications N^{os} 1146, 1169, 1175 et 1182.
- 6) Ce Membre a approuvé le Règlement des radiocommunications de Genève (1979) dont sont partie intégrante les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals.

Tableau III. Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Rép. d').....	S		Guinée équatoriale (Rép. de)	—		Ouganda (République de l')	S	
Albanie (République d')	—	A	Hongrie (Rép. de).....	S	A 1)	Pakistan (Rép. islamique du)	S	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.).....	S		Inde (République de l')	S	A	Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	A
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 4)	Indonésie (République d').....	S		Pays-Bas (Royaume des)	S	A 3)
Angola (Rép. pop. d')	—		Iran (Rép. islamique d').....	S		Philippines (Rép. des).....	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S		Iraq (Rép. d').....	—		Pologne (Rép. de).....	S	A 1)
Australie	S		Irlande	S	A	Portugal	S	
Autriche.....	S		Islande.....	S	A	Qatar (Etat du).....	S	
Bahreïn (Etat de).....	—	A	Israël (Etat d')	S		Rép. arabe syrienne	S	
Bangladesh (Rép. pop. du).....	S		Italie	S	A	Rép. pop. dém. de Corée.....	—	
Bélarus (République du)	S	A	Japon	S	A	Roumanie	S	A 5)
Belgique	S	A	Jordanie (Royaume hachémite de)	S	A	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 2)
Bénin (Rép. du).....	S		Kenya (République du).....	S		Rwandaise (République).....	—	
Botswana (République du).....	S	A	Kiribati (République de).....	—		Saint-Marin (Rép. de).....	—	
Bulgarie (Rép. de).....	S	A	Koweït (Etat du).....	S		Salomon (Iles).....	—	
Burkina Faso	S		Lao (Rép. dém. pop.)	—		Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	—	
Burundi (République du)	S		Lesotho (Royaume du)	S		Sénégal (République du).....	S	A
Cambodge	—		Liban	S		Sierra Leone	—	A
Cameroon (Rép. du).....	S	A	Libéria (République du).....	S		Singapour (République de).....	S	A
Cap-Vert (Rép. du)	—		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.).....	S		Somalie (Rép. dém.).....	—	
Centrafricaine (République)	S		Liechtenstein (Princ. de).....	S	A	Soudan (République du)	S	
Chine (Rép. pop. de).....	S	A	Luxembourg	S	A	Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	S	
Chypre (République de).....	S		Madagascar (Rép. dém. de).....	S		Sudafricaine (République)	—	
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	A	Malaisie.....	S		Suède	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des).....	—		Malawi	S	A	Suisse (Confédération).....	S	A
Congo (République du).....	S		Maldives (République des).....	—		Swaziland (Royaume du).....	—	
Corée (République de)	S	A	Mali (République du).....	S		Tanzanie (Rép.-Unie de).....	S	
Côte d'Ivoire (Rép. de).....	S	A	Malte (République de).....	—		Tchad (République du).....	S	
Danemark	S	A	Maroc (Royaume du).....	S	A	Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 1)
Djibouti (Rép. de).....	—		Maurice	S		Thaïlande.....	S	
Egypte (Rép. arabe d').....	S 6)		Mauritanie (Rép. islam. de).....	S		Togolaise (République).....	S	
Emirats arabes unis.....	S		Monaco	S	A	Tonga (Royaume des)	—	A
Espagne	S	A	Mongolie (Rép. pop. de).....	S	A	Tunisie.....	S	
Ethiopie (Rép. dém. pop. d')	S	A	Mozambique (Rép. du)	S	A	Turquie	S	
Fédération russe	S	A	Myanmar (Union de)	—	A	Ukraine	S	
Fidji (République de).....	S	A	Namibie (République de)	—		Viet Nam (Rép. socialiste du)	—	
Finlande.....	S	A	Nauru (République de)	—	A	Yémen (République du).....	S	
France	S	A	Népal.....	S	A	Yougoslavie (Rép. soc. féd. de)	S	A
Gabonaise (République).....	S		Niger (République du).....	S		Zaïre (République du)	S	
Gambie (République de).....	S		Nigéria (Rép. fédérale du)	S		Zambie (République de).....	S	
Ghana	S		Norvège	S	A	Zimbabwe (République du)	—	
Grèce	S		Nouvelle-Zélande.....	S	A			
Guinée (Rép. de).....	S		Oman (Sultanat d')	—	A			
Guinée-Bissau (Rép. de).....	—							

1) En approuvant l'Accord, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.

2) L'approbation vaut également pour les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni (dans les Régions 1 et 3).

3) L'approbation vaut pour le Royaume en Europe.

4) Voir Notification N° 1132.

5) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a fait la déclaration suivante:

«La République socialiste de Roumanie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer que ses émetteurs de radiodiffusion couvrent, d'une manière appropriée, tout le territoire du pays avec des programmes de radiodiffusion, dans le cas où les coordinations prévues dans le Plan annexé à l'Accord ne pourront être solutionnées par des négociations.»

6) Voir Notification N° 1175.

Tableau IV. Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5 - 108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Rép. d').....	S		Grèce.....	S	A	Oman (Sultanat d').....	S	
Albanie (République d').....	S		Guinée (République de).....	S		Ouganda (République de l').....	S	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.).....	S		Guinée-Bissau (Rép. de).....	—		Pays-Bas (Royaume des).....	S	A
Allemagne (Rép. féd. d').....	S	A 1)	Guinée équatoriale (Rép. de).....	—		Pologne (Rép. de).....	S	
Angola (Rép. pop. d').....	S		Hongrie (Rép. de).....	S		Portugal.....	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A	Iran (République islamique d')	S		Qatar (Etat du).....	S	A
Autriche.....	S		Iraq (République d').....	S		Rép. arabe syrienne.....	S	
Bahreïn (Etat de).....	—		Irlande.....	S		Roumanie.....	S	
Bélarus (République du).....	S	A	Islande.....	—		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S	
Belgique.....	S		Israël (Etat d').....	S		Rwandaise (République).....	—	
Bénin (Rép. du).....	S		Italie.....	S		Saint-Marin (Rép. de).....	S	
Botswana (République du).....	S		Jordanie (Royaume hachémite de).....	S		Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	—	
Bulgarie (Rép. de).....	S		Kenya (République du).....	S		Sénégal (République du).....	S	
Burkina Faso.....	S		Koweït (Etat du).....	S		Sierra Leone.....	—	
Burundi (République du).....	—		Lesotho (Royaume du).....	S		Somalie (Rép. dém.).....	—	
Cameroun (Rép. du).....	S		Liban.....	—		Soudan (Rép. du).....	—	
Cap-Vert (Rép. du).....	—		Libéria (République du).....	—		Sudafricaine (République).....	—	A
Centrafricaine (République).....	—		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.).....	S		Suède.....	S	A
Chypre (République de).....	S		Liechtenstein (Princ. de).....	S		Suisse (Confédération).....	S	A
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	A	Luxembourg.....	S		Swaziland (Royaume du).....	S	
Comores (Rép. féd. isl. des).....	—		Madagascar (Rép. dém. de).....	—		Tanzanie (Rép.-Unie de).....	S	
Congo (République du).....	S		Malawi.....	—		Tchad (République du).....	S	
Côte d'Ivoire (République de).....	S	A	Mali (République du).....	S		Tchèque et slovaque (Rép. féd.).....	S	
Danemark.....	S	A	Malte (République de).....	S		Togolaise (République).....	S	
Djibouti (Rép. de).....	—		Maroc (Royaume du).....	S		Tunisie.....	S	
Egypte (Rép. arabe d').....	S	A	Maurice.....	—		Turquie.....	S	
Emirats arabes unis.....	—	A	Mauritanie (Rép. islam. de).....	—		Ukraine.....	S	A
Espagne.....	S	A 3)	Monaco.....	S		Yémen (République du).....	S	
Ethiopie (Rép. dém. pop. d').....	—		Mongolie (Rép. pop. de).....	S		Yougoslavie (Rép. soc. féd. de).....	S	
Fédération russe.....	S	A 2)	Mozambique (Rép. du).....	—		Zaire (République du).....	—	
Finlande.....	S	A	Namibie (République de).....	—		Zambie (République de).....	S	
France.....	S		Niger (République du).....	—		Zimbabwe (République du).....	S	
Gabonaise (République).....	S		Nigéria (Rép. fédérale du).....	—				
Gambie (République de).....	—		Norvège.....	S				
Ghana.....	—							

1) Voir Notification N° 1235.

2) En approuvant l'Accord, cette Administration a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

3) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

**Tableau V. Accord régional relatif aux services mobile maritime
et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1)
(Genève, 1985)**

Cet accord entrera en vigueur le 1^{er} avril 1992.

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Albanie (République d').....	—		Guinée équatoriale (Rép. de)	—		Portugal	S	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.).....	S		Hongrie (Rép. de).....	S	A	Qatar (Etat du).....	S	
Allemagne (Rép. féd. d').....	S	A	Iraq (République d').....	S		Rép. arabe syrienne	—	
Angola (Rép. pop. d').....	S		Irlande.....	S		Roumanie	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A	Islande.....	—		Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S	
Autriche.....	S		Israël (Etat d').....	S		Rwandaise (République).....	—	
Bahreïn (Etat de).....	S		Italie.....	S	A	Saint-Marin (Rép. de).....	—	
Bélarus (République du)	—		Jordanie (Royaume hachémite de).....	—		Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	—	
Belgique	S		Kenya (République du).....	S		Sénégal (République du).....	—	A
Bénin (Rép. du).....	S		Koweït (Etat du).....	S		Sierra Leone	—	
Botswana (République du).....	—		Lesotho (Royaume du)	—		Somalie (Rép. dém.).....	—	
Bulgarie (Rép. de).....	S		Liban	—		Soudan (Rép. du).....	—	
Burkina Faso	—		Libéria (République du).....	—		Sudafricaine (République).....	—	A
Burundi (République du).....	—		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.).....	S		Suède	S	A
Cameroun (Rép. du).....	S		Liechtenstein (Princ. de).....	—	A	Suisse (Confédération).....	S	A
Cap-Vert (Rép. du).....	—		Luxembourg	—		Swaziland (Royaume du).....	—	
Centrafricaine (République).....	—		Madagascar (Rép. dém. de).....	S		Tanzanie (Rép.-Unie de).....	—	
Chypre (République de).....	S		Malawi	—		Tchad (République du).....	S	
Cité du Vatican (Etat de la).....	—		Mali (République du).....	—		Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Comores (Rép. féd. isl. des).....	—		Malte (République de).....	S		Togolaise (République).....	—	
Congo (République du).....	—		Maroc (Royaume du).....	S		Tunisie.....	S	
Côte d'Ivoire (Rép. de).....	S	A	Maurice	—		Turquie	S	
Danemark	S	A	Mauritanie (Rép. islam. de).....	—		Ukraine	—	
Djibouti (Rép. de).....	—		Monaco	S		Yémen (République du).....	—	
Egypte (Rép. arabe d').....	S		Mongolie (Rép. pop. de).....	—		Yougoslavie (Rép. soc. féd. de)	S	
Emirats arabes unis.....	—		Mozambique (Rép. du).....	—		Zaïre (République du).....	—	
Espagne	S	A	Namibie (République de).....	—		Zambie (République de).....	—	
Ethiopie (Rép. dém. pop. d').....	—		Niger (République du).....	—		Zimbabwe (République du).....	—	
Fédération russe	S	A	Nigéria (Rép. fédérale du).....	—				
Finlande.....	S		Norvège	S				
France	S		Oman (Sultanat d').....	S				
Gabonaise (République).....	—		Ouganda (République de l').....	—				
Gambie (République de).....	—		Pays-Bas (Royaume des).....	S	A			
Ghana	S		Pologne (Rép. de).....	S				
Grèce	S							
Guinée (République de).....	S							
Guinée-Bissau (Rép. de).....	—							

Tableau VI. Accords régionaux américains

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Accord régional de radiodiffusion à ondes hectométriques Région 2 (Rio de Janeiro, 1981)		Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1605-1705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988)	
	2	3	4	5	6	7	8	9
Antigua-et-Barbuda	—		—		—		S	
Argentine (République).....	S		—		S	A 4)	S	
Bahamas (Commonwealth des).....	—		—		S		—	
Barbade	—		—		—		S	
Belize	—		—		S		—	
Bolivie (République de).....	S		—		—		—	
Bésil (République fédérative du)	S		—		S	A	S	
Canada.....	S		S	2)	S	A	S	R
Chili	S		—		S		S	
Colombie (République de).....	S		—		S		S	
Costa Rica	S	A	—		S		S	
Cuba.....	S		S	1)	—		S	
Danemark	—		—		S	A	—	A
Dominicaine (République).....	S	A	S	R	—		—	
El Salvador (République d').....	S		—		—		—	
Equateur	S		—		S		—	
Etats-Unis d'Amérique	S	A	S	R	S		S	
France	—		—		S		S	
Grenade	—		—		S		—	
Guatemala (République du).....	S		—		—		—	
Guyana	—		—		S		—	
Haïti (République d').....	—	A	—		—		S	
Honduras (République du).....	S	A	—		—		S	
Jamaïque.....	—		—		S		—	
Mexique.....	S	A	—		S		S	
Nicaragua	S	A	—		S		—	
Panama (République du).....	S		—		S		—	
Paraguay (République du)	—	A	—		S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	—		—		S	A 3)	—	
Pérou.....	—		—		S		—	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—		S	R	S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	—		—		—		—	
Suriname (République du).....	—		—		—	A	S	
Trinité-et-Tobago.....	—		—		S		S	
Uruguay (République orientale de l').....	S		—		S		S	
Venezuela (République du)	S		—		S		S	

1) Le Gouvernement de Cuba a dénoncé cet Accord avec effet au 3 novembre 1981.

2) Le Gouvernement du Canada a dénoncé cet Accord avec effet au 17 février 1985.

3) Pour les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République argentine a confirmé les déclarations qui figurent au N° 2 (paragraphe A.1, A.2, A.3, B et C) du Protocole final à l'Accord et a en outre déclaré ce qui suit (*traduction*):

«Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21 et 41/40 dans lesquelles l'existence d'un conflit de souveraineté est reconnue à propos des îles Malvinas et il est demandé instamment à la République argentine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations afin de trouver, dès que possible, une solution pacifique et définitive au différend en recourant aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, qui devra informer l'Assemblée générale des progrès réalisés.»

Tableau VII. Convention, Arrangement, Accords et Protocole régionaux des zones européennes

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Convention régionale européenne du service mobile radio-maritime (Copenhague, 1948)		Arrangement régional concernant les radiophares maritimes dans la Zone européenne de la Région 1 (Paris, 1951)		Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960) *		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)		Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985)		Accord régional concernant les radiophares maritimes (Genève, 1985) **	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Albanie (République d').....	—		—		S		—		—		—	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	—		—		—		—		—		S	
Allemagne (République fédérale d').....	—		—		S	A	S	A 6)	S	A 8)	S	A 8)
Arabie saoudite (Royaume d').....	—		—		—		—		—		—	
Autriche	—		—		S	A	S	A	S	A	S	
Bélarus (République du)	—		—		S		S	A 5)	S	A	—	
Belgique.....	S	R	S	A	—		S	A	—	A	S	
Bulgarie (République de).....	—	1)	—		S		S		—		S	
Chypre (République de)	—		—		—		S	A	—		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	—		—		—		S	A	S	A	—	
Danemark	S	R	S	A	S	A	S		S		S	A
Egypte (République arabe d').....	—		—		—		—		S		—	
Espagne.....	—		S		—		S	A 2)	S	A	S	A
Fédération russe	—	3)	—		S	A	S	A 5)	S	A 9)	S	A
Finlande	—		—		—		S	A	S	A	S	
France	S	R	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce.....	S	R	—		S		S	A	S	A	S	
Hongrie (République de).....	—		—		S	A	S	A	S		S	A
Iraq (République d').....	—		—		—		—		—		—	
Irlande.....	S	R	—	A	—		S	A	S		S	
Islande.....	S	R	—		—		S	A	—	A	—	
Israël (Etat d')	—		—		—		S		S		S	
Italie	S	R	S	A	S	A	S	A	S		S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	—		—		—		—		—		—	
Liban.....	—		—		—		S		—		—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste).....	—		—		—		—		—		S	
Liechtenstein (Principauté de).....	—		—		—		—		—		—	
Luxembourg	—		—		—		S		S		—	
Malte (République de)	—		—		—		—		S		S	
Maroc (Royaume du).....	S	R	S	A	—		S	A	—	A	S	
Monaco	S	R	S	A	—		S		S		S	
Norvège	S	R	S	A	S	A	S	A	S	A	S	
Pays-Bas (Royaume des).....	S	R	S	A	—		S	A	S	A	S	A
Pologne (République de).....	—		—		S		S		S		S	
Portugal.....	S		S		—		S	A	S		S	
République arabe syrienne	—		—		—		—		—		—	
Roumanie.....	—		—		S	A	S		S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S	R	S	A	—		S 7)	A 7)	S		S	
Saint-Marin (République de).....	—		—		—		—	A	S	A	—	
Suède.....	S	R	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A

Tableau VII (suite)

Membres	Convention régionale européenne du service mobile radio-maritime (Copenhague, 1948)		Arrangement régional concernant les radiophares maritimes dans la Zone européenne de la Région 1 (Paris, 1951)		Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960) *		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)		Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985)		Accord régional concernant les radiophares maritimes (Genève, 1985) **)	
	S	R	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Suisse (Confédération)	—		—		S	A	S	A	S	A	—	A
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	—		—		S	A	S		S		S	
Tunisie	S	R	S	A	—		—		S		S	
Turquie.....	S		S	A	S		S		S		S	
Ukraine	—		—		S	A	S	A 5)	S	A	—	
Yougoslavie (République socialiste fédérative de)	—		—	A	S		S	A	S	A	S	

*) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).

***) Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985). (Note: cet Accord entrera en vigueur le 1^{er} avril 1992.)

- 1) La République populaire de Bulgarie a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.
- 2) Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.
- 3) L'Union des Républiques socialistes soviétiques a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.
- 4) (Caduque)
- 5) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision une protection contre les brouillages causés par les services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie.
- 6) En donnant son approbation, l'Administration de la République fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:
 «Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.
 Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).
 Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés.»
- 7) Signé et approuvé également pour le compte des Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni.
- 8) Voir Notification N° 1235.
- 9) En approuvant ce Protocole, l'Administration de l'URSS a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

Tableau VIII. Accords et Protocoles régionaux des Zones africaines

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
	2	3	4	5	6	7	8	9
Algérie (République algérienne démocratique et populaire).....	—		-		S		S	
Angola (République populaire d').....	—		—		-		-	
Arabie saoudite (Royaume d').....	-----						S	
Bahreïn (Etat de).....	-----						S	
Bénin (République du).....	S		-		S		S	
Botswana (République du).....	—		S		-		S	
Burkina Faso.....	S		-		S		S	
Burundi (République du).....	—		S		-		S	
Cameroun (République du).....	S		S		S		S	
Cap-Vert (République du).....	—		—		-		-	
Centrafricaine (République).....	—		—		-		-	
Comores (Rép. féd. islamique des).....	—		—		-		-	
Congo (République du).....	S		-		S		S	
Côte d'Ivoire (République de).....	S	A	S	A	S		S	
Djibouti (République de).....	—		—		-		-	
Egypte (République arabe d').....	—	A	S		S		S	
Emirats arabes unis.....	-----						S	
Espagne.....	S	A	S	A	S	A	S	A
Ethiopie (Rép. dém. pop. d').....	S	A	S		S		S	
France.....	S	A	S	A	S		S	
Gabonaise (République).....	S		S		S		S	
Gambie (République de).....	—		—		-		-	
Ghana.....	S		S		S		S	
Guinée (République de).....	S		-		-		S	
Guinée-Bissau (République de).....	—		—		-		-	
Guinée équatoriale (République de).....	—		—		-		-	
Iran (Rép. islamique d').....	-----						S	
Iraq (République d').....	-----						S	
Kenya (République du).....	S	A	S	A	S		S	
Koweït (Etat du).....	-----						S	
Lesotho (Royaume du).....	—		—		-		S	
Libéria (République du).....	S		-		S		S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste).....	S		-		S		S	
Madagascar (Rép. dém. de).....	S		S		S		S	
Malawi.....	—		—		-		S	
Mali (République du).....	S		-		S		S	
Maroc (Royaume du).....	—		-		S		S	
Maurice.....	—		-		S		S	
Mauritanie (Rép. islamique de).....	S		-		S		S	
Mozambique (République du).....	—		-		S		S	
Namibie (République de).....	—		-		-		-	
Niger (République du).....	S		—		-		S	
Nigéria (République fédérale du).....	S	A	—		S		S	

Tableau VIII (suite)

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
	2	3	4	5	6	7	8	9
Oman (Sultanat d').....							S	
Ouganda (République de l').....	S	A	—		—		—	
Qatar (État du).....							S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S		S		—		—	
Rwandaise (République).....	S		—		-		S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	—		—		-		-	
Sénégal (République du).....	S	A	S		S		S	
Sierra Leone.....	S	A	—		—		-	
Somalie (République démocratique).....	S		—		-		-	
Soudan (République du).....	—		—		-		-	
Sudafricaine (République).....	S	A	—	A	—	A	-	A
Swaziland (Royaume du).....	—		-		S		S	
Tanzanie (République-Unie de).....	S	A	—		—		-	
Tchad (République du).....	S		-		S		S	
Togolaise (République).....	S		S		-		S	
Yémen (République du).....							S	
Zaire (République du).....	S		—		-		-	
Zambie (République de).....	—		S		S		S	
Zimbabwe (République du).....	—		-		S		S	

IX. Accords particuliers

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582 - 606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, France, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Confédération suisse.

Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques (bande IV, 472 - 582 MHz, et bande V, 582 - 960 MHz) dans les zones frontalières (Karlsruhe, 1966)

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Royaume des Pays-Bas.

Cet accord a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations.

Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 et 470 MHz

Accord signé à Vienne, le 25 avril 1969, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République populaire hongroise et République socialiste tchécoslovaque.

Cet accord, qui a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1970.

Accord signé à Budapest, le 1^{er} juillet 1976, entre les Administrations des pays suivants: République populaire hongroise et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur 60 jours après sa signature.

Accord signé à Athènes, le 23 juin 1979, entre les Administrations des pays suivants: Grèce et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord, qui a été ratifié par ces Administrations, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

Accord signé entre les Administrations des pays suivants: République socialiste de Roumanie et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur le 10 février 1981.

**Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre
des fréquences comprises entre 29,7 et 960 MHz**

Accord signé à Vienne, le 23 septembre 1976, entre les Administrations des pays suivants: Autriche et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord, qui a été approuvé sans réserve par ces Administrations, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1977.

Accord signé à Vienne, le 24 janvier 1986, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération suisse.

Par lettre en date du 4 février 1991, l'Administration autrichienne a fait savoir que les Administrations de la République de Hongrie et de la République fédérale tchèque et slovaque ont adhéré à cet Accord.

Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989.

**Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique rhénan
(Munich, 1976)**

Cet arrangement a été conclu, le 1^{er} octobre 1976, entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération suisse.

Cet arrangement, qui a été approuvé par toutes ces Administrations (avec certaines réserves en ce qui concerne l'Administration des Pays-Bas), est entré en vigueur le 1^{er} avril 1977.

En outre, l'Administration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est devenue une *Administration participante*, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrangement.

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 174 - 225 MHz

Un tel accord a été signé à Paris, le 10 avril 1984, entre les Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Cet accord est entré en vigueur le 10 mai 1984.

**Protocole d'accord concernant la mise en service
d'assignations de fréquence pour la radiodiffusion figurant dans le Plan de Genève (1984)
dans la bande 104 - 108 MHz**

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 7 décembre 1984, par les délégués des Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'une part, et des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de Monaco, du Royaume des Pays-Bas et de la Confédération suisse, d'autre part.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1986.

**Protocole d'accord concernant les critères de partage
entre différents services dans la bande 174 - 225 MHz**

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 27 novembre 1984, par les délégués des Administrations du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 27 décembre 1984.

**Accord particulier concernant la mise en œuvre du
service de radiodiffusion dans la bande 104 - 108 MHz**

Un tel accord a été signé à Copenhague le 29 janvier 1986 par les délégués des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de la République populaire de Pologne, de la Suède et de l'URSS.

Cet Accord précise les modalités d'utilisation des fréquences pendant la période mentionnée dans la Résolution 3 de la CAR pour la planification de la radiodiffusion sonore en ondes métriques (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).

**Accord particulier concernant l'assignation et l'utilisation
des canaux de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence
dans la bande d'ondes métriques 88 - 108 MHz**

Cet Accord a été signé à Montevideo le 8 juillet 1980 par les représentants des Administrations de la République argentine, la République fédérative du Brésil et la République orientale de l'Uruguay.

Note: Les termes de l'Accord ont été reçus au Secrétariat général le 10 juin 1987.

ANNEXE 2
BUDGET ET COMPTES DE 1991

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'ANNEE 1991		
DEPENSES	Budget 1991	Dépenses 1991
I. BUDGET DE L'UNION	- Francs suisses -	
Budget ordinaire de l'Union		
Chap. 1 - Conseil d'administration	1.687.200	1.567.565,55
Dépenses communes du siège :		
Chap. 2 - Dépenses de personnel	62.294.000	60.985.069,75
Chap. 3 - Dépenses de caractère social	15.732.000	15.641.424,05
Chap. 4 - Locaux	5.693.000	5.685.755,00
Chap. 5 - Frais de missions	250.000	250.628,80
Chap. 6 - Frais de bureau et divers	10.271.000	10.338.471,36
	94.240.000	92.901.348,96
	95.927.200	94.468.914,51
Chap. 7 - Bureau Développement Télécommunications	18.336.300	16.872.146,85
Chap. 8 - Traduction en langues arabe, chinoise et russe	3.298.900	3.298.900,00
	117.562.400	114.639.961,36
Chap.11.2 - CAMR 1992	100.000	100.000,00
Chap.11.8 - CAMR HFBC 1993	1.189.000	904.798,90
Chap. 12 - Réunions du CCIR	2.369.500	1.444.722,05
Chap. 13 - Réunions du CCITT	3.962.400	3.279.069,20
Chap. 15 - Cycles d'études UIT	32.400	0,00
Chap. 17 - Dépenses communes des conf. et réunions	6.082.100	5.526.038,20
	13.735.400	11.254.628,35
	131.297.800	125.894.589,71
Chap. 19 - Versement au compte de provision de l'UIT	3.000.000	3.000.000,00
	134.297.800	128.894.589,71
Annulation créances irrécupérables	0	92.899,05
	134.297.800	128.987.488,76
Excédent des recettes		6.236.840,31
	134.297.800	135.224.329,07

Budget 1991 y compris les crédits additionnels

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES DE L'ANNÉE 1991		
RECETTES	Budget 1991	Recettes 1991
	- Francs suisses -	
I. BUDGET DE L'UNION		
Budget ordinaire de l'Union		
Contributions:		
- Contributions des Membres de l'Union aux dépenses de l'année courante	110.172.738	109.382.445,85
- Contributions des exploitations privées, organismes scientifiques ou industriels et organisations internationales aux dépenses des conférences et réunions des Chapitres 11 à 13:		
Conférences administratives	0	0,00
CCIR	4.260.280	4.619.913,35
CCITT	8.724.820	8.970.171,90
- Diverses recettes	136.162	1.155.098,92
	123.294.000	124.127.630,02
Subvention du budget annexe des publications	500.000	500.000,00
	123.794.000	124.627.630,02
Prélèvement du compte de provision de l'UIT pour couvrir les crédits additionnels - Rés. No 647	9.021.800	9.021.800,00
Prélèvement du compte de provision de l'UIT pour couvrir les crédits additionnels - Recommandations de la CHN	1.482.000	1.482.000,00
Prélèvement du compte de provision de l'UIT pour annulation de créances irrécupérables	0	92.899,05
	134.297.800	135.224.329,07

Budget 1991 y compris les crédits additionnels

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES DE L'ANNEE 1991		
DEPENSES	Budget 1991	Dépenses 1991
- Francs suisses -		
II. BUDGET DES COMPTES SPECIAUX DE LA COOPERATION TECHNIQUE		
Chapitre 21 Coopération technique		
Dépenses administratives de l'année 1991	6.940.100	5.994.122,06
	6.940.100	5.994.122,06
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS		
Chapitres 24 et 25 - Dépenses pour publications éditées au cours de l'année 1991 y compris les frais généraux	8.346.500	9.101.126,54
Chapitre 26 - Dépenses du journal et du répertoire général de l'UIT	1.610.000	1.250.664,20
Chapitre 26 - Divers	170.000	129.511,90
	10.126.500	10.481.302,64
Excédent des recettes versé au capital des publications		1.932.688,92
	10.126.500	12.413.991,56

Budget 1991 y compris les crédits additionnels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'ANNEE 1991		
RECETTES	Budget 1991	Recettes 1991
	- Francs suisses -	
II. BUDGET DES COMPTES SPECIAUX DE LA COOPERATION TECHNIQUE		
Contributions du PNUD sur les dépenses des projets	6.940.100	4.543.810,45
Contributions des Fonds fiduciaires		1.174.265,55
Contribution du Fonds spécial de Coopération technique		0,00
Autres recettes:		
- solde du compte paiements sur exercice clos de 1990		32.949,28
- recettes diverses		194.610,42
		5.945.635,70
Excédent des dépenses de l'année 1991		48.486,36
	6.940.100	5.994.122,06
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS		
Produit des publications éditées au cours de l'année 1991 et des années précédentes	7.750.000	10.518.929,25
Vente du journal et du répertoire général	270.000	217.058,50
Insertions dans le journal des télécommunications	1.200.000	840.124,84
Divers	140.000	166.878,97
Prélèvement du compte capital des publications pour couvrir les crédits additionnels - Recommandations CHN	671.000	671.000,00
	10.031.000	12.413.991,56
Excédent des dépenses	95.500	
	10.126.500	12.413.991,56

Budget 1991 y compris les crédits additionnels

ANNEXE 3

LISTE DES PUBLICATIONS EDITEES PAR L'UNION EN 1991

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage			Total Nombre de pages par langue		
1.	Résolutions et Décisions du Conseil d'Administration, mise à jour 1991, <i>Supplément N° 27, 46e session</i>	F 300	E 500	S 150	100		
2.	12 Notifications, N°s 1277 à 1288	F 500	E 650	S 150	138		
3.	Rapport sur l'activité de l'Union en 1990	F 650	E 750	S 350	132	126	136
4.	Rapport de gestion financière pour 1990	F 450	E 500	S 200	64		
5.	30e Rapport de l'Union internationale des télécommunications sur les télécommunications sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, <i>fascicule 39, 1991</i>	F 300	E 600	S 200	108		
6.	Liste des publications, <i>mars 1991</i> <i>octobre 1991</i>	F 2000	E 4500	S 1500	60		
		F 2500	E 6000	S 1500	68		
7.	Journal des télécommunications, 12 numéros, <i>Volume 58, I-XII</i>	F 1900	E 4200	S 850	1016		
8.	Répertoire général de l'UIT, <i>parutions décembre 90 et juillet 91, trilingues</i>	1500			774		
9.	26 Bulletins d'exploitation <i>N°s 485 à 510, trilingues</i>	1000			284		
10.	26 Annexes trilingues "Renseignements concernant les services mobile maritime et mobile maritime par satellite"	900			754		
11.	Actes Finaux de la Conférence de plénipotentiaires, Nice 89 <i>arabe</i> <i>russe</i> <i>chinois</i>	F 2100	E 4000	S 800	400		
					370	400	
					300	396	
					60	400	
12.	Actes finals de la Conférence administrative régionale chargée de la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins, <i>arabe, Genève 1989</i>	60			134		
13.	Règlement des radiocommunications, édition 90 <i>édition avec feuillets mobiles</i> <i>édition reliée</i>	F 1500	S 1000		2772		
		F 500	S 300		2772		
14.	Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales, <i>trilingue</i> <i>31e édition 1990</i>	500			360		
15.	Liste des indicateurs pour le système à retransmission de télégrammes et des codes d'identification des réseaux télex, <i>6ème édition</i> <i>octobre 1991</i>	700			230		

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage	Total Nombre de pages par langue
16.	Tableau des relations et du trafic télex internationaux, <i>trilingue,</i> <i>édition 1990</i>	400	394
17.	Tableau TA - Service des comptes transférés dans les services télégraphiques, <i>7e édition 1988,</i> <i>trilingue, Supplément N° 3</i>	450	226
18.	Annuaire statistique des télécommunications du secteur public, <i>18e édition 1991, trilingue</i>	1000	464
19.	Brochure TA, <i>trilingue</i> <i>édition 1991</i>	8000	156
20.	Nomenclature des stations côtières, Liste IV, <i>13e édition 1991</i>	20 000	836
21.	Nomenclature des stations de navire, <i>trilingue</i> <i>31e édition, 1991</i> <i>Suppléments N°s 1 à 3</i>	13 000 10 000	2104 624
22.	Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux, <i>10e édition 1989 trilingue</i> <i>Supplément N° 4 partie A</i> <i>partie M</i>	17 000 20 000	48 12
23.	Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime (Liste VIIA) <i>15e édition 1991</i> <i>multilingue,</i> <i>Suppléments 1, 2 et 3</i>	16 000 16 000	664 312
24.	Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateur, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime (Liste VIIB) <i>11e édition 1989,</i> <i>trilingue</i> <i>Supplément N° 3</i> <i>12e édition 1991</i>	1500 1400	32 344
25.	25 Circulaires du Secrétariat général N°s 27 à 51	F 800 E 1250 S 250	106
26.	51 Circulaires hebdomadaires de l'IFRB, N°s 1958 à 2008, <i>trilingues</i> <i>Parties I, II, III</i> <i>et Sections spéciales,</i> <i>Partie IV,</i>	350 350	14 440 (56) 814
27.	4 Résumés de renseignements provenant du contrôle des émissions reçues par l'IFRB, <i>trilingues</i> <i>N°s 246 à 249</i>	250	48 (7)
28.	Horaire provisoire de radiodiffusion à ondes décamétriques, <i>juin, septembre et décembre 1991; mars 1992 trilingues</i>	250	2722
29.	Horaire de radiodiffusion à ondes décamétriques, <i>mai, septembre et novembre 89 et mars, juin, septembre et</i> <i>novembre 90, trilingues</i>	200	2250

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage			Total Nombre de pages par langue		
30.	Préface à la Circulaire hebdomadaire de l'IFRB et à la Liste internationale des fréquences, 12e édition 1988, mise à jour N° 4, mars 91 13e édition, septembre 1991	F 250	E 500	S 100	204		
		F 200	E 400	S 100	382		
31.	Liste internationale des fréquences sur microfiches, 12e édition 1988, trilingues Edition 12.6, mars 91 13e édition, septembre 91	250			(273)		
		200			(276)		
32.	Liste internationale des fréquences sur disque optique CD-ROM, Edition 12.6 (1991-03-05) Edition 13.1 (1991-09-04))	200			(2 CD)		
		300			(2 CD)		
33.	Nomenclature des stations de radiocommunications spatiale et du service de radioastronomie (Liste VIIIA). Edition 8.10 trilingue Section I Section II	300			8 (47)		
		300			(2)		
34.	4e édition de l'Annexe 1 à l'Accord régional de radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques (Régions 1 et 3), trilingue Genève 1975, édition 1991	280			44 (3)		
35.	XVIIe Assemblée plénière du CCIR, Düsseldorf 1990 Volume I Annexe Volume II Annexe Volume III Annexe Volume IV Annexe Volume IV/IX.2 Annexe Volume V Annexe Volume VI Annexe Volume VII Annexe Volume VIII Annexe I Annexe II Annexe III Volume IX.1 Annexe	F 550	E 1600	S 300	96		
		F 550	E 1600	S 300	796	788	766
		F 400	E 1300	S 250	52		
		F 400	E 1300	S 250	640	648	656
		F 400	E 1400	S 250	96		
		F 400	E 1400	S 250	304	304	296
		F 450	E 1800	S 300	76		
		F 450	E 1800	S 300	758	778	768
		F 550	E 1800	S 300	28		
		F 550	E 1800	S 300	276	272	276
		F 600	E 2200	S 350	120		
		F 600	E 2200	S 350	662	664	644
		F 450	E 1600	S 250	116		
		F 450	E 1600	S 250	480	474	470
		F 400	E 1300	S 250	52		
		F 400	E 1300	S 250	194	198	190
		F 500	E 1800	S 300	344		
		F 500	E 1800	S 300	444	428	424
F 500	E 1800	S 300	398	396	394		
F 500	E 1800	S 300	728	702	724		
F 600	E 2000	S 350	168				
F 600	E 2000	S 350	472	462	472		

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage			Total		
					Nombre de pages par langue		
	<i>Volume X</i>	F 550	E 1800	S 300	228		
	<i>Annexe</i>	F 550	E 1800	S 300	314	312	290
	<i>Volume X/XI.2</i>	F 550	E 1800	S 300	40		
	<i>Annexe</i>	F 550	E 1800	S 300	690	684	686
	<i>Volume X/XI.3</i>	F 450	E 1500	S 300	132		
	<i>Annexe</i>	F 450	E 1500	S 300	68	68	64
	<i>Volume XI.I</i>	F 600	E 2000	S 350	160		
	<i>Annexe</i>	F 600	E 2000	S 350	722	720	710
	<i>Volume XII</i>	F 550	E 1800	S 350	188		
	<i>Annexe</i>	F 550	E 1800	S 350	374	374	382
	<i>Volume XIII</i>	F 500	E 1300	S 350	152		
	<i>Volume XIV</i>	F 400	E 1300	S 250	390		
	<i>Volume XV.1</i>	F 500	E 1500	S 300	162		
	<i>Volume XV.2</i>	F 500	E 1500	S 300	76		
	<i>Volume XV.3</i>	F 500	E 1500	S 300	268		
	<i>Volume XV.4</i>	F 500	E 1500	S 300	122		
	<i>Addendum N° 1 Vol. XV.4</i>	F 500	E 1500	S 300	4		
36.	Manuel du CCIR sur les télécommunications par satellite, édition 1991 <i>Supplément N° 1,</i>	F 300	E 700	S 100	32		
37.	Manuel des courbes de propagation des ondes radioélectriques à la surface de la terre, <i>trilingue, édition 1991</i>	500			372		
38.	Caractéristiques et diagrammes des antennes d'émission en ondes décamétriques - <i>Recommandation 705, édition 91</i>	F 200	E 400	S 100	128		
39.	Compatibilité entre le service de radionavigation aéronautique, le service mobile aéronautique (R) et les stations de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence, dans les bandes d'ondes métriques <i>édition 1991</i>	F 200	E 400	S 100	162		
40.	Atlas CCIR des caractéristiques ionosphériques, Rapport 340-6 <i>trilingue</i> <i>édition 1991</i>	500			120		
41.	Livre bleu, IXe Assemblée plénière du CCITT, Melbourne 1988, <i>édition russe</i> <i>Fascicules</i>						
	<i>IV.2</i>	60			136		
	<i>VIII.4</i>	60			512		
	<i>X.3</i>	60			44		
	<i>III.9</i>	60			106		
	<i>VIII.5</i>	60			600		

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage			Total Nombre de pages par langue		
	édition arabe <i>Fascicules</i> II.2 VI.11 VIII.2 VIII.4 VIII.6 édition chinoise <i>Fascicules</i> II.3 III.2 III.7 III.8 III.9 V VI.10 VI.12 VII.4 VIII.1 VIII.2 VIII.4 X.2 éditions française, anglaise et espagnole <i>Fascicules</i> <i>Termes et définitions</i> I.3 <i>Index</i> I.4						
			100				482
			100				518
			100				702
			100				588
			100				298
			60				388
			"				230
			"				382
			"				282
			"				108
			"				440
			"				146
			"				96
			"				132
			"				522
			"				542
			"				530
			"				186
		F 800	E 5500	S 450	900	904	920
		F 800	E 8600	S 460	712	680	708
42.	Catalogue des Recommandations du CCITT - <i>Publié en 1991</i>	F 250	E 500	S 150			56
43.	Nouvelles Recommandations et Recommandations existantes révisées du CCITT, <i>publiées en 1991</i>						
	<i>1 Rec. F73</i>	F 300	E 1000	S 200			8
	<i>98 Recommandations</i>	F 300	E 700	S 200			2836
44.	Directives applicables à la mise en oeuvre d'un réseau utilisant le système de signalisation N° 7 du CCITT, <i>édition 1991</i>	F 200	E 500	S 100			116
45.	Plan général de développement du réseau régional des télécommunications de l'Asie et l'Océanie, <i>trilingue, édition 90</i>		400				134
46.	Plan général de développement du réseau régional des télécommunications pour l'Afrique, <i>trilingue, Dakar, 1991</i>		300				96
47.	Construction, installation, raccordement et protection des câbles à fibres optiques, <i>édition 1990</i>	F 300	E 850	S 200			108
48.	Manuel de Directives pour les essais en service du RNIS, <i>édition 1991</i>	F 250	E 500	S 100			112

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage	Total Nombre de pages par langue
49.	Directives concernant la protection des lignes de télécommunications contre les effets défavorables causés par les lignes électriques et les chemins de fer électrifiés <u>Fascicules publiés en 1991</u> <i>Vol. II</i> <i>Vol. III</i> <i>Vol. IV</i>	F 150 E 300 S 80 " " " " " "	620 288 282
RETIRAGES			
50.	Nomenclature des stations côtières - 12e édition - trilingue <i>Supplément N° 1</i> <i>Supplément N° 2</i> <i>Supplément N° 3</i>	1500 1000 1000	96 96 96
51.	Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux, 10e édition 1989, trilingue <i>Supplément N° 3</i>	1000	40
52.	Livre bleu, IXe Assemblée plénière du CCITT, Melbourne, 1988 éditions française et anglaise <u>Fascicules</u> VIII.1 VIII.4 VIII.7 VIII.8 VII.5 VI.5 VI.8 IV.3 III.6 III.2 X.2 II.3 III.1 II.5 VI.7 VI.11 III.4 VIII.2 X.7 IV.4 VI.10 I.3 VI.9	E 400 F 300 E 350 F 300 E 1000 F 300 E 800 E 300 E 600 E 300 E 250 E 300 E 300 E 250 E 300 E 300 E 350 F 150 E 350 E 300 E 300 E 1000 E 250 E 300 E 250 F 250 E 300	532 512 636 236 392 192 484 124 248 232 168 380 340 160 600 448 624 548 278 264 152 900 580
53.	Mires normalisées pour les transmissions par télécopie - Réédition 1987 <u>2e tirage</u> <i>N° 2</i> <i>N° 3</i>	10 000 10 000	2 mires 2 mires

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage	Total Nombre de pages par langue
RETIRAGES			
54.	Directives concernant la protection des lignes de télécommunications contre les effets défavorables causés par les lignes électriques et les chemins de fer électrifiés		
	<i>Fascicules</i>		
	VI	E 50	64
	I	E 50	144
	IX	E 50	282
	V	E 60	72
	VII	E 50	82
	IV	E 60	230
	III	E 80	288
	VIII	E 100	40

ANNEXE 4

LES ACTIVITES DU DEPARTEMENT DES SERVICES INFORMATIQUES EN 1991

1. Introduction

Le Département des services informatiques, qui s'appelait auparavant Département de l'ordinateur, est le centre nerveux de l'UIT en ce qui concerne les systèmes et services informatiques; il joue un rôle majeur car il donne à l'Organisation les moyens informatiques indispensables à la réalisation de sa mission. Le présent document fait le point des activités déployées en 1991 par le Département pour amorcer la mise en oeuvre des recommandations de la Commission de Haut Niveau (C.H.N.). Le point de vue adopté est essentiellement celui des administrations et des autres usagers extérieurs et reflète la complexité et l'ampleur croissantes des activités du Département à mesure que l'informatique devient de plus en plus complexe et s'intègre toujours davantage aux services et produits de l'Union. On trouvera au paragraphe 4.1.4 du corps du rapport un bref résumé des principales activités du Département en 1991.

2. Mise en oeuvre des Recommandations de la C.H.N.

2.1 Coopération avec les autres organisations

REC 1 "Nous recommandons que l'UIT joue un rôle dominant en travaillant d'une manière coordonnée plus stratégique et d'une façon plus systématique avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'objectif étant d'adopter une approche plus générale, au niveau international, à l'égard des vastes questions que soulève la mondialisation de l'économie et de la société de l'information."

Le Département a continué de collaborer étroitement avec les organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies (New York), la Banque mondiale, l'ISO, la CEI et l'OCDE, en participant, entre autres activités, à un projet de réseau de communication des Nations Unies, au Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information, au Comité du Conseil de l'ISO pour les principes de la normalisation, etc. La Banque mondiale a apporté sa contribution en fournissant des données pour le projet d'indicateurs statistiques en télécommunications de l'UIT. L'Union a transmis son savoir-faire à la CNUED en matière d'appui informatique en vue de la Conférence mondiale sur l'environnement qui aura lieu à Rio de Janeiro.

2.2 Coopération avec les organisations régionales

REC 2 "... nous recommandons que l'UIT ... travaille d'une manière coordonnée et plus stratégique avec les principales organisations régionales."

Le Département collabore étroitement avec l'ETSI à la mise au point de systèmes de communication informatisés compatibles. Une liaison électronique a été établie entre le système TIES de l'UIT et les tableaux d'affichage des normes de l'ETSI. Le Département a également participé aux travaux du groupe s'occupant du traitement électronique des documents pour la Conférence interrégionale de normalisation en télécommunications (ITSC), qui réunit les Comités consultatifs internationaux de l'UIT, l'ETSI, le T1, la TTC, etc.

2.3 L'échange d'informations

2.3.1 Les systèmes de communication informatisés

REC 46 "Nous recommandons que l'UIT se dote le plus rapidement possible d'un système électronique généralisé d'enregistrement et d'échange d'informations. Nous approuvons la recommandation du consultant formulée dans le Chapitre VI, tendant à ce que l'échange d'informations, y compris la poursuite du développement du système TIES, figure parmi les huit projets à réaliser en priorité dans le domaine des services informatiques."

Dans son rapport, la C.H.N. a indiqué qu'elle considère ce domaine comme l'une des 8 applications hautement prioritaires, en insistant sur la nécessité d'améliorer l'échange d'informations avec les bureaux extérieurs de l'UIT et avec les personnes participant aux activités de l'UIT. La consolidation de l'infrastructure de télécommunication (X.25, X.400, réseaux commutés, télécopie, télex), en collaboration avec les exploitants, l'accent mis sur la coopération avec le réseau mondial de télécommunication des Nations Unies et l'interconnexion avec Internet devraient faire augmenter le taux de participation des pays en développement, des universitaires et des chercheurs aux activités de l'UIT.

Un rang de priorité élevé a été accordé à l'évaluation des systèmes de courrier électronique, car on estime qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'amélioration des méthodes et procédures de travail. Une Commission représentant tous les organismes a été établie en vue du choix d'un système de courrier électronique pour l'UIT. Cette Commission a arrêté une liste des besoins des utilisateurs et a procédé à l'essai des systèmes les plus répandus.

La capacité et les équipements du système TIES ont été considérablement améliorés. Il a été décidé d'établir une liaison avec le réseau Internet, dont la mise en oeuvre devrait intervenir en 1992. Les utilisateurs externes enregistrés du système TIES sont actuellement 600 (sans compter le personnel de l'UIT).

2.3.2 L'échange de documents

REC 47 "Egalement attentifs aux travaux que mène actuellement le CCITT sur l'enregistrement et l'échange électroniques de documents, nous avons pris acte de la coopération qui s'est établie avec d'autres organisations internationales et le Département des services informatiques de l'UIT. Nous recommandons que ces travaux soient poursuivis activement en vue de la réalisation de progrès importants d'ici la fin de 1991."

Le Département a participé aux travaux du Groupe de travail ad hoc du CCITT sur le traitement électronique des documents, qui a été créé conformément à la Résolution 18, ainsi qu'à ceux du groupe de l'ITSC qui l'a remplacé (voir point 2.2). Un projet d'échange de documents par courrier électronique est en cours. Le Département a également fourni des documents exploitables par machine à un projet expérimental d'accès, par le réseau Internet, aux Recommandations du CCITT, conduit par l'Institut des ressources numériques de l'Université du Colorado.

2.4 Planification des systèmes informatiques et Département des services informatiques

REC 90 "Estimant que l'UIT devrait être un exemple au sein du système des Nations Unies pour ce qui concerne l'utilisation efficace des techniques informatiques propres à faciliter les communications internes et externes, nous recommandons l'adoption des propositions du consultant tendant à mettre en oeuvre un processus formel de planification des systèmes informatiques (IS8). Il s'agit de constituer un Département des services informatiques consolidé et un Comité de direction des systèmes informatiques composé de membres de chacun des bureaux et des principaux départements du Secrétariat général."

Le Comité de coordination a créé le Comité de direction des systèmes informatiques souhaité dans la recommandation. Ce Comité dispense des conseils utiles sur les priorités et les politiques à suivre.

La transformation du Département de l'ordinateur en Département des services informatiques qui dispose d'une assise plus ferme et qui est en contact avec le Comité de direction des systèmes informatiques, vise à atteindre l'objectif principal énoncé dans la Recommandation 90 de la C.H.N. (c'est-à-dire "attirer l'attention des hauts responsables sur les stratégies et objectifs de la technologie de l'information et mieux coordonner les activités de l'UIT dans ce domaine"). Cette réorganisation rend le Département mieux à même de résoudre les problèmes posés par l'environnement actuel de l'UIT et de fournir les systèmes et services informatiques demandés. L'accent est mis sur la qualité du service fourni afin que les besoins des utilisateurs soient dûment pris en compte; conformément aux directives du Secrétaire général, une attention toute particulière est accordée aux besoins des utilisateurs extérieurs.

2.5 Progrès réalisés en ce qui concerne certaines des Recommandations relatives à la gestion de l'information

REC 91 Approbation des recommandations du consultant BAH dans le domaine de la gestion de l'information (cotes IS1 à IS15).

2.5.1 Transfert d'applications de Siemens (IS4)

Le premier résultat de ces activités (à savoir le transfert de toutes les applications IDMS dans l'unité centrale B) est que l'unité centrale A n'est plus utilisée, ce qui par ailleurs permet de réaliser des économies non négligeables sur le budget de 1992. Les activités d'appui à l'environnement UNIX/utilisateurs Ingres/serveur ont commencé et favoriseront le transfert permanent d'applications provenant des unités centrales de Siemens.

2.5.2 Mise en place de la plate-forme de système d'exploitation UNIX (IS3, IS4, IS5)

L'option UNIX offre un environnement plus ouvert facilitant l'accès aux données et la connectivité entre applications, une meilleure portabilité des applications, la possibilité de trouver auprès de nombreux fabricants du monde entier des serveurs UNIX, une large gamme de progiciels et la compatibilité entre les unités centrales et les réseaux. Le Département fait tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer la mise en place de la plate-forme UNIX et pour assurer sa bonne intégration dans l'environnement de réseau. Cette option, qui a les faveurs de l'UIT, va beaucoup plus loin que les recommandations du consultant BAH, qui n'abordaient pas cette question. Cette plate-forme permettra de mettre en place de façon rentable de nouvelles applications dans les domaines hautement prioritaires. Deux systèmes UNIX ont été installés à l'UIT en 1991.

2.5.3 Mise en place du système de gestion de bases de données relationnelles Ingres (IS3, IS4, IS5)

Un Groupe de travail inter-organes a étudié plusieurs systèmes de gestion de bases de données clients/serveur parmi les plus vendus du marché et a recommandé le système Ingres. La procédure d'évaluation comportait l'installation et l'essai des deux meilleurs systèmes. L'option Ingres permet d'introduire immédiatement la technique de la base de données relationnelles dans l'environnement de l'UIT qui fonctionne avec le langage SQL et l'architecture client/serveur. Le Département est en train d'intégrer ce nouvel environnement ouvert à l'environnement actuel de l'UIT.

Deux applications pilotes faisant appel au système Ingres ont déjà été mises en service au sein du Département. La première fournit une base de données centrale pour toutes les réunions et conférences financées par l'UIT et la seconde est destinée aux Recommandations du CCITT. Les caractéristiques techniques de ces deux applications permettent aux utilisateurs, internes et externes, d'y avoir accès. L'IFRB, pour sa part, est en train de mettre au point deux applications de production faisant appel au système Ingres.

2.5.4 Déploiement des PC (IS10)

Le bon fonctionnement du Siège - et par conséquent la qualité du service offert aux administrations - dépend de la capacité du personnel d'utiliser efficacement les outils informatiques dont il dispose. Le remplacement des PC 286 par des PC 386 est en bonne voie, de même que l'installation de PC 386 supplémentaires. Parallèlement, l'interface GUI (Graphical User Interface) de Windows, ainsi que les progiciels d'application correspondants, ont été améliorés. Le réseau a été constamment perfectionné afin de l'adapter à la mise en place de nombreux PC plus puissants.

2.5.5 Formation des utilisateurs et de spécialistes (IS7, IS9, IS11, IS15)

L'augmentation du nombre des utilisateurs de PC et l'installation d'ordinateurs plus performants ne donneront pas de résultats entièrement satisfaisants sans un renforcement parallèle et proportionnel des services de formation et d'appui. Le centre de formation et d'assistance a retrouvé l'efficacité qui était la sienne et a même été amélioré autant que faire se pouvait, dans la limite des ressources disponibles, afin de répondre aux besoins des utilisateurs en matière de formation dans un environnement logiciel en pleine évolution.

La formation de spécialistes de l'environnement du système d'exploitation choisi (UNIX) et de la plate-forme de base de données (Ingres) a commencé et servira au développement de futures applications.

2.5.6 Télécommunications (IS6, IS7)

Le Département assume de façon très rentable les autres tâches à accomplir dans le domaine des télécommunications. Les travaux de remplacement du système télex, qui a fait son temps ont déjà commencé, remplacement que le consultant BAH n'avait pas classé parmi les tâches prioritaires. Les travaux de planification en vue du remplacement du PABX, vieux de 8 ans, par un central numérique compatible RNIS, ont commencé en 1991, et l'installation de celui-ci doit être achevée à la fin de 1992. Le remplacement du PABX par l'introduction de la messagerie vocale occupe un rang élevé dans l'ordre des priorités établi par la C.H.N.

2.6 Progrès réalisés en ce qui concerne certaines des huit applications prioritaires

REC 91 Approbation des Recommandations BAH sur les huit applications hautement prioritaires: notification du service spatial (IFRB), gestion des projets (BDT), gestion des ressources humaines, gestion financière, systèmes d'aide à la traduction, échange de documents et services d'échange d'informations sur les télécommunications (TIES), indicateurs des télécommunications et système de production de documents.

2.6.1 Système intégré du BDT pour la gestion des projets

Le Département a participé à l'analyse des besoins en matière de gestion des projets du BDT, à l'évaluation de divers progiciels, à la mise en place d'un prototype de solution faisant appel à un progiciel dans l'environnement UNIX/Ingres.

2.6.2 Systèmes informatisés de gestion des ressources humaines

La gestion du personnel en général et la gestion des contrats en particulier ont fait l'objet d'une analyse fonctionnelle et d'une conceptualisation. Le cahier des charges précis sur lequel cet exercice a débouché fournit une assise solide à l'évaluation des solutions offertes par les divers progiciels. Maintenance des systèmes actuels relatifs aux salaires du personnel engagé pour une courte durée et du personnel permanent et à la gestion des pensions. Etude d'un système de gestion des pensions faisant appel au nouvel environnement Ingres.

2.6.3 Systèmes informatisés de gestion financière

Parmi les principales activités, on peut citer: la maintenance et l'extension des systèmes de comptabilité et l'appui apporté à ces systèmes; la poursuite de l'intégration des PC au progiciel de gestion financière SAP, la poursuite de la mise en place du système de vente, la participation à la planification de la mise en oeuvre des recommandations en matière de gestion financière (étude de budgétisation de Plaut, etc.).

2.6.4 Aide à la traduction et terminologie

En coopération avec les services communs, sélection de solutions possibles pour l'évolution de la base de données terminologiques de l'UIT.

2.6.5 Echange de documents

Voir point 2.3.2.

2.6.6 Services d'échange d'informations sur les télécommunications (TIES)

Voir point 2.3.1.

2.6.7 Indicateurs statistiques des télécommunications

Préparation d'un rapport décrivant les besoins en ce qui concerne les indicateurs des télécommunications de l'UIT, analyse des produits et marchés; participation aux réunions du CCITT sur les besoins relatifs à l'annuaire statistique; mise en place d'un système d'annuaire statistique; collaboration avec le BDT en vue de l'établissement d'un questionnaire pour la collecte de données statistiques; préparation d'un document sur les indicateurs des télécommunications européens pour la conférence régionale européenne sur les télécommunications et démonstration de l'accès à distance aux bases de données contenant les indicateurs des télécommunications par l'intermédiaire du système TIES pendant la conférence.

Analyse et conception de tarifs des télécommunications mondiales à partir de données brutes recueillies et fournies par la société Lynx Technologies. Cette application en est au stade initial de développement et fera appel au système Ingres.

2.6.8 L'actuel système de recherche de documents a été étendu aux conférences administratives et un projet tendant à la création de systèmes de planification et de recherche de documents a été lancé en coopération avec les services communs.

3. **Autres activités**

Outre les systèmes considérés comme prioritaires par le consultant BAH, le Département est responsable de l'exploitation de l'infrastructure informatique et de l'appui permanent aux domaines d'application.

3.1 Appui aux conférences

Un important soutien en matière de logistique et de réseau a été apporté à l'exposition Telecom 91, aux réunions groupées que le CCIF a tenues au CIG et à la Conférence de Prague sur le développement des télécommunications. Le personnel du Département était chargé de la coordination des projets pour le service de messagerie mondiale de Telecom 91.

3.2 Le Département a apporté son appui logistique et son savoir-faire pour l'achat d'équipements informatiques et de communication de données destinés aux bureaux extérieurs de l'UIT, ainsi qu'à diverses activités du BDT. Le Département a également organisé une vente, au personnel de l'UIT, à des conditions intéressantes, de PC similaires à ceux qui sont utilisés à l'Union.

3.3 Services maritimes

Importantes modifications (décisions MOB 87) apportées au système de stations côtières et à la publication y relative; mise au point d'une interface Word for Windows pour les tableaux et annexes de la Nomenclature des stations de navire; création d'un système d'enregistrement des notifications entrantes et du courrier sortant pour la section des Services spéciaux; conception et analyse d'un système de préparation de la Liste des indicatifs d'appel; appui au système pour l'extraction et la préparation des publications relatives aux services maritimes (Listes IV, V, VI, VIIA et VIIB); transfert des systèmes des stations côtières et des stations de navire dans la dernière version de l'IDMS et dans l'unité centrale B restante; établissement d'une version sur CD-ROM de la Nomenclature des stations de navire à l'usage de l'UIT.

3.4 Les systèmes de publication du Journal des télécommunications et diverses listes de service ont été transférés dans l'environnement d'édition électronique. L'utilisation de Word for Windows a été étendue à tous les services de l'UIT, avec un renforcement considérable des activités de formation et la création de nouveaux gabarits et de nouvelles fonctions macros. Une imprimante vectorielle PostScript a été mise en place; des procédures pour l'utilisation des nouveaux systèmes ont été établies.

3.5 L'environnement de base de données IDMS sur ordinateur central a été mis au niveau de la version la plus récente, testé et transféré de l'unité centrale A à l'unité centrale B. L'IDMS est "gelé" au niveau actuel. Ces mesures permettent d'avoir un environnement IDMS stable en réduisant le plus possible les besoins d'appui aux applications actuelles de bases de données sur unité centrale.

3.6 Le réseau local TELnet de l'UIT a fait l'objet d'améliorations et d'une augmentation de la capacité de son serveur. Des systèmes à cartouches magnétiques à haute vitesse et haute capacité ont été installés afin d'améliorer les capacités de sauvegarde et de rétablissement. Des améliorations importantes de l'équipement de distribution Ethernet ont été planifiées et le matériel nécessaire a été acheté; les travaux devraient être terminés au début de 1992. La salle technique de la Tour a été équipée d'un système d'alimentation ininterrompue.

3.7 Logiciels pour ordinateurs de bureau

L'UIT a acheté de nombreuses copies des logiciels utilisés au siège, et une grande partie des logiciels déjà installés ont été mis au niveau des dernières versions. Un logiciel de planification des projets (Microsoft Project) a été installé à l'usage de nombreux services de l'UIT; deux séries de cours de formation à la planification de projets faisant appel à ce logiciel ont été organisées.

3.8 Le Département a, en coopération avec le BDT, effectué des missions de consultants en Ethiopie et au Maroc. Il a également commencé à distribuer des ordinateurs personnels dont l'UIT n'a pas l'utilité en vue de la réalisation de projets de télécommunication menés dans des pays en développement.

3.9 Le personnel du Département a participé à de nombreux cours de formation, cycles d'études et conférences.

* * * * *

A N N E X E 5

(relative au point 4.1.5.3 du Rapport)

**SERVICES D'ECHANGE D'INFORMATION FOURNIS PAR LA
DIVISION DES REGLEMENTS DES TELECOMMUNICATIONS
ET DES RELATIONS ENTRE LES MEMBRES**

Services d'information en série	Recueil des notifications officielles de l'UIT	Publié mensuellement en éditions séparées en trois langues, sous le titre "Notification", avec un index annuel
	Recueil des informations administratives et d'exploitation concernant les services et les installations de télécommunication	Publié deux fois par semaine, en une édition trilingue intitulée "Bulletin d'exploitation", les renseignements sur le service mobile maritime et le service mobile maritime par satellite étant publiés séparément sous la forme d'une annexe au Bulletin d'exploitation. Vingt-six numéros sont parus en 1991. Certains des renseignements contenus dans les différents suppléments de services décrits ci-dessous sont également publiés, dès que les renseignements sont connus, dans le Bulletin d'exploitation.
	Annexe au Bulletin d'exploitation	Fichier d'information publié deux fois par mois en une seule édition trilingue et annexé au Bulletin d'exploitation. Vingt-cinq numéros sont parus pendant l'année. Les numéros 500 et 501 contenaient des informations communiquées par les administrations au sujet des indicatifs d'appel spéciaux. Le numéro 474 renferme des informations relatives aux dispositions facultatives du numéro 2731 du Règlement des radiocommunications concernant les radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents.
Services généraux d'information	Répertoire général de l'UIT pour les entités de télécommunication mondiales	Les fichiers du système d'information sont fournis sur divers supports de faible coût (papier, supports magnétiques et formes électroniques accessibles de l'extérieur). Une édition est parue en 1991.
	Statistiques chronologiques concernant les services et les installations du secteur public	Fichiers d'information publiés annuellement en une édition reliée trilingue intitulée "Annuaire statistique des télécommunications du secteur public". La 18ème édition a été publiée en 1990 et elle porte sur la période 1980-1989.
Services d'information concernant l'exploitation et les applications des réseaux de télécommunication	Services internationaux de télécommunication - information générale	Fichier d'information publié en une édition trilingue sur feuillets mobiles avec des suppléments annuels sous le titre "Renseignements de caractère général sur l'exploitation des services internationaux de télégraphie, de transmission de données et de télématique (télécopie, téletex, vidéotex, etc.)". Ce système d'information a été conservé mais aucun supplément n'a été publié en 1991.

Services d'Information concernant l'exploitation et les applications des réseaux de télécommunication (suite)	Acheminement du trafic téléphonique international	Fichier d'information publié annuellement en une édition reliée trilingue sous le titre "Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales". La 31ème édition de la Liste est parue en 1991.
	Acheminement du trafic télégraphique international	Fichier d'information publié en une édition reliée trilingue sous le titre "Nomenclature des voies de télécommunication utilisées pour la transmission de télégrammes". Ce système d'information a été conservé, mais aucun supplément n'a été publié en 1991.
	Tarifs de base des télégrammes	Fichier d'information publié en une édition trilingue sur feuillets mobiles avec des suppléments annuels, sous le titre "Tableau des taxes télégraphiques". Ce système d'information a été conservé, mais aucun supplément n'a été publié en 1991.
	Bureaux télégraphiques du monde	Fichier d'information paraissant tous les cinq ans en une édition reliée trilingue en trois volumes intitulée "Nomenclature des bureaux télégraphiques". Ce système d'information a été conservé, mais aucun supplément n'a été publié en 1991. Des contacts ont été établis avec l'UPU afin d'évaluer l'intérêt d'un travail de référence conjoint UIT/UPU portant sur toutes les localités ayant des bureaux publics et des codes postaux.
	Accès au service télégraphique à l'aide d'une carte de crédit internationale	Fichier d'information publié en une édition trilingue sur feuillets mobiles intitulée "Tableau TA" (Compte transféré). Le Supplément N° 3 a été publié en 1991. En outre, des extraits du fichier paraissent annuellement dans une édition reliée trilingue (Format carte de crédit) intitulée "Brochure TA". Une édition est parue en 1991.
	Acheminement du trafic télex international et statistiques	Fichier d'information paraissant annuellement en une édition reliée trilingue intitulée "Tableau des relations et du trafic télex internationaux". Une édition est parue en 1991.
	Indicateurs et codes télégraphiques et télex	Fichier d'information publié en une édition trilingue sur feuillets mobiles, avec suppléments annuels, intitulée "Liste des indicateurs pour le système avec retransmission de télégrammes et des codes d'identification des réseaux télex". Une édition est parue en 1991.
	Acheminement du trafic international Gentex	Fichier d'information paraissant annuellement en une édition trilingue sur feuillets mobiles, avec suppléments annuels, intitulée "Tableau Gentex". Ce système d'information a été conservé, mais aucun supplément n'a été publié en 1991.

<p>Services d'information concernant l'exploitation et les applications des réseaux de télécommunication (suite)</p>	<p>Acheminement du trafic Bureaufax</p>	<p>Fichier d'information publié en collaboration avec l'Union postale universelle en une édition trilingue sur feuillets mobiles, avec suppléments annuels, intitulée "Tableau Bureaufax". Ce système d'information a été conservé, mais aucun supplément n'a été publié en 1991.</p>
<p>Services d'information concernant l'exploitation des radiocommunications et des systèmes radioélectriques</p>	<p>Règlement des radiocommunications (RR)</p>	<p>Conformément à la Résolution 325 de la MOB-87 il a été élaboré en collaboration avec le Secrétariat de l'IFRB une nouvelle édition de l'Appendice 25 qui sera disponible à la fois en version imprimée et en version exploitable par machine.</p>
	<p>Manuel mobile maritime</p>	<p>Il a été rédigé une nouvelle édition du Manuel qui fournit les informations indispensables (entre autres, extraits pertinents de la Convention (Nairobi, 1982), du Règlement des radiocommunications, de publications du CCIR et du CCITT) aux services mobile maritime commercial et mobile maritime par satellite, et notamment au SMDSM (Système mondial de détresse et de sécurité en mer).</p>
	<p>Symboles des noms de pays</p>	<p>Fichier de système d'information imprimé, intitulé "Liste des symboles de pays". La Liste a été révisée et restructurée et des données ont été fournies aux fins de consultation sur le réseau.</p>
	<p>Stations côtières</p>	<p>Fichier d'information publié en une seule édition trilingue intitulée "Nomenclature des stations côtières". En raison d'importantes modifications des fréquences des stations côtières intervenues au 1er juillet 1991, la 13ème édition a été retirée de la publication entre décembre 1990 et octobre 1991. Elle contient désormais des renseignements détaillés sur les stations qui assurent un service de correspondance publique, conformément au numéro 2201A du Règlement des radiocommunications, ainsi qu'une Annexe supplémentaire relative aux stations faisant partie du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).</p>
	<p>Stations de navire</p>	<p>Fichier d'information publié en une édition intitulée "Nomenclature des stations de navire" (Liste V). Une 31ème édition, ainsi que deux suppléments ordinaires et un supplément récapitulatif sont parus en 1991.</p>
	<p>Stations de radiorepérage et de services spéciaux</p>	<p>Le supplément N° 4 à la 10ème édition est paru en avril 1991. En raison du remplacement de l'ancienne machine Digiset par une nouvelle photocomposeuse qui a nécessité la mise au point d'un nouveau logiciel, assortie de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux outils de composition, il n'a pas été possible de publier la 11ème édition prévue pour octobre. La publication devrait sortir en mars 1992.</p>

Services d'information concernant l'exploitation des radiocommunications et des systèmes radioélectriques (suite)	Indicatifs d'appel des stations	<p>Fichier d'information publié en deux éditions distinctes trilingues intitulées "Liste des indicatifs d'appel et des identités numériques des stations utilisées dans les services mobile maritime et mobile maritime par satellite" (Liste VIIA) et "Liste des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateurs, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime" (Liste VIIB). Les suppléments 1 et 2 de la 11ème édition de la Liste VIIB sont parus en 1990.</p> <p>La 15ème édition de la Liste VIIA est parue en mars 1991 ainsi que trois suppléments récapitulatifs trimestriels. Le supplément N° 3 et la 12ème édition de la Liste VIIB sont parus en avril et octobre 1991, respectivement.</p>
	Stations de contrôle des émissions	<p>En règle générale, le nombre de notifications reçues en une année ne justifie pas la parution d'un supplément. Des notifications reçues des administrations ont été publiées dans les N° 489, 491, 498 et 502 du Bulletin d'exploitation.</p>
